

*Jadis et naguère*

# *Episodes de la vie fribourgeoise VI*

**Avec des échappées en d'autres régions**



*A Onnens, la maison Chatagny appelée jadis « Château d'en bas »*

*Jean-Marie Barras, 2016*

## Table des matières

<b>Paul Bondallaz, poète-préfet.....</b>	<b>6</b>
Interview de Mme Marie-Alice Théler-Bondallaz .....	7
Quelques extraits du livret de « Mon Pays » .....	7
<b>Romont, la fin du calvaire des Français.....</b>	<b>10</b>
5000 réfugiés le premier soir .....	10
La paille dans les écoles .....	11
Je garde de cette soirée une vision dantesque .....	12
Quiétude bousculée .....	13
<b>Fidel Castro chez le comte Michel.....</b>	<b>13</b>
Très accessible .....	14
Inutile cours de démocratie .....	15
Crème double.....	15
Pour vous l'addition !.....	15
<b>Les juifs de Fribourg .....</b>	<b>16</b>
La République chrétienne .....	16
La saga Nordmann .....	17
Des années sombres.....	17
Synagogue et cimetière .....	18
L'heure du rapprochement.....	18
Les juifs égaux en droits depuis 150 ans.....	19
<b>Henri Butty, Estavayer-le-Lac, un visionnaire .....</b>	<b>20</b>
Créateur d'entreprises .....	20
Au service de la communauté .....	20
<b>Médecins de mon village .....</b>	<b>21</b>
Le « dentiste » .....	22
Le vétérinaire non patenté .....	22
François des Longes « arrête le sang » .....	23
<b>Les écoles de Romont : leur présentation en 1970.....</b>	<b>23</b>
Pour les petits : une école cinquantenaire .....	24
Remontons le temps.....	24
Une école primaire protestante devenue centenaire .....	24
L'école ménagère.....	25
L'Ecole secondaire des filles .....	25
D'une école latine à un pensionnat .....	26
<b>Prévondavaux, petit village et riche histoire .....</b>	<b>26</b>
Un château et des seigneurs .....	27
La chapelle.....	28
L'école de Prévondavaux, puis les écoles de l'enclave.....	29
Joseph Gerbex.....	30
De-ci de-là .....	31
<b>Une fable de l'écrivain fribourgeois Ignace Baron .....</b>	<b>32</b>
Le hérisson et le jeune lapin.....	33
Une fable de Florian : Le vacher et le garde-chasse.....	33
<b>Ernest Perrier, 1881-1958, conseiller d'Etat devenu moine bénédictin .....</b>	<b>34</b>

Au Conseil d'Etat et au Conseil national .....	35
A l'armée .....	36
Un départ inattendu .....	36
La Pierre-qui-Vire .....	37
<b>Guérisseurs : leurs mains soignent aussi le bétail.....</b>	<b>38</b>
Un don pour les animaux.....	39
Magali Jenny.....	40
Un souvenir personnel .....	41
<b>Les superstitions font-elles partie de la culture jurassienne ?.....</b>	<b>41</b>
Le Jura, cette terre de mystères .....	42
Le secret, un don venu de Dieu ? .....	43
<b>Tante Yvonne, de Bounavaux.....</b>	<b>43</b>
<b>Alexandre Marc Lipiansky (1904-2000).....</b>	<b>46</b>
Séjour forcé en Suisse .....	46
Un départ précipité .....	47
Un intellectuel de haut niveau .....	47
<b>En 2016, la révolution fribourgeoise a 50 ans .....</b>	<b>48</b>
L'erreur du PDC .....	51
L'ambiguïté des chrétiens-sociaux.....	51
<b>Louis Gavillet.....</b>	<b>52</b>
Une vie difficile .....	52
L'évasion et ses suites.....	53
La cavale.....	53
L'arrestation .....	54
Interrogatoires.....	55
Une triste fin !.....	56
<b>Les révoltes paysannes ; l'après-guerre 1945.....</b>	<b>56</b>
<b>Au tribunal d'arrondissement de la Sarine au XIX<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>58</b>
La prostitution (ou le règne des « machos » !) .....	58
Les infanticides .....	59
<b>Le règne du Smartphone .....</b>	<b>61</b>
<b>Priorité à la langue maternelle ; Camille Dudan : une référence.....</b>	<b>62</b>
La clé de la compréhension.....	63
Richesse du latin et du grec .....	63
Une langue pure ! .....	64
Conquête méthodique et traque des lourdeurs.....	64
De quelques avenues du français... ..	65
Conclusion .....	66
<b>Chez les paysans de jadis.....</b>	<b>67</b>
A table .....	67
Deux meubles caractéristiques .....	68
Mariage et naissance.....	68
<b>Le Père Apollinaire Dellion, un historien toujours apprécié .....</b>	<b>69</b>
<b>1900 : le clergé de la Veveyse s'insurge ! .....</b>	<b>71</b>
Remarques préliminaires .....	71
Les premiers visés : les juifs et les francs-maçons.....	72
Halte au surmenage intellectuel !.....	72

Pourquoi donner à tous une formation identique ? .....	73
La supériorité des écoles catholiques.....	73
Examens fédéraux des recrues : stopper les abus .....	74
<b>Les francs-maçons et les juifs aujourd'hui .....</b>	<b>75</b>
De la guerre ouverte à la paix muette .....	75
Anticléricalisme et complot judéo-maçonnique.....	76
Détente .....	77
Où en est le dialogue judéo-chrétien ? .....	77
<b>L'école primaire dans les années 1920 .....</b>	<b>78</b>
Un environnement rudimentaire .....	79
Le catéchisme .....	79
L'école de l'abstraction.....	80
Le programme .....	81
A genoux !.....	81
Enseignement faussé « par en haut » .....	82
<b>Bulle : monument dédié à l'abbé Bovet .....</b>	<b>82</b>
<b>Patois fribourgeois et esprit de chez nous .....</b>	<b>86</b>
<b>Fernand Ruffieux, poète de la Gruyère éternelle.....</b>	<b>88</b>
<b>Le déserteur du Burgerwald .....</b>	<b>91</b>
Une famille paisible.....	93
Le piège du service étranger .....	93
Déserteur !.....	94
Le heimweh .....	96
<b>Willy Uldry, parole rédemptrice.....</b>	<b>97</b>
Un documentaire de France 3 .....	97
Tout commence il y a deux ans.....	97
Le silence comme moyen de défense.....	97
Rencontre avec Mauro Poggia .....	98
Le couloir du mensonge .....	98
Thérapie par la parole.....	98
Charles Morerod descend du piédestal .....	99
Profil .....	99
<b>Hommage à Denis Pittet .....</b>	<b>99</b>
Ce qu'on peut dire en patois, par Denis Pittet.....	101
Joseph Pittet, puis Jean et Denis.....	102
Locutions perdues.....	103
Vieux souvenirs du village .....	104
<b>Aller aux filles .....</b>	<b>105</b>
<b>Comment on « faisait boucherie » .....</b>	<b>106</b>
On se prépare .....	106
Le boucher arrive .....	107
On tue le cochon.....	107
Les mets sont apprêtés.....	108
Coutumes locales.....	109
Abats, saindoux, lard et lardons.....	110
Mets divers .....	110
Proverbes et expressions se rattachant à la boucherie .....	111
<b>Petites notes de folklore fribourgeois .....</b>	<b>112</b>

<b>Les heimatloses .....</b>	<b>114</b>
<b>Nova Friburgo : se débarrasser des heimatloses .....</b>	<b>115</b>
<b>Une étude fribourgeoise : la tentation de la répression .....</b>	<b>115</b>
<b>La loi « peu charitable » de 1869 .....</b>	<b>116</b>
<b>1928 : une approche plus humaine.....</b>	<b>116</b>
<b>Les heimatloses dans « Fribourg et ses vagabonds ».....</b>	<b>117</b>
<b>Un mémoire de licence consacré aux heimatloses .....</b>	<b>118</b>
<b>Fêtes fribourgeoises d'autrefois .....</b>	<b>119</b>
<b>Bombances de jadis .....</b>	<b>120</b>
<b>Testaments et charité .....</b>	<b>122</b>
<b>L'année liturgique.....</b>	<b>122</b>
<b>Les fêtes les plus typiques.....</b>	<b>123</b>
<b>Processions et pèlerinages .....</b>	<b>123</b>
<b>Quand on luttait contre le patois.....</b>	<b>125</b>
<b>La trop fameuse médaille .....</b>	<b>125</b>
<b>En Provence.....</b>	<b>126</b>
<b>Un instituteur vaudois objecteur de conscience en 1915-1916 .....</b>	<b>127</b>
<b>Présentation de John Baudraz .....</b>	<b>128</b>
<b>Premier refus de servir, premier procès .....</b>	<b>129</b>
<b>Deuxième refus de servir, exclusion de l'armée.....</b>	<b>130</b>
<b>John Baudraz après le 31 août 1916.....</b>	<b>130</b>
<b>L'attitude du général Wille .....</b>	<b>131</b>
<b>Journaux et Grande Guerre .....</b>	<b>131</b>
<b>Une question récurrente, le bilinguisme .....</b>	<b>133</b>
<b>Où en est-on aujourd'hui ? .....</b>	<b>133</b>
<b>Publication d'un mémoire sur cette question .....</b>	<b>133</b>
<b>Apprenons le Schwyzertütsch ! .....</b>	<b>134</b>
<b>Glossaire de 3000 mots.....</b>	<b>135</b>
<b>Question d'intégration .....</b>	<b>135</b>
<b>Un tronc commun.....</b>	<b>136</b>
<b>Hochdeutsch : les causes du désamour.....</b>	<b>136</b>
<b>A l'abbé Gilbert Perritaz (La Louise du Perchoir) d'apporter la conclusion .....</b>	<b>136</b>

## Paul Bondallaz, poète-préfet



C'est ainsi que l'on appelait Paul Bondallaz, préfet de la Glâne de 1920 à 1955. Il est décédé le 4 juillet 1955 dans sa 70<sup>e</sup> année. Très populaire dans tout le pays, le préfet Bondallaz était atteint depuis de longs mois dans sa santé. A côté de ses fonctions préfectorales exercées au château de Romont, il fut un poète prolifique. Son épouse, qui partageait son goût des lettres, était née Enneveux. Elle était la fille de Marius Enneveux, de Genève, député, homme de lettres très proche de diverses œuvres de charité. Le foyer de M. et Mme Paul Bondallaz a accueilli quatre enfants dont un fils, Jacques, prêtre dans l'Ordre des Pères du Saint-Esprit, et trois filles. La fille aînée - lit-on dans *Le Nouvelliste* du 6 juillet 1955 - était

l'épouse de M. Alexandre Théler, directeur de l'Ecole de commerce de Sion et elle avait hérité du talent littéraire de ses parents.

Paul Bondallaz, originaire de Nuvilly, est né le 29 janvier 1886. Son père, Fridolin Bondallaz, a exercé la profession de notaire à Domdidier, puis à Estavayer, avant d'être nommé juge cantonal. Après ses études classiques au Collège Saint-Michel, puis à celui de l'Abbaye d'Einsiedeln, Paul Bondallaz a suivi les cours de la faculté de droit de l'Université de Fribourg où il a obtenu une licence. Il fut le condisciple des conseillers fédéraux Etter et Celio. Membre de la Société d'étudiants *La Sarinia*, jeune poète, il a écrit à son intention les paroles de l'un de ses premiers chants. Alors qu'il était chef de service à la direction de l'Intérieur, de 1916 à 1920, le Conseil d'Etat l'a choisi pour occuper le château de Romont en qualité de préfet de la Glâne. Pendant trente-quatre ans à la tête de ce district, il s'est fait le conseiller et l'ami de beaucoup. Il était connu de tous par sa haute stature, sa canne, ses manchettes et son élégance. Pendant la guerre de 1939-1945, Paul Bondallaz a siégé au Conseil national.

Il a eu la haute main sur les destinées romontoises, non seulement comme préfet, mais aussi en sa qualité de président de la Société de développement durant 32 ans. Il fut aussi apprécié comme historien et comme conférencier. Grand ami de la paysannerie et connaisseur de ses problèmes, membre de l'Union fribourgeoise des paysans, il a activement collaboré au journal *Le Paysan fribourgeois*. Une occupation parmi de très nombreuses autres au service de son district et de ses institutions sociales et économiques.

A la fin de sa carrière, des dissensions politiques qu'il ne parvenait pas à comprendre l'ont beaucoup affecté.

Poète fécond, Paul Bondallaz laisse une œuvre importante. A la veille de la Première Guerre mondiale, il lançait à Estavayer *La Revue des familles*, en collaboration avec Henri Butty, fondateur notamment de l'imprimerie staviacoise qui porte son nom et du *Journal d'Estavayer*. A peine arrivé à Romont, Bondallaz composait une pièce de circonstance, *Au fil du temps*, pour l'inauguration de la salle théâtrale en 1921. Parmi d'autres pièces, citons *Le Sonneur de cor* en 1923, *Le Tir à la Rose* en 1927, *Le Comte Michel* en 1931, *La Neuvième Croisade* en 1933, *Mon Pays* en 1934, *La Grande Journée* en 1935, *Terre Rouge* en 1939, *Le*

*Chant de la Maison* en 1942. Ces œuvres, jouées à Romont et en divers endroits, bénéficiaient en général de la collaboration musicale de l'abbé Bovet.

### ***Interview de Mme Marie-Alice Théler-Bondallaz***

*La Gruyère* du 17 octobre 1997, sous la signature de Serge Rossier, publie l'interview de Mme Théler, fille aînée du préfet Paul Bondallaz.

- *Comment considérez-vous aujourd'hui votre père, Paul Bondallaz ?*

C'était ce que l'on appelait « un personnage », qui avait eu très tôt un statut à part dans la famille. Je le décrirais comme un homme de bien, un intellectuel doué, droit, qui se sentait investi d'une responsabilité morale. Son père est mort lorsqu'il avait 9 ans et il a dû très tôt assumer des responsabilités. Je ne crois pas qu'il savait ce qu'était le bonheur : en raison d'une éducation écrasante, c'était encore un homme du XIX<sup>e</sup> siècle. Il avait une facilité d'écriture incroyable, improvisait remarquablement au piano et possédait un réel don d'éloquence.

- *Et en tant qu'homme politique ?*

Il était membre du parti conservateur et je crois que l'adjectif « loyal » lui convenait bien. Il fut loyal envers son idéal politique et religieux même si le parti ou le curé lui opposaient parfois un autre point de vue. Mon père n'avait pas le sens des affaires et, au fond, son tempérament était plutôt celui d'un artiste que d'un homme politique. Il voulait défendre des valeurs idéales qui n'avaient pas cours en politique.

Grâce à sa passion pour le milieu artistique, grâce aussi aux contacts noués avec la Société des écrivains, nous accueillions alors au château Ramuz, les deux Cingria, Alexandre et Charles-Albert, des peintres... Des acteurs de théâtre aussi, qui venaient jouer à Romont parce que mon père avait réussi à les y faire venir. Ludmilla Pitoëff et son fils Alexandre, le metteur en scène Jo Baeriswyl, Paul Pasquier et bien d'autres. Il avait aussi patronné la Société de Saint-Luc. Mon père aimait le théâtre et a joué plusieurs pièces. Une année, il tenait le rôle principal en compagnie du président du tribunal. Le curé s'inquiéta en chaire que des magistrats puissent se donner en spectacle.

### ***Quelques extraits du livret de « Mon Pays »***

*Mon Pays* est le festival créé à l'occasion du Tir fédéral de 1934. Paul Bondallaz était l'auteur des textes et la remarquable musique était signée de l'abbé Joseph Bovet. Le festival a fait l'objet de nouvelles présentations, dirigées par Pierre Kaelin et Bernard Chenaux.

### ***Rondeau des feuilles mortes***

Ainsi va la Vie,  
Ainsi va le Temps !  
Les feuilles jolies  
Frissonnent au vent.

Passez, passez, ô feuilles vertes,  
J'entends l'automne s'approcher.  
Tout bas, il jure votre perte  
En essayant de se cacher.  
Ainsi va la Vie,  
Ainsi va le Temps,  
Les feuilles jolies  
Jaunissent au vent.  
L'automne vient mêler l'émail avec la soie ;  
De gloire, il vous revêt, ô feuilles, pour mourir,  
Et vous vous éteignez dans la dernière joie  
Que la terre et le ciel pouvaient encore offrir.  
Ainsi va la Vie,  
Ainsi va le Temps,  
Les feuilles jolies s'envolent au vent.  
Reposez désormais, à l'ombre des futaies,  
Quand novembre attristé pleure au fond du bois noir ;  
Sur les branchages nus se perchent les orfraies  
Et les premiers flocons s'épanchent dans le soir.  
Ainsi s'en va la Vie,  
Ainsi s'en va le Temps,  
L'hiver, poudré de givre, avance grelottant,  
Ainsi s'en va la Vie,  
Ainsi s'en va le Temps.

### **Les enfants et saint Nicolas**

#### *Les enfants*

Hélas, hélas, dur est l'hiver  
Pour les petits enfants sans mère ;  
La froide neige a tout couvert,  
Redoublant pour nous la misère,  
Hélas, hélas, dur est l'hiver.

#### *Saint Nicolas*

Je viens parmi les blancs flocons  
Du ciel, ma lointaine demeure,  
Pour consoler à ma façon  
Sur terre, l'orphelin qui pleure.

#### *Les enfants*

Pitié, pitié, Saint Nicolas !  
Pour les enfants de la misère,  
Sans feu dans l'âtre et sans repas ;  
Désormais, soyez notre père,  
Pitié, pitié, Saint Nicolas !

*Saint Nicolas*

Or, puisque nul ne pense à vous,  
Venez vous blottir sous ma chape :  
C'est un refuge sûr et doux,  
Quand le courage vous échappe.

*Les enfants*

Pitié, pitié, Saint Nicolas,  
Guidez-nous au pays du rêve  
Où les enfants ne souffrent pas,  
Où jamais le vent ne se lève,  
Pitié, pitié, Saint Nicolas !

*Saint Nicolas*

Venez, montons vers d'autres lieux ;  
L'ombre est à mes yeux familière.  
Là-haut vous chanterez, joyeux,  
Dans un printemps fait de lumière.

**Coraule des Maïentzettes**

Mai, mai, le joli mois fleuri !  
Ouvrez pour lui, grande, la porte ;  
Il a clair soleil pour escorte,  
Mai, mai, le joli mois fleuri !

Mai, mai, le joli mois d'espoir !  
La Vierge a son voile de fête,  
Son voile azuré sur sa tête,  
Mai, mai, le joli mois d'espoir !

Mai, mai, le joli mois d'amour !  
Pour nous, il a mis robe blanche ;  
C'est fête partout dans les branches.  
Mai, mai, le joli mois d'amour !

**Sources :**

- *La Liberté*, 5 juillet 1955 ; 6 juillet 1955, article de Louis Page
- *Nouvelliste valaisan*, 6 juillet 1955
- *La Gruyère*, 17 octobre 1997
- Libretto du festival *Mon pays*, Imprimerie Gustave Butty, Romont, 1934
- Entretien avec Mme Madeleine Pasche, à Romont, qui a connu la vie artistique romontoise au temps du préfet Bondallaz
- Patrice Borcard, *Joseph Bovet, itinéraire d'un abbé chantant*, Ed. La Sarine 1993, photo Paul Bondallaz p. 229

## **Romont, la fin du calvaire des Français**

*La Liberté* du 2 juillet 2010, article de Thierry Jacolet

*Il y a 70 ans (article écrit en 2010), près de 8000 civils, fuyant la percée allemande en France, trouvent refuge en Glâne et en Gruyère dès le 18 juin 1940. Ils seront hébergés durant deux mois. Une page méconnue de l'histoire fribourgeoise.*

18 juin 1940 : cette date historique a une résonance particulière dans le canton de Fribourg. Rien à voir avec le lointain appel du général de Gaulle. Ce jour-là, un événement sans précédent survient à Romont : des trains et des cars déversent des milliers de réfugiés civils français dans le chef-lieu glânois. Alors que la Suisse avait accueilli officiellement jusque-là un nombre insignifiant de réfugiés sur son territoire. Au total, près de 8000 personnes fuyant les bombardements trouveront refuge deux mois durant en Glâne et en Gruyère.

En ce mois de juin 1940, l'offensive allemande lancée le 10 mai a perforé les lignes françaises et se rapproche dangereusement des frontières suisses. Prise en sandwich par les troupes nazies, la population n'a qu'un réflexe : la fuite. Les habitants des départements de l'est du pays se ruent vers la Suisse, seule issue de secours. Les civils quittent précipitamment la Meuse, le Haut-Rhin, les Vosges ou encore le Doubs et affluent bientôt aux frontières de l'Arc jurassien. Douze mille les franchiront à partir du 16 juin. Une grande partie est dirigée vers Romont qui deviendra la plaque tournante de l'accueil dans le Sud fribourgeois.

### ***5000 réfugiés le premier soir***

Dans la matinée du 18 juin, la Préfecture de la Glâne avertit le bureau communal de Romont de l'arrivée de 200 Français vers midi. Ils seront 5000 à héberger le soir même... Pas de panique pour autant : l'organisation a été soigneusement préparée par le préfet glânois Paul Bondallaz. Un comité de district a déjà été mis en place pour assurer l'éventuelle arrivée de réfugiés d'autres cantons en cas d'attaque contre la Suisse. De même, chaque commune dispose de son comité local dans lequel figurent la plupart du temps curés de paroisses et « dames de charité ». De leurs côtés, les délégués de l'Office fédéral de la guerre pour l'assistance prennent leurs quartiers dans la gare.

Le premier train entre en gare de Romont vers 21 h. Deux autres convois suivent. Des autocars aussi, débordant de réfugiés et de bagages. Autorités, soldats, samaritains, Croix-Rouge locale, religieux et habitants forment le comité d'accueil. « Il y a là des vieux et des vieilles qui traînent et qu'il faut soutenir, des femmes, leurs enfants sur les bras, leurs enfants pendus aux jupes, hagardes, échevelées, ayant fui durant des jours et des nuits sous les bombardements », écrit Paul Bondallaz dans son rapport *Les réfugiés civils en pays glânois et gruyérien*. Certains sont complètement déboussolés. Dans la précipitation, on a emporté tout sauf l'essentiel. « Telle femme, qui avait un enfant sur les bras, un autre pendu à sa robe, transportait un gros carton. Les effets des petits pensez-vous ? Point du tout. Le carton contenait deux... vases de nuit ! Le reste avait été perdu en route », témoigne le préfet.

Les samaritains épaulent les réfugiés malades ou infirmes, offrent du thé chaud, tandis que les éclaireurs et des jeunes filles s'emparent des bagages et les conduisent vers les autocars postaux jaunes qui attendent sur le quai. Direction le Casino de Romont où un repas les attend avant le transfert dans la nuit vers les communes. Les femmes et les enfants seront hébergés chez l'habitant. Les hommes et les jeunes doivent se contenter de logements collectifs.

### ***La paille dans les écoles***

« Dans chaque maison on traîne des matelas, on remue des meubles, on aménage des lits, on se serre pour faire place. Partout la paille dans les salles d'école, jusque dans les salles de café. On loge une infirmerie au Château », relève Paul Bondallaz. Un vestiaire à Bulle et à Romont fournit le linge et les habits.



Les cars postaux attendent les réfugiés civils français qui débarquent par vagues à la gare de Romont dès le 18 juin 1940. DR

Dans la première semaine, les civils arrivent par vagues à Romont, à une cadence de deux à trois trains par jour sans compter les bus et les véhicules personnels. Le pic est atteint le 21 juin déjà avec 7223 personnes. C'est l'effervescence. Au point que certaines communes gruériennes se plaindront au préfet de n'avoir pas eu « leurs réfugiés » à héberger...

L'élan de charité est d'autant plus remarquable que la Glâne et la Gruyère ne comptent au total que 41 800 habitants à l'époque. Comme si 12 200 réfugiés débarquaient aujourd'hui du jour au lendemain sur leur territoire. Rien qu'à Sommentier, on prend en charge 139 réfugiés pour 200 habitants ! Les 53 communes de la Glâne servent de lieu d'hébergement à 5000 réfugiés. Le reste est disséminé dans une quinzaine de communes gruériennes.

Mais qui sont ces réfugiés ? Des femmes, enfants, personnes âgées, blessés de guerre, adultes en âge de servir, observe Paul Bondallaz, par ailleurs président de la Croix-Rouge glânoise. Avant de résumer : « Toute une humanité en détresse dans la confusion des classes et des situations. » Et des nationalités pourrait-on ajouter. Car, sous le nom de réfugiés civils français figurent aussi des Allemands, Brésiliens, Anglais, Italiens, Yougoslaves...

A l'annonce de l'armistice du 22 juin 1940 entre Pétain et Hitler, les premiers réfugiés plient bagage. Le rapatriement durera jusqu'au 25 août. « Tout fonctionna sans aucun accroc », appréciera le préfet.

### ***Je garde de cette soirée une vision dantesque***

*Christophe Sugnaux a interviewé Madeleine Pasche (Photo Alain Wicht, La Liberté)*



Le mois de juin 1940 restera gravé à jamais dans la mémoire de Madeleine Pasche. Agée alors de 12 ans, elle voit affluer des milliers de réfugiés civils dans le chef-lieu glânois. « Cela fait 70 ans au calendrier mais pour moi, c'était hier. Les grandes émotions se fixent à jamais dans la mémoire », écrit l'octogénaire romontoise dans les mémoires auxquelles elle s'attelle depuis quelques mois, soucieuse de transmettre à ses proches « quelques souvenirs familiaux et coutumes qui ont tissé son enfance et sa jeunesse ». Madeleine Pasche se rappelle que la nouvelle de « cette arrivée massive de réfugiés »

s'était répandue comme une traînée de poudre. Et qu'elle-même, comme beaucoup d'autres Romontois, était descendue à la gare pour voir ce qui se passait. C'était le 18 juin 1940.

« On a vu et on a cru ! Je garde de cette soirée une vision dantesque. Ce n'était pas la guerre que nous imaginions à travers les communiqués de presse ou les émissions de radio. C'était un dur aspect de la réalité incarnée par des êtres humains épuisés, souvent hagards, qui ne réalisaient même pas où ils débarquaient », écrit Madeleine Pasche.

Le préfet de la Glâne, Paul Bondallaz, avait été informé que le district et certaines régions voisines de la Gruyère avaient été choisis pour accueillir ces réfugiés civils. « Un premier train de 700 réfugiés causa un certain étonnement puisque c'était des hommes en âge de servir qui arrivaient. Surprise. D'après les directives du Département fédéral de justice et police, les hommes âgés de 16 à 60 ans n'avaient pas droit à l'asile. Ils devaient être refoulés, mais ils étaient bien là », raconte la retraitée romontoise. Et d'ajouter que les autres trains virent arriver des femmes, des enfants et des vieux.

Au total, près de 8000 réfugiés furent déposés par 17 trains spéciaux sur les quais de la gare glânoise. La population romontoise a accueilli environ 800 personnes et le reste du contingent fut réparti ailleurs en Glâne et en Gruyère.

Madeleine Pasche se souvient du comité d'accueil mis sur pied pour gérer cet afflux de personnes qui « se traînaient épuisées ». « Tous les cars et les voitures disponibles étaient groupés sur la place de la gare, prêts à transporter ces réfugiés dans les villages où ils seraient attribués. Les habitants de Romont, eux aussi, avaient ouvert toutes grandes leurs portes », raconte Madeleine Pasche.

La salle du Casino - qui se dressait à la place de l'actuel Hôtel de Ville - a quant à elle rapidement été transformée en réfectoire. Grâce à l'appui de nombreux bénévoles emmenés par Léonie Clerc, épouse du laitier, pas moins de 110 000 repas allaient y être servis en l'espace de deux mois.

### ***Quiétude bousculée***

L'arrivée de civils étrangers n'a pas toujours été vue d'un bon œil. Elle qui allait bousculer la quiétude des campagnes. Certaines communes craignent la surpopulation étrangère et de possibles dérives. On juge vite les gens sur leur mine. « Au premier aspect, nos gens ne trouvaient pas à ce monde-là très bonne façon », note le préfet Paul Bondallaz. « On se demandait, avec une pointe d'inquiétude, ce qui pourrait se passer dans nos villages privés par suite de mobilisation générale de l'armée de la plus grande partie de la population masculine. Disons-le cependant, pour démentir les légendes : la conduite des réfugiés venus de France, dans l'ensemble, fut bonne. Il n'y eut aucun délit grave. » Mieux, les maris étant sous les drapeaux, certains réfugiés donneront un précieux coup de main pour la récolte des foins. Ou pour les tâches ménagères. TJ

### ***Sources :***

- *La Liberté*, 2 juillet 2010, article de Thierry Jacolet et Christophe Sugnaux
- Madeleine Pasche, *Il était une fois à Romont... et au-delà*, récit 2010
- DHS, internet

## **Fidel Castro chez le comte Michel**

*La Gruyère*, 2 février 2016, Jean-Bernard Repond

Le dimanche 17 mai 1998, Fidel Castro est venu à la rencontre du comte Michel. Syndic de Gruyères à l'époque, Christian Bussard a été aux avant-postes. De même que Patrice Borcard, aujourd'hui préfet, alors rédacteur en chef de *La Gruyère*...

« Non, cela ne peut pas faire déjà dix-huit ans ! » Eh oui, monsieur le préfet, le temps passe... La jeunesse est une maladie qui se corrige chaque jour ! C'est bien par un beau jour du printemps 1998 que le Lider Maximo est venu faire sa balade dominicale en terre gruérienne.

A la plus grande surprise de Christian Bussard qui avait été mis au parfum de l'opération quelques jours auparavant : « Fidel Castro se trouvait avec de nombreux chefs d'Etat au siège de l'Organisation mondiale du commerce à Genève, se souvient-il. C'est le service du protocole du canton de Genève qui m'a proposé d'organiser à l'intention du chef d'Etat

cubain un programme de visite et de détente à Gruyères. Tout a été préparé dans le plus grand secret. »

### ***Très accessible***

« De tous les grands de ce monde qui ont fait escale à Gruyères, Fidel Castro est sans aucun doute celui qui a le plus marqué les esprits, convient Christian Bussard. D'autant plus que sa visite a duré toute la journée. La consigne qui m'avait été donnée était de prévoir un programme nature, tranquille et sans chichi. » Mission pleinement accomplie avec une réception de l'illustre personnage et de sa cohorte de « gorilles » et d'officiels sur le parking public.

Un moment que Patrice Borcard a gardé en mémoire : « A son arrivée, tout le monde était assez tendu. Alors que la presse n'avait pas été officiellement informée de cette visite, j'avais eu vent de la chose, si bien que *La Gruyère* est le seul média qui a pu couvrir l'événement. Sans la moindre tracasserie, j'ai pu m'approcher de cet homme emblématique sans qu'on s'inquiète de mon identité. J'ai le souvenir d'une journée qui s'est déroulée de manière certes organisée, mais avec des moments improvisés.

Le plus surprenant, hormis la présence d'une forte délégation cubaine, c'est que Fidel Castro, véritable légende vivante, s'est révélé extrêmement accessible. » « Lorsque nous avons traversé la cité à pied pour nous rendre au château, des curieux se sont avancés sans que personne ne les repousse, poursuit Christian Bussard.

Il y a juste eu un instant d'effervescence lorsqu'un monsieur, hissé sur des patins à roulettes, s'est spontanément dirigé vers Fidel Castro. Il s'agissait d'un Jurassien qui accomplissait un tour de Suisse et qui passait à Gruyères au même moment. Ni une ni deux, le bonhomme a demandé au président cubain d'apposer sa signature sur son T-shirt, ce que l'hôte du jour a effectué spontanément. »

N'en croyant pas leurs yeux, d'autres passants ont cru voir le sosie de Fidel Castro. D'autres ont cru être en face de Yasser Arafat...

### ***Inutile cours de démocratie***

Sur l'esplanade du château, c'est à un cours d'histoire régionale et de démocratie qu'ont assisté les témoins de l'événement. « Quand Augustin Macheret, invité en tant que président du Conseil d'Etat, a tenté diplomatiquement d'aborder la question des droits de l'homme, commente Christian Bussard, Fidel Castro a feint de ne pas trop comprendre la traduction de l'interprète... » Et la discussion a pris d'autres chemins de traverse... Admirant la plaine bulloise au moyen de lunettes d'approche, le Commandante a demandé à connaître la superficie du canton de Fribourg. Bouches bées, ses hôtes se sont observés... Aucune réponse spontanée. Alors, feu le conservateur du château Etienne Chatton a pirouetté, sourire aux lèvres : « Ici, Monsieur le président, nous ne comptons que les belles femmes ! » Non mais, dire ça à un Cubain ! « On se serait presque cru au temps de Chalamala et du comte Michel », plaisante Patrice Borcard.

### ***Crème double***

Fidel Castro, le compagnon d'armes de Che Guevara doublera le cap des nonante ans en août prochain. Il en avait donc septante-deux lorsqu'il a fait halte à Gruyères. A la ferme des Saugy, chez Gilbert Castella, il a montré beaucoup d'intérêt pour la production laitière. Christian Bussard se souvient : « Il voulait comprendre comment nous faisons pour obtenir une crème aussi épaisse. Il a saisi une poignée d'herbe, l'a froissée entre ses mains puis s'est exclamé : « Oui, je comprends, c'est l'herbe qui est elle-même grasse. »

Il faut dire que durant toute sa vie active le dictateur cubain a pris de nombreuses initiatives pour tenter d'améliorer la production laitière du cheptel cubain, notamment en important à grande échelle des vaches et taureaux canadiens de la race holstein. Avec des succès mitigés. Si un spécimen de cette race a figuré dans le Guinness des records de 1982 avec une production quotidienne de plus de cent dix litres, les pertes ont été nombreuses, ces animaux s'acclimatant difficilement aux conditions de l'île. Après avoir questionné ses hôtes sur mille et un sujets - prix du lait, qualité des cultures, fumures, tracteurs et insémination artificielle - Castro a repris la route, direction Moléson-Village.

### ***Pour vous l'addition !***

La tenancière du chalet de la Chaux savait depuis deux jours qu'elle ne devait accepter aucun hôte ce dimanche-là, son établissement étant réquisitionné pour l'accueil d'une célébrité. Mais ce n'est qu'à l'arrivée du convoi cubain qu'elle a compris à qui elle avait affaire. Castro et ses accompagnants ont assisté à la fabrication du vacherin, se sont délectés de spécialités locales et ont procédé à l'échange de cadeaux. « Moi qui ne suis pas fumeur, précise Christian Bussard, je conserve toujours jalousement une boîte de cigares havane estampillés Fidel Castro. »

Visiblement satisfait de son dimanche passé en Gruyère, le Lider Maximo s'est subitement levé, a remercié tout le monde et s'est engouffré dans une voiture blindée, une cohorte d'accompagnants à sa suite. Petit problème d'intendance, les Cubains ont « oublié » de régler l'addition... Un « détail » relevé par Patrice Borcard dans *La Gruyère*. « Ce qui nous a valu le courrier courroucé d'un lecteur qui s'offusquait qu'on relève un tel acte alors que la

région avait eu l'immense honneur d'accueillir un homme aussi illustre...», sourit l'ancien journaliste devenu préfet.

## Les juifs de Fribourg

*Remarque orthographique : Les noms de peuples ou les habitants de régions géographiques prennent la majuscule (de même que les noms des membres de dynasties), mais pas les adeptes de doctrines, de religions, de courants de pensée. Les Français, les Japonais, les Parisiens, les Européens, les Israéliens, les Capétiens, de même : les Noirs, les Blancs ; mais : il apprend le chinois, la cuisine marocaine, les chrétiens, les juifs, les francs-maçons, les romantiques, les nazis, les gaullistes, les communistes.*

### **La CIF, la Communauté israélite de Fribourg**

#### **La République chrétienne**

Vers 1900, le canton de Fribourg vit l'époque de la République chrétienne, dont le principal animateur est le conseiller d'Etat Georges Python. C'est dans ce canton catholique et conservateur, isolé dans une Suisse à dominante protestante, qu'est fondée, en 1895, la Communauté israélite de Fribourg (CIF). Mais les juifs seront bien longtemps mal perçus. La hiérarchie catholique les présentait comme des déicides, sous prétexte qu'ils avaient tué le Christ... J'ai lu jadis aux archives de l'évêché l'expression de *juiverie et de franc-maçonnerie internationales*, citée dans le procès-verbal d'une réunion décanale au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Le *Catéchisme pour la Suisse romande* édité à Fribourg a été en usage de 1931 à 1954. Il proposait aux pages 215-216 la *Consécration du genre humain au Sacré-Cœur*, une prière du pape Léon XIII décédé en 1903 ; le peuple juif y est appelé « ce peuple qui fut jadis votre préféré » :

*(...) Soyez le Roi de ceux qui vivent dans l'erreur ou que la discorde a séparés de vous ; ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin que bientôt il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Soyez encore le Roi de tous ceux qui se sont égarés dans les ténèbres de l'idolâtrie ou de l'islamisme, et ne refusez pas de les attirer à la lumière de votre Royaume. Regardez enfin avec miséricorde **les enfants de ce peuple qui fut jadis votre préféré : que sur eux descende, mais aujourd'hui en baptême de vie et de rédemption, le Sang qu'autrefois ils appelaient sur leurs têtes.** Accordez, Seigneur, à votre Eglise, une liberté sûre et sans entraves ; accordez à tous les peuples l'ordre et la paix ; faites que d'un pôle du monde à l'autre, une seule voix retentisse : « Loué soit le divin Cœur qui nous a acquis le salut ; à lui honneur et gloire dans les siècles des siècles ! Amen »*

Lorsqu'elle était assistante à l'Université de Fribourg, Anne-Vaïa Fouradoulas s'est penchée sur l'histoire de cette communauté dans son mémoire de licence.

La plupart des juifs de Fribourg sont originaires d'Alsace. « Au départ, ils s'investissent globalement dans le commerce de bétail, de chevaux et de tissus. Cette homogénéité

professionnelle, en partie imposée par le climat politico-économique, est importée de leur région de provenance. Au fil du siècle, avec l'accès de la nouvelle génération aux études supérieures, leur portrait professionnel se diversifie et se confond progressivement avec celui des autochtones », note Anne-Vaïa Fouradoulas.

### ***La saga Nordmann***

L'histoire de cette petite communauté juive de Fribourg se confond en grande partie avec celle de la famille Nordmann. Extrait de sa présentation dans le DHS :

C'est une famille israélite originaire d'Alsace. Moïse (1837-1928) est l'ancêtre de la branche devenue bourgeoise de Boppelsen (canton de Zurich) en 1887. Le mariage de son petit-fils Robert avec Simone Maus fut à l'origine de la holding *Manor* : *Ma*, de Maus, et *Nor*, de Nordmann. Bourgeoise de Seuzach (Zurich) dès 1892, la branche fribourgeoise s'établit à Olten en 1875, puis à Fribourg en 1885 avec Abraham, lointain cousin de Moïse, et sa femme Elise. Ils sont actifs dans le commerce de vêtements tant à Fribourg que dans les campagnes environnantes. Leurs fils Maurice (1874-1918), Isidore (1876-1957) et Camille (1878-1955) font prospérer l'entreprise. Isidore épouse Alice Bloch propriétaire des magasins *A la ville de Paris* à Fribourg, Langnau-Langenthal, Aarberg, Frutigen et Zweisimmen. Il rachète à Fribourg le magasin *Les Trois Tours* en 1919. Ce magasin deviendra - toujours dans la famille Nordmann - *La Placette* en 1976 et enfin *Manor* en 2001.

Jean Nordmann, fils d'Isidore, contribue à l'intégration de la communauté juive dans le canton de Fribourg. Membre de nombreuses associations, propriétaire du magasin *Les Trois Tours*, colonel dans l'armée, il est le premier de sa religion élu député au Grand Conseil fribourgeois, dans le Parti radical, de 1966 à 1971.

Au décès de Jean Nordmann, en 1986, son fils Claude reprend le flambeau à la tête de la CIF. François Nordmann, frère de Claude, sera membre de l'exécutif de la Ville de Fribourg (PS) de 1974 à 1980. Par la suite, il réalisera une brillante carrière diplomatique. Enfin, leur cousin Jean-Luc Nordmann, fils d'André et petit-fils de Camille, s'il n'est pas membre de la CIF - il est agnostique - occupe une situation privilégiée à Fribourg. Entrepreneur dynamique, il a été le président de la *Nordmann Fribourg Holding (Manor)* depuis 1986. Il a transformé l'ancien commerce familial en un petit empire qui comprend entre autres le multiplexe de cinéma.

Roger Nordmann, journaliste, fondateur de *La Chaîne du Bonheur* avec Jack Rollan, est le fils de Camille. Roger Nordmann est le père de Patrick, journaliste et humoriste.

### ***Des années sombres***

Interrogé sur sa condition de juif dans la cité des Zähringen, le diplomate François Nordmann dit n'avoir jamais connu de problèmes particuliers, à part peut-être une altercation lorsqu'il était au Collège Saint-Michel, dans les années 1950. On lit ses propos sur internet (*Massorti : Suisse. Les juifs de Fribourg*) : « Cela n'a jamais été un facteur ni positif ni négatif par rapport aux autres élèves. Mon vécu quotidien était celui des autres collégiens, à part le fait que je n'allais pas au catéchisme ni à la messe mensuelle ». Et de souligner, encore, qu'après le

concile Vatican II, le canton de Fribourg a connu une formidable ouverture des mentalités. Témoin, en 1990, l'octroi du statut de droit public à la CIF, lequel officialise sa reconnaissance sur le plan cantonal. Fribourg est le deuxième canton de Suisse, après Bâle-Ville, à accorder ce statut à sa communauté juive.

Mais ce ne fut pas toujours ainsi. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les juifs fribourgeois évoluent dans un climat général de méfiance à leur égard. Tolérés, ils essaient de se fondre dans le contexte cantonal sans faire de vagues. La République chrétienne de Georges Python leur offre pourtant parfois des appuis inattendus. En 1893, la première initiative populaire de révision constitutionnelle portant sur l'interdiction de l'abattage du bétail selon la pratique israélite est balayée par 76,7% des Fribourgeois. Un vote qui contredit la majorité nationale, qui accepte cette interdiction à 60%. « Les Fribourgeois n'ont pas voulu imposer un article d'exception à une minorité religieuse, eux qui, catholiques dans leur majorité, en subissaient déjà plusieurs depuis le Kulturkampf », note l'historien Francis Python.

### ***Synagogue et cimetière***



Signe d'un certain respect, les juifs fribourgeois obtiennent en 1905 l'autorisation de bâtir une synagogue et en 1910 un espace au cimetière de Saint-Léonard (photo [www.alemannia-judaica.de](http://www.alemannia-judaica.de)) Ce qui n'empêche nullement un certain antisémitisme d'éclorre sur les bords de la Sarine. Clairement affiché au début, ce sentiment devient progressivement plus larvé. Après la prise du pouvoir par Hitler en Allemagne, le climat tend à l'ostracisme : le juif est en butte à l'exclusion.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la CIF est mise à contribution par les autorités cantonales pour l'accueil des réfugiés juifs. Elle consentira à d'importants efforts financiers, alors que l'Etat peut faire preuve de « sécheresse », brimant parfois les exilés. Jean Nordmann et son épouse Blurette se rendent rapidement compte que des choses horribles se passent en Allemagne, mais se heurtent au scepticisme des médias.

### ***L'heure du rapprochement***

A partir des années 1950, alors que Fribourg s'apprête - enfin - à pénétrer dans l'ère industrielle, un rapprochement judéo-chrétien s'effectue. « Un intérêt et un respect réciproques s'installent entre juifs et non-juifs. L'instauration de rapports harmonieux peut éventuellement s'expliquer par la diversification de la scène politique fribourgeoise qui sonne le glas du *siècle majoritaire* - les conservateurs catholiques perdent leur majorité absolue au Grand Conseil en 1966 - et par les gestes d'assouplissement doctrinal de l'Eglise », estime Anne-Vaïa Fouradoulas.

La CIF vit alors son âge d'or. Mais il sera de courte durée. Car, de nos jours, si les Israélites fribourgeois sont pleinement intégrés dans la vie de la cité, leur nombre diminue.

## ***Les juifs égaux en droits depuis 150 ans***

L'exclusion et la persécution ont marqué l'histoire des juifs de Suisse pendant des siècles. Il y a 150 ans, le 14 janvier 1866, un vote du peuple suisse leur accordait la liberté d'établissement dans le pays et le plein exercice des droits civiques. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, ils étaient officiellement confinés dans les deux villages d'Endingen et de Lengnau, en Argovie, les deux seules localités de la Confédération où les juifs avaient le droit de s'établir durablement et de former des communautés. Les juifs recevaient une « lettre de protection » qui fixait leurs conditions d'établissement et qu'ils devaient renouveler tous les 16 ans. Limités dans leurs activités professionnelles et sociales, ils étaient considérés comme des « protégés étrangers ».

Ne pouvant pas être artisans, ni paysans, ils ont choisi de devenir commerçants ambulants, marchands de bétail ou prêteurs d'argent. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ils formaient entre le tiers et la moitié de la population locale dans les deux villages argoviens. Les juifs bénéficiaient néanmoins d'une large autonomie dans leur vie religieuse et communautaire. L'assemblée de la communauté élisait un comité chargé des diverses fonctions. Le rabbin exerçait la justice civile selon les usages juifs ; il était aussi notaire et officier d'état civil. La communauté s'occupait du culte, mais aussi de l'école, des pauvres et des orphelins. En 1750, les juifs résidant en Argovie ont érigé une synagogue.

L'émancipation complète des juifs de Suisse a nécessité une longue démarche qui a pris presque un siècle, tant les résistances étaient fortes envers cette minorité religieuse pourtant très peu nombreuse. La votation populaire du 14 janvier 1866 n'en fut d'ailleurs pas l'étape ultime. Seule la nouvelle Constitution fédérale de 1874 fixa définitivement le principe de l'égalité de tous les citoyens indépendamment de leur appartenance religieuse. Beaucoup de juifs quittèrent alors les deux villages argoviens pour s'installer dans les villes. Des communautés s'y développèrent et construisirent des synagogues. Les juifs furent rejoints par des vagues d'immigrations successives, d'abord d'Alsace, alors allemande, puis d'Europe orientale. La population juive atteint 20 000 personnes à la veille de la Première Guerre mondiale dans 25 communautés regroupées depuis 1904 au sein de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI).

### ***Sources :***

- Anne-Vaïa Fouradoulas, mémoire de licence, *La communauté juive à Fribourg et son environnement cantonal 1895-2000*, collection *Aux sources du temps présent*, 2007
- *La Liberté*, 16 janvier 2016, *Les juifs égaux en droit depuis 150 ans*, Maurice Page, Cath.ch
- DHS, articles Nordmann
- Internet, *Bonne nouvelle : 150 ans de l'égalité des droits pour les juifs de Suisse*
- Internet, *Suisse. Les juifs de Fribourg*, Massorti.com

## Henri Butty, Estavayer-le-Lac, un visionnaire

Une personnalité de tout premier plan à Estavayer dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle... et oubliée aujourd'hui. Une vie qui, pourtant, sort de l'ordinaire, au parcours constellé d'initiatives et de réalisations.

Henri Butty est né à Estavayer-le-Lac en 1872, ville où il est décédé le 20 juillet 1940. Après ses classes primaires et secondaires, il fréquente le collège St-Michel à Fribourg puis le collège de Zoug. Il travaille ensuite deux années à Baar, engagé par la banque de Zoug. Après un bref stage à la banque Weck-Aeby de Fribourg, il revient à Estavayer.

<p><b>IMPRIMERIE</b> Brochures. Labours. Catalogues Factures. Traus. Memorandum En-têtes de lettres RAPPORTS Affiches, Circulaires, Règlements CARTES D'ADRESSES Livres à souches TRAVAUX en COULEURS</p>	<p><b>PAPETERIE</b> GROS ET DÉTAIL Fournitures de Bureaux CARTES POSTALES ILLUSTREES Cartes à jouer Cornets et sacs en papier EMBALLAGES Papiers peints</p>
<p><i>H. Butty &amp; Cie</i> ESTAVAYER-LE-LAC Téléphone ———— ☉☉☉ ———— Téléphone</p>	
<p><b>LIBRAIRIE</b> OUVRAGES CLASSIQUES Grammaires françaises et de langues étrangères Dictionnaires Ordres d'ouvrages de tous pays au prix de l'édition MATÉRIEL DE CLASSES Maroquinerie Fabrique de Registres et cahiers ATELIER DE RELIURE</p>	<p><b>JOURNAUX</b> <i>Journal d'Estavayer</i> <i>Revue Populaire</i> <i>Gazette Populaire illustrée</i> <i>Suisse Romande illustrée</i> <i>Le Foyer et les Champs</i> <i>Le Petit Sillon Romand</i> <i>Le Journal Illustré</i></p>

### Créateur d'entreprises

On est en 1897 et Henri Butty a 25 ans. Riche déjà d'une solide expérience financière et commerciale, il fonde une imprimerie. L'année suivante, il lance le *Journal d'Estavayer* qui durera un peu plus d'un siècle. Le journal rencontre un beau succès et passe rapidement d'un à deux numéros par semaine.

En 1899, l'acquisition d'un nouvel immeuble va permettre à l'imprimerie Butty de se moderniser et de devenir une véritable entreprise comptant également une librairie-papeterie. A part le *Journal d'Estavayer*, d'autres titres lui ont été confiés : *Le Sillon romand*, *L'Artisan romand*, *La Revue des familles...* Dans la publicité parue dans *Estavayer et la Broye, Guide pittoresque par Louis Thurler*, 1908 (nouvelle édition 2001) figurent les premiers titres confiés à l'Imprimerie H. Butty et C<sup>ie</sup>.

<p><b>Société Industrielle de la Broye</b> <i>Fabrique de cigares</i> ESTAVAYER SPÉCIALITÉS: LE STAVIA § LA ROSE § LE LUTTEUR LE FRIBOURGEOIS § LE MOLÉSON CIGARES EN CAISSONS ROSIE. — VIOLETTA</p>
--

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, existait à Estavayer une manufacture de cigares. Mal dirigée, elle était à la veille de fermer ses portes lorsqu'Henri Butty l'a reprise en mains avec de nouveaux actionnaires et l'apport de nouveaux fonds. En 1919, il devient seul propriétaire de la manufacture de cigares qui occupera jusqu'à 60 ouvriers. A son décès, plus de cent personnes sont au service des entreprises Butty, à Estavayer et dans diverses régions de la Suisse en qualité de représentants. Une publicité parue dans le *Guide pittoresque* de 1908.

### Au service de la communauté

En 1898, il est âgé de 26 ans quand le conseiller d'Etat Georges Python l'appelle à la fonction de receveur d'Etat, poste auquel il sera fidèle durant 42 ans. En 1900, il fonde la Société de

développement d'Estavayer. En 1903, il entre au Conseil communal d'Estavayer. Dès 1907 et jusqu'à son décès, en qualité de syndic, il contribuera à un véritable développement de la ville : amélioration des routes, des bâtiments communaux, reconstruction du débarcadère, ouverture d'un lazaret à l'Hôtel Bellevue pendant l'épidémie de grippe de 1918, appuis aux sociétés locales, dont l'Harmonie la Persévérance qu'il présida, souci de l'avenir des hôtels Bellevue et du Lac qui deviendront l'institut Stavia<sup>1</sup>, membre - notamment - du Conseil d'administration de la Société de navigation, de l'Hospice de la Broye, des Entreprises électriques...



Henri Butty eut quatre fils. L'aîné, Joseph, était prêtre dominicain. Claude a dirigé sa propre agence immobilière, Louis et Jean ont passé leur vie active au service de l'imprimerie.

<sup>1</sup> *L'institut Stavia était un pensionnat destiné surtout aux jeunes gens de Suisse allemande venus apprendre le français. Il a connu une histoire mouvementée. L'institut s'est substitué à deux hôtels, de Bellevue et du Lac, auxquels la guerre de 14-18 avait fait perdre sa clientèle. L'inscription au Registre du commerce de l'institut Stavia date du 30 décembre 1913.*

*Selon un article de Jacques Reinhard figurant dans un recueil dû à Paul Périsset, après des débuts difficiles, l'institut a bénéficié de nouvelles classes dans l'Hôtel Bellevue en 1922. Le directeur avec lequel le syndic Butty eut des contacts réguliers est l'abbé Joseph Lorenz, qui dirigea le Stavia de 1923 à 1942. Une faillite prononcée en 2003 a mis fin à l'institut.*

#### **Sources :**

- NEF, 1941, article de Joseph Torche et photo d'Henri Butty
- *Estavayer et la Broye, guide pittoresque par Louis Thurler, H. Butty et Cie, Estavayer-le-Lac 1908*

## **Médecins de mon village**



Ce texte est tiré de *Léon Borcard, 1869-1953*, Imprimerie Bernard Borcard, Estavayer-le-Lac.

*Léon Borcard, père de Bernard, est né à Vaulruz, à la scierie de Làla. Quand il a quatre ans, sa famille s'installe non loin de l'église, dans une ferme rustique à large auvent. S'ajoutent à cette exploitation les vastes pâturages de Tsuatsô, sur les flancs du Moléson. Léon Borcard fréquente, à pied, l'école secondaire de Bulle. Tout jeune encore, il se rend, toujours à pied, chez Joseph Renevey à Fétigny, où il s'engage comme apprenti pierriste. Quand le travail vient à manquer, il retourne à Vaulruz, encore à pied. A vingt ans, il devient cheminot non payé à la gare de Vaulruz. Il ne quittera plus les chemins de fer. D'aiguilleur, il est promu chef de gare : à Belfaux, à Dompièrre,*

à Cugy puis, de 1914 à 1929, à Estavayer-le-Lac. Sa retraite se passe dans la maison qu'il a fait construire, non loin de la gare. Pour honorer sa terre natale, il l'avait nommée « La Gruyère ».

*C'était un personnage ! Malicieux, caustique. Sec de corps, mais pas de cœur, affirme l'un de ses biographes. Marcheur, ami de la nature et des animaux, conteur plein de talent, farceur consommé, généreux sans ostentation... et fine plume. Il a publié quantité d'articles dans divers journaux et revues. Son feuilleton dans « L'Indépendant » relate les « glorieuses » aventures de nos dirigeants spirituels et politiques de la fin du siècle passé. Les « Voyages de Djan de la Bolyèta » - affirme le journaliste et écrivain Pierre Verdon - ont été lus et relus avec passion.*

### **Le « dentiste »**

Rares sont les personnes pouvant se vanter de n'avoir jamais ressenti d'affreux maux de dents. Pour ma part, j'ai payé un large tribut à ces premiers revers de la vie. La patience n'étant pas mon fort, à peine sentais-je une dent attaquée que je réclamaï, à cor et à cri, le baume... d'acier, en l'occurrence la pince du dentiste.

Dans mon enfance, chaque village qui se respectait avait son « arracheur de dents ». La première fois que je fus atteint de ces intolérables tracasseries, ma mère me conduisit chez Julien Moret, aux Colombettes. Ce dernier cumulait, à côté des occupations de la ferme, celle de dentiste. Pour tout matériel, il avait deux pinces. Ses honoraires s'élevaient à vingt centimes.

Avec enthousiasme, j'étais allé rendre visite à mon opérateur. A défaut de fauteuil basculant, on me fit asseoir sur le bord d'un bassin en bois.

Lentement, les deux pinces enveloppées dans un journal furent déballées, Ayant arrêté son choix, mon bourreau de quelques instants, secondé par sa fille aînée, introduisit son instrument dans ma bouche, jusqu'ici vierge de toute profanation de ce genre. Un insolite craquement, suivi d'un cri de surprise, mit fin à mes douleurs.

### **Le vétérinaire non patenté**

Pour des cas semblables, je m'acheminai, de temps à autre, vers la demeure d'un vétérinaire non patenté. Jeune homme, j'eus l'occasion de me faire traiter par ce guérisseur dont les cures étaient merveilleuses.

Depuis un certain temps, j'éprouvais des douleurs aiguës à la jambe gauche. J'espérais que d'énergiques frictions d'eau de vie, suivies de bonnes nuits de repos, auraient raison de ma maladie. Il n'en fut rien. Je me vis forcé, bien à contrecœur, d'interrompre mon travail pour aller consulter, à la ville voisine, le médecin qui diagnostiqua une sciatique carabinée. Les médicaments ne firent que maintenir l'état dans lequel je me trouvais. L'inactivité commençait à m'oppresser lourdement. Un jour, notre praticien non patenté passa avec sa voiture devant chez nous et s'arrêta afin de s'enquérir de la cause de ma démarche peu ordinaire. Lui ayant expliqué ma situation, il me promit une prompte guérison.

- Je vois que tu as une santé de cheval, je te traiterai comme tel !

Belle perspective ! Quelques jours plus tard, François des Longes, comme on l'appelait communément, m'apporta deux grands vésicatoires d'une composition secrète. Tout était secret chez ce diable d'homme.

Le résultat ne tarda pas à se faire connaître. Je fus totalement débarrassé de ma désagréable maladie et je pus à nouveau m'adonner à mes occupations coutumières. Cela se passait il y a plus de cinquante ans. Depuis lors, je n'ai jamais eu la moindre rechute.

En souvenir de mon père, François des Longes pour qui les plantes n'avaient pas de secret et que bien des personnes, en grand mystère, ne dédaignaient pas de consulter, ne voulut accepter aucune rétribution. Il se disait suffisamment récompensé par mon rétablissement.

### ***François des Longes « arrête le sang »***

Il me souvient qu'une fois, deux de mes cousins abattaient un gros chêne sis à 20 minutes environ de la maison de François des Longes, Un malheureux coup de hache occasionna une profonde entaille à la jambe d'un des bûcherons et lui coupa une artère principale d'où le sang jaillit à flot. Faute de médecin, on ligatura le blessé et on courut avertir François des Longes. Ce dernier, sans s'émouvoir le moins du monde, conseilla au requérant de retourner chez son frère, du nouveau devant survenir incessamment.

En effet, pendant le retour du commissionnaire, le sang cessa de couler subitement. Le docteur se chargea du reste, plus tard.

Ce fait est rigoureusement authentique. Si des esprits arriérés voyaient dans cette intervention la griffe de Satan (pauvre diable, il a bon dos), on pourrait leur citer nos sourciers modernes dont les facultés permettent de déceler de l'eau à des distances incroyables, dans des pays où ils ne sont jamais allés, ou de désigner, à certaines profondeurs en terre, des gisements de métaux de toute nature, ou même de découvrir des maladies et les moyens de les guérir aux dépens de la science officielle, ou bien encore de reconstituer toutes les phases d'un crime et d'indiquer l'endroit exact où le cadavre se trouve enfoui. Et pourquoi donc François des Longes n'aurait-il pas été un des successeurs de certains de ces hommes aux facultés merveilleuses qui, il y a quelques siècles, risquaient les pires tortures comme sorciers ?

### **Les écoles de Romont : leur présentation en 1970**

*Dans les archives de Mme Madeleine Pasche, à Romont, se trouvait cette histoire des écoles de Romont, écrite par Louis Page en 1970. Reproduction de quelques principaux passages, avec adaptation du texte.*

### ***Pour les petits : une école cinquantenaire***

L'école enfantine date de 1924. L'idée en fut lancée en 1921 par Sœur Amida Gendre, supérieure de l'orphelinat, mais il fallut attendre deux ans pour avoir, au Conseil, une proposition ferme de M. Auguste Chatton, professeur, syndic et directeur des écoles, une personnalité ferme et bien romontoise.

Mais il y eut l'opposition d'un membre influent du Conseil, qui n'avait pas d'enfants. Et ce n'est qu'en 1924 que l'idée se réalisa, et Sœur Léonie Saunier, Jurassienne, fut désignée comme maîtresse de cette école privée, avec un traitement annuel de 1000 fr., produit des cotisations des élèves, dont 600 fr. allaient à l'orphelinat pour la pension de la Sœur, et 400 fr. à la Maison-mère. Les enfants des familles aisées payaient 4 fr. par mois, et les pauvres, rien. Ils furent plus de 50 enfants de 5 à 6 ans cette première année.

L'école enfantine compte en 1970 trois classes mixtes, de 20 enfants chacune, soit donc 60 élèves, de 5 à 6 ans, confiés à une religieuse et à deux institutrices laïques. Elle est officielle. Une école maternelle est ouverte aux enfants n'ayant pas atteint l'âge de fréquenter l'école enfantine. Elle occupe la salle de l'école protestante devenue libre.

### ***Remontons le temps***

Du Moyen Age à nos jours, l'école n'a cessé de se développer, jusqu'à devenir obligatoire, populaire et gratuite. Les renseignements sont plutôt maigres jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Dès 1556, en revanche, les Manuels des Conseils ou la Chronique du clergé signalent les maîtres d'école des garçons, et dès 1612, une « régente qui apprend à lire et à servir Dieu aux filles des bourgeois ». Prêtres, maîtres et maîtresses laïques, religieux et religieuses de divers ordres se succèdent, à la satisfaction plus ou moins générale.

Ose-t-on parler des traitements octroyés à ces enseignants du vieux temps ? A peine ! Ils n'encourageaient en tout cas pas leur recrutement. La profession n'était guère appréciée. Aussi, ne faut-il pas être surpris du manque de maîtres et de maîtresses qui se fit parfois sentir. A relever encore le désintérêt des parents envers l'instruction de leurs enfants, malgré parfois le souci des autorités religieuses et civiles d'assurer à la jeunesse un minimum d'instruction.

Quant aux salles d'école, il est bien difficile de les situer ; on en trouve ici et là, parfois même chez des particuliers. En 1678, l'école est en très mauvais état. Le charpentier qui la répara, en tâche, après avoir demandé 400 florins, descendit son prix à 50 écus, trois sacs de blé et trois sacs d'avoine. La première construction importante est le bâtiment qui fut achevé vers 1800. Il dura 160 ans puisque le bâtiment actuel fut inauguré en 1962.

### ***Une école primaire protestante devenue centenaire***

En 1846, la Communauté Protestante de Romont voit le jour sous le patronage de la « Société évangélique » de Lausanne. Elle ouvre immédiatement une école dont l'instituteur Charles Debétaz remplit en même temps la fonction d'évangéliste. Son rôle est de s'occuper des besoins spirituels d'une cinquantaine d'adultes et d'une vingtaine d'enfants.

Une école libre était ainsi créée. Elle fut victime de bien des déboires, en particulier avec les locaux. Le nombre des écoliers diminua pour n'atteindre plus que la douzaine en 1852. Pourtant, lueur d'espoir en 1853, avec l'implantation d'une horlogerie, venue de Neuchâtel. L'école, pendant un temps trop bref, prise en charge par la Société des protestants disséminés de Neuchâtel, compta 36 élèves. Compréhensif des besoins, le Conseil communal offrit alors le logement de l'instituteur, une salle de classe et quatre moules de bois de chauffage.

Mais l'entreprise d'horlogerie ne put subsister ; les réformés neuchâtelois s'en allèrent, et l'effectif des écoliers baissa. En 1855, l'afflux des paysans bernois renfloua l'effectif. L'incendie du rang de l'église, en 1873, consuma l'école et le mobilier de l'instituteur. La constitution de la paroisse protestante Bulle-Romont en 1884 donna à la communauté une stabilité plus grande. Enfin, en 1951, lors de l'érection de la paroisse protestante Romont-Châtel-St-Denis, l'école primaire réformée fut fermée. Et, dès lors, les écoliers ont fréquenté l'école publique.

### ***L'école ménagère***

Romont figure parmi les premières écoles ménagères créées dans le canton de Fribourg. En 1902, un comité de dames s'est constitué en vue de l'ouverture d'une école ménagère. On fit appel à une religieuse de la Congrégation d'Ingenbohl, qui desservait déjà l'orphelinat depuis quatre ans. Cette première maîtresse d'école ménagère s'appelait Sœur Béarde Wind, de Kaiserstuhl (AG). Elle avait suivi le premier cours normal ménager donné à Fribourg en 1901. (L'évolution des écoles ménagères a été présentée dans le volume III de *Episodes de la vie fribourgeoise*.)

### ***L'Ecole secondaire des filles***

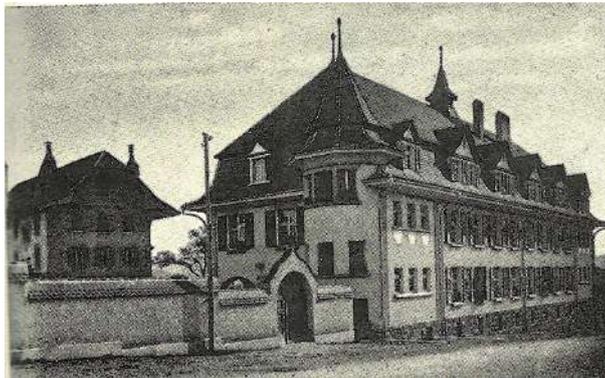
En 1918, le Conseil communal décida l'ouverture d'une école secondaire pour jeunes filles. La direction fut confiée à des religieuses de la Congrégation d'Ingenbohl. Il n'y eut d'abord qu'une classe, puis deux, dans la même salle, avec une seule maîtresse. Ce n'est qu'en 1959 que les deux années ont été séparées. Un directeur laïque lui fut désigné en 1958 en la personne de M. Auguste Frésey, professeur. Lors de la promotion de l'école à l'échelon du district, en 1962, l'école secondaire des filles comptait 77 élèves, réparties dans deux classes.

Cette même année, l'ouverture du nouveau bâtiment des écoles primaires leur permit de disposer de locaux plus adaptés que le bâtiment Clément. La troisième année fut introduite en 1964, et l'on nota, cette année-là, 113 élèves. Enfin, durant sa dernière année d'existence - 1972-1973 - l'effectif s'élevait à 221 élèves, dans 8 classes, soit 3 de première année, 3 de deuxième et 2 de troisième, avec 19 enseignants dont 8 à plein temps.

Cette école fut toujours commerciale. Dès l'automne 1967, les jeunes filles désirant suivre des classes littéraires étaient admises à l'école secondaire des garçons. La mixité ayant été généralisée, l'école secondaire des jeunes filles fut intégrée à l'école secondaire du district de la Glâne. Le nouveau bâtiment s'est ouvert à la rentrée de 1973.

## ***D'une école latine à un pensionnat***

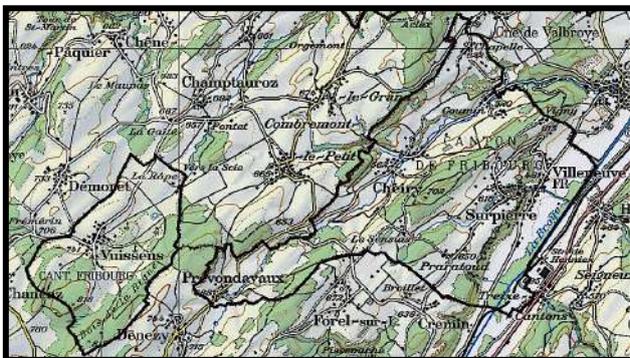
C'est essentiellement l'œuvre du clergé. Une école latine est mentionnée à Romont dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agissait d'abord que de leçons de latin données à quelques élèves qui se destinaient - ou que l'on destinait - au clergé. Cet enseignement du latin s'est développé au cours des siècles. Mais il périclita au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la création de l'école secondaire des garçons en 1859. Celle-ci s'est confondue avec le Pensionnat Saint-Charles inauguré en 1884 dans le but de favoriser les vocations religieuses. Le premier bâtiment de Saint-Charles, dénommé *La Ratière*, n'était guère confortable.



*Photo prise avant la construction des salles de classe de Saint-Charles et avant la démolition de la Ratière.*

Le pensionnat-école ne fut à l'aise dans de nouveaux locaux qu'en 1933. Les sections se sont multipliées. A côté des classes littéraires on eut encore des classes commerciales, techniques et agricoles. L'ancien Pensionnat Saint-Charles, avec ses 60 places pour internes et ses nombreux externes de tout le district de la Glâne, a fermé ses portes à l'ouverture de la nouvelle école secondaire en 1973.

## **Prévondavaux, petit village et riche histoire**



Lorsque Paul Thierrin, poète éditeur né à Surpierre, publia son recueil de poèmes *Chemins*, 1949, il choisit Henri Bise pour en rédiger la présentation. Extrait : *L'enclave de Surpierre, si on en dessine les frontières, avec sa pointe de Prévondavaux, est l'image d'une lampe antique ou d'une navette d'encens...*

Attardons-nous donc à la pointe de la navette d'encens, à Prévondavaux, Tiefenthal (ou Tiefenthal) en allemand, et Profunda Vallis en latin : le val profond. Mais, n'exagérons rien ! Le val n'est pas profond. C'est un agréable vallon paisible. Peu habité en raison d'une situation éloignée des grands axes routiers et des voies de chemins de fer. Mais, si la

population s'est abaissée en dessous de 100 habitants au cours du siècle passé, des espoirs de développement se font jour.

### ***Un château et des seigneurs***

Surpierre et Vuissens ont leur château. Prévondavaux a aussi le sien, mais plus modeste, et quasiment à l'abandon depuis des décennies. De nombreux propriétaires - et parmi eux des célébrités - se sont succédé. Notre présentation se limitera à quelques rappels.

Le château, ou ce qu'il en reste, est actuellement la propriété des familles Gerbex et Losey domiciliées au village. Les derniers maîtres des lieux membres de l'aristocratie appartenaient à la famille d'Affry. Puis le château a successivement été cédé à Alfred Badoud, ensuite à son beau-fils Louis Andrey, enfin à la famille Menthonnex dont le dernier représentant s'appelait Jacques. Celui-ci a vendu le château à Joseph Gerbex.



Le dernier locataire, qui n'occupait d'ailleurs qu'une pièce, s'appelait Louis Torche, surnommé Didi. Il y avait aménagé un petit atelier d'horlogerie. Un passionné d'histoire du village, Irénée Badoud, venait aussi travailler dans cette pièce.

A partir des années 50, le château « tomba en léthargie », pour reprendre l'expression du journaliste Gérard Périsset.

Le *Dictionnaire historique de la Suisse*, au sujet de la petite seigneurie de Prévondavaux, se limite à rappeler :

*Le village formait une petite seigneurie. Elle appartient aux d'Avenches, Zimmermann, Gléresse, d'Englisberg, d'Alt (ces derniers ajoutèrent à leur patronyme de Tiefenthal) ; elle passa de la famille d'Alt aux d'Affry.*

Voici de brèves incursions dans les généalogies très étoffées des familles d'Alt et d'Affry. Alt, en allemand, signifie vieux. La famille Veillard (Vieillard), originaire de Cormagens, a germanisé son nom.

Jean Jacques Joseph, baron d'Alt, seigneur de Prévondavaux (1653-1714), est anobli par l'empereur Léopold 1<sup>er</sup> de Habsbourg en 1687. Colonel au service de la Savoie, bailli de Lugano, il épouse Marie Anne *Elisabeth* de Diesbach (1657-1717), dame de Prévondavaux. Elle est la fille de Jacques de Diesbach, coseigneur de Heitenried et seigneur de Prévondavaux.

Leur fils *Protais* Joseph (1679-1741), baron d'Alt de Prévondavaux, colonel au service de la Sardaigne, puis de la Savoie, bailli de Corbières est l'époux de Marie-Françoise de Maillard de Châtonnaye. Ils sont les parents d'Elisabeth, baronne d'Alt von Tiefenthal (1714-1777), dame de St-Barthélemy et Prévondavaux. Celle-ci a épousé le 2 juillet 1738, à Vuissens, Louis

Auguste Augustin d’Affry (1713-1793). Leur fils, Louis d’Affry, sera le premier à assurer la présidence annuelle de la Confédération (landamann) issue de l’Acte de Médiation en 1803.



Louis Auguste Augustin d’Affry cumulait les titres :

- Commandant de la Garde suisse
- général de corps d’armée,
- gouverneur militaire de Paris,
- général en chef de toutes les troupes suisses au service de la France,
- colonel de la garde suisse du roi de France,
- ambassadeur des intérêts de la Confédération helvétique en France.

Louis Auguste Augustin est né à Versailles en 1713 et il est décédé à Saint-Bathélemy, ancien district d’Echallens, en 1793. (fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Auguste\_d’Affry)

Au sujet de la baronne Elisabeth d’Alt, née d’Affry, l’historien Georges Andrey m’a écrit le 14 septembre 2006 :

*J’ignore si Mme la baronne Elisabeth d’Alt, née d’Affry et mère du landamann, habitait le château de Prévondavaux. En revanche, ce que l’on sait avec certitude, c’est qu’après sa mort en 1777, son château sera vendu. La vente, qui a lieu en 1779, permet probablement d’éponger les dettes de la défunte. C’est que Madame la baronne, en généreuse dame patronnesse, dépensait sans compter pour ses pauvres. Chez les d’Affry, ne dit-on pas qu’après avoir tout donné, elle aurait détaché les rideaux de son lit et les aurait apportés à un pauvre pour s’en faire un vêtement ! Par bonheur, son prestigieux mari Louis Auguste Augustin d’Affry (1713-1793), père du landamann, était bien vu des rois de France : Louis XV puis Louis XVI compensèrent par leurs libéralités les dépenses inconsidérées de sa trop pieuse épouse, comme les siennes propres. C’est que celui qu’on surnommait « nez rouge » était aussi bon vivant que son épouse était austère.*

Bien que le château ait été vendu en 1779, les d’Affry ont conservé un bâtiment et des privilèges tels que droits de cens et de dîme. L’épouse de Louis d’Affry, Anne-Marie, comtesse de Diesbach, a liquidé ces droits en 1812 : ce fut la fin de la seigneurie de Prévondavaux.

La dernière de la longue lignée d’Alt est *Sidonie*, baronne d’Alt de Prévondavaux (1842-1904). Elle est morte à La Schürra (Pierrafortscha). Elle était l’épouse de Louis de Diesbach de Belleruche. Elle a donné à la chapelle de Prévondavaux une chasuble de velours noir.

### **La chapelle**

La Réforme a imposé à Prévondavaux sa séparation d’avec la paroisse de Denezzy devenue protestante. Et le village resta longtemps isolé. En 1583, fut édifée une chapelle dédiée à Saint Hubert, patron des chasseurs. Le village ne dépendait ni de la paroisse de Surpierre, ni de celle de Vuissens. Cela ne pouvait durer. En 1666, à la suite d’une requête adressée à l’évêque, Mgr Strambin, Prévondavaux fut rattaché non sans réticence à la paroisse de Vuissens. La répartition des frais d’entretien de l’église et des objets de culte soulevait des

problèmes. Et Vuissens estimait qu'il faudrait acheter une grande cloche qui puisse être entendue à Prévondavaux...



La chapelle prenant de l'âge, des réparations s'imposaient. Mais la caisse communale souffrait d'une sérieuse anémie... Le 1<sup>er</sup> mars 1887, un mur s'est écroulé alors que la population entrait à la chapelle pour les prières du « mois de saint Joseph ». Le curé s'en alla frapper à toutes les portes et les 4000 fr. indispensables furent recueillis. La commune a offert le bois nécessaire à la charpente. La chapelle rénovée donna lieu à une nouvelle bénédiction.



Enfin, en 1926, la chapelle a été entièrement rénovée par l'architecte Fernand Dumas, de Romont, à qui l'on doit plusieurs églises édifiées dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, avec le concours d'artistes renommés. La chapelle de Prévondavaux a ainsi eu le privilège de s'enrichir de six vitraux aux couleurs chatoyantes signés Gaston Thévoz. L'artiste - 1902-1948 - a aussi créé des vitraux pour les églises de Vuissens, Bussy, Crésuz, Saint-Martin, Attalens, Bottens, Villars-le-Terroir... Gaston Thévoz est davantage encore peintre de chevalet. Un artiste doué, original, hors normes. Sur cette partie de vitrail, l'originalité de Thévoz est reconnaissable à l'âne vert...

*Statue provenant de la chapelle St-Hubert de Prévondavaux, avec les armoiries de ses donateurs Alt-von Tiefental (envoi de François Badoud, juge au Tribunal fédéral administratif, originaire de Prévondavaux)*

### ***L'école de Prévondavaux, puis les écoles de l'enclave***

Le bâtiment scolaire actuel date de 1956. Il sera malheureusement abandonné dès l'automne 2016, comme celui de Villeneuve, à la suite d'une réorganisation scolaire dans l'enclave de Surpierre. En automne 2016 ne subsisteront que deux écoles, celles de Cheiry et de Surpierre. Elles seront fréquentées par les enfants de Prévondavaux, Cheiry, Chapelle-Coumin, Surpierre, Praratoud et Villeneuve.

Dans les années 50-60, le nombre d'élèves était des plus bas. Lorsque j'enseignais à Cheiry, mon collègue Louis Roulin, à Prévondavaux, avait 6 ou 7 élèves alors que ma classe en a compté jusqu'à 52. Et nous avions le même salaire ! En 1964, le premier regroupement pédagogique avec Cheiry a mis fin à ces disparités. Par la suite, toute l'enclave de Surpierre n'a formé qu'un seul cercle. ([http://ecole-esfm.educanet2.ch/info/.ws\\_gen/2/index.htm](http://ecole-esfm.educanet2.ch/info/.ws_gen/2/index.htm))



*La Liberté* du 12 août 1983 a consacré une page au village de Prévondavaux. Un article présentait Irénée Badoud, 76 ans en 1983, déjà cité à propos du château. Les gens disaient de lui qu'il avait la plus belle écriture de Prévondavaux, qu'il signait comme un notaire et qu'il connaissait toute l'histoire du village. Il avait du plaisir à se rappeler son école : « Le régent gardait toutes les bonnes notes pour les filles. Il n'était pas marié. »

Un régent de Prévondavaux exemplaire fut Donat Bondallaz. Soucieux d'appliquer l'enseignement intuitif cher au prêtre-pédagogue Raphaël Horner au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, il a constitué pour sa classe un musée scolaire décrit dans le *Bulletin pédagogique* du 15 novembre 1931. Cette description a été reprise dans *Episodes de la vie fribourgeoise I*.

### **Joseph Gerbex**

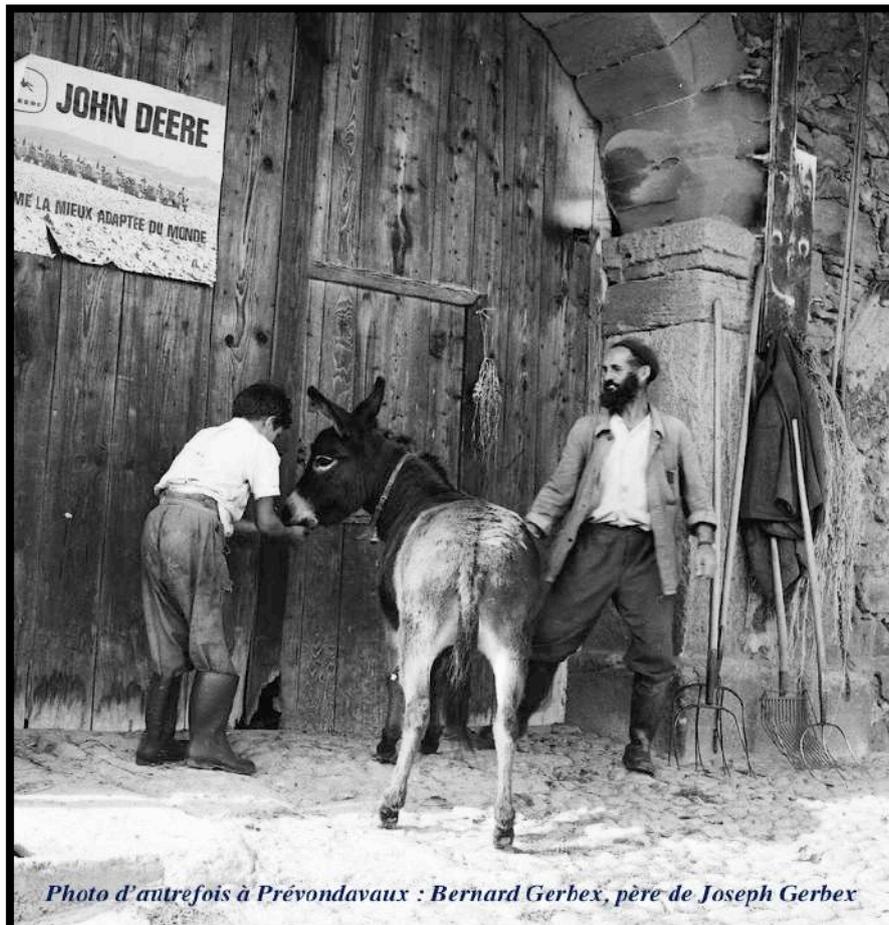
*La Liberté* du 28 mars 2015 publiait un article signé Pierre Köstinger intitulé : *Prévondavaux, Joseph Gerbex n'est plus*. Celui qui fut si longtemps syndic de Prévondavaux et dont la personnalité sortait de l'ordinaire méritait l'hommage reproduit ci-après :

*L'ancien syndic de Prévondavaux Joseph Gerbex est décédé samedi à l'âge de 70 ans. Elu à la tête de l'exécutif communal en 1974, cet homme au franc-parler - il était surnommé « le shérif » par certains -, aura tenu la barre de cette petite commune broyarde durant 37 ans. En 2011, il avait manqué de peu d'être réélu pour un nouveau mandat. Cela ne l'avait pas empêché de réintégrer le Conseil communal quatre mois plus tard comme simple conseiller.*

*« Il était de ceux qui sont prêts à donner leur chemise pour leur commune », se souvient Béatrice Bardelloni, secrétaire communale en poste depuis plus d'une trentaine d'années. « Lorsqu'il est arrivé au Conseil communal, le village était financièrement en difficulté. Et il a certainement mis parfois de sa poche pour boucher les trous », ajoute-t-elle.*

Une fois qu'il avait une idée en tête, Joseph Gerbex ne la lâchait pas de sitôt. En 2009, il avait par exemple inconditionnellement soutenu une action faite par ce qu'il disait être une « équipe » de citoyens. Une nuit, celle-ci avait recouvert les panneaux de signalisation du village de l'inscription : « Prévondavaux commune libre ». Il s'agissait de protester contre une obligation formulée par l'Etat de Fribourg à l'intention de la commune. « On en a marre de recevoir des ordres », avait-il alors déclaré à la presse.

Frondeur en politique, l'entrepreneur actif dans la vente de matériaux de construction l'était aussi dans le domaine privé. En témoigne le hangar qu'il avait construit en 2004, sur un terrain hors zone et non légalisé. Celui-ci avait été démonté contre son gré en 2011, après cinq ans de négociations et trois ultimatums donnés par la Préfecture broyarde.



### **De-ci de-là**

- De l'école de Prévondavaux à celle du village le plus proche, Denezzy, il n'y a qu'un km. Il semble qu'un regroupement scolaire entre les deux communes aurait été logique. Mais... limites cantonales, barrières religieuses, organisations différentes de la scolarité ont empêché toute collaboration. Il faut ajouter que les autorités politiques et les inspecteurs des écoles n'ont guère été sensibilisés à la question. Même après que les antagonismes religieux se sont estompés.
- Il existe deux forêts célèbres à Prévondavaux : le bois de la Dame, ainsi appelé en souvenir d'Elisabeth d'Alt, née d'Affry, mère de Louis d'Affry, premier président de la

Confédération en 1803, et le bois de la Mottaz où se trouvait le gibet où le seigneur du lieu faisait exécuter les condamnés.

- En bordure du cimetière burgonde découvert en 1921, on a retrouvé les vestiges d'une voie romaine qui devait relier Romont à Yverdon. Deux tertres repérés en 1989 sont peut-être des tumulus de Hallstatt.
- Jadis, lit-on dans *La Liberté* du 12 août 1983, de mémorables bagarres opposaient les jeunes de Vuissens à ceux de Prévondavaux après les Vêpres. Un bon souvenir : un certain dimanche, un grand coup de mortier tiré par les jeunes de Prévondavaux a dispersé dans la forêt ceux de Vuissens, apeurés.
- En 1975, lorsqu'il a fallu goudronner les routes communales, chacun a collaboré. Le gros du travail a été effectué par les paysans du village. Il n'a fallu faire appel à une entreprise spécialisée que pour le revêtement final.
- Les Badoud originaires de Prévondavaux s'écrivent avec un d final. Les Badoux du petit village vaudois de Cremin - peu éloigné de Prévondavaux - prennent un x final. Armand Maillard, qui fut chef de service à la direction de l'Instruction publique, a effectué des recherches généalogiques très poussées sur les Badoud de Prévondavaux. Son beau-fils est François Badoud, avocat, juge au Tribunal fédéral administratif. Armand Maillard est l'auteur notamment d'un roman, *François Badoud, bagnard*, Ed. Cabédita, 2003

#### **Sources :**

- P. Apollinaire Dellion, *Dictionnaire historique des paroisses*, Imp. St-Paul 1901
- *La Liberté*, 1<sup>re</sup> février 1968, 16 janvier 1969, 3 novembre 1971, 12 août 1983, 6 janvier 1984, 28 mars 2015
- Photo des écoles, généalogie des familles d'Alt, de Diesbach et d'Affry : sites internet en rapport avec les localités et les familles

## **Une fable de l'écrivain fribourgeois Ignace Baron**

Nous connaissons sans doute plus d'affabulateurs que de fabulistes... Faisons connaissance - s'il vous est inconnu - avec une fabuliste fribourgeois : Ignace Baron, 1817-1873. Ce poète est né à Châtel-St-Denis. Après une enfance difficile, il a suivi le collège de Fribourg avec un grand succès. Il est devenu aveugle à l'âge de 30 ans. Les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* de 1874 le présentent comme *l'un des plus éminents poètes de Suisse romande dont la muse se prêtait à tous les tons*. Dont celui de fabuliste. Divers journaux ont publié ses écrits, prose ou poésie, dont *L'Emulation*, *La Revue de la Suisse catholique*.

Trois ans après la mort d'Ignace Baron, Hubert Thorin a recueilli plusieurs de ses nombreux poèmes dans un ouvrage qui a pour titre *Poésies. Souvenirs d'un aveugle*, Fribourg, Imprimerie catholique, 1876. (Hubert Thorin, écrivain et historien, fut l'un des inspirateurs des insurrections Carrard contre le gouvernement aristocratique.)

La fable *Le hérisson et le jeune lapin* éveillera chez les lecteurs des situations vécues. Dans mon esprit, elle évoque un parti politique envahissant, qui partage aveuglément une soi-disant vérité imposée par son gourou... zurichois.

Le fabuliste le plus connu est La Fontaine. Florian, né dans les Cévennes en 1755, est célèbre lui aussi. Une de ses fables reproduite ci-après se conclut par une morale plus souvent citée qu'appliquée, comme la morale de la fable d'Ignace Baron !

***Le hérisson et le jeune lapin***

par Ignace Baron

Jadis, un petit ermitage  
Abrétait un jeune lapin.  
A sa porte arrive un matin  
Un hérisson à la mine sauvage.  
L'hiver est là, dit-il, le vent souffle et j'ai froid ;  
Nous pouvons bien ensemble habiter sous ton toit ;  
Permets que j'y prenne place.  
Je pourrai de cette façon  
Traverser avec toi la mauvaise saison.  
Notre hôte assez bonace  
Le laisse faire. Aussitôt l'étranger,  
D'une façon fort ridicule,  
Prend à lui les trois quarts de l'étroite cellule,  
Ne songeant qu'à bien se loger :  
Les gens sans cœur sont égoïstes.  
Tout à son aise il s'étendait,  
Dormait, ronflait, se retournait,  
Tandis que le lapin passait des nuits fort tristes.  
En vain il se garait, tout froissé, tout meurtri,  
Et se ratatinait pour se mettre à l'abri :  
Les dards de son bourreau le déchiraient sans cesse.  
Enfin, à bout de force, il dit dans sa détresse :  
Vous le voyez, mon gîte est trop petit pour deux ;  
Je souffre et n'en puis plus, j'en atteste les dieux !  
Délivrez-moi d'un sort aussi funeste.  
- Oh ! tu peux t'en aller, répond le malotru  
D'un ton sec et bourru.  
Moi, je suis bien ici, je m'y plais... et je reste.  
**Ne recevez personne en votre intimité,  
Avant d'être assuré qu'il l'a bien mérité.**

***Une fable de Florian : Le vacher et le garde-chasse***

(Jean-Pierre Claris de Florian (1766-1794))

Colin gardait un jour les vaches de son père ;  
Colin n'avait pas de bergère,  
Et s'ennuyait tout seul. Le garde sort du bois :  
Depuis l'aube, dit-il, je cours dans cette plaine

Après un vieux chevreuil que j'ai manqué deux fois  
 Et qui m'a mis tout hors d'haleine.  
 Il vient de passer par là-bas,  
 Mais si vous êtes las,  
 Reposez-vous, gardez mes vaches à ma place,  
 Et j'irai faire votre chasse ;  
 Je répons du chevreuil. - Ma foi, je le veux bien.  
 Tiens, voilà mon fusil, prends avec toi mon chien,  
 Va le tuer. Colin s'apprête,  
 S'arme, appelle Sultan. Sultan, quoiqu'à regret,  
 Court avec lui vers la forêt.  
 Le chien bat les buissons ; il va, vient, sent, arrête,  
 Et voilà le chevreuil... Colin impatient  
 Tire aussitôt, manque la bête,  
 Et blesse le pauvre Sultan.  
 A la suite du chien qui crie,  
 Colin revient à la prairie.  
 Il trouve le garde ronflant ;  
 De vaches, point ; elles étaient volées.  
 Le malheureux Colin, s'arrachant les cheveux,  
 Parcourt en gémissant les monts et les vallées ;  
 Il ne voit rien. Le soir, sans vaches, tout honteux,  
 Colin retourne chez son père,  
 Et lui conte en tremblant l'affaire.  
 Celui-ci, saisissant un bâton de cormier,  
 Corrige son cher fils de ses folles idées,  
 Puis lui dit : **chacun son métier,**  
**Les vaches seront bien gardées.**

### **Ernest Perrier, 1881-1958, conseiller d'Etat devenu moine bénédictin**

Dans mon ouvrage *Au temps de l'Ecole normale*, un passage évoque le départ surprenant du directeur de l'Instruction publique pour un monastère français : « En octobre 1932, l'abbé Fragnière quitte Fribourg précipitamment pour annoncer aux élèves d'Hauterive une nouvelle qu'il vient d'apprendre au Séminaire où il donnait son cours de catéchétique. Ernest Perrier, directeur de l'Instruction publique, va entrer au monastère français de La Pierre-qui-Vire où il va devenir Dom Nicolas ! Les normaliens écoutent leur directeur debout et très émus... »

Originaire de Châtel-St-Denis, Ernest Perrier est né à Fribourg en 1881. Il est le fils du Juge fédéral et professeur de droit Emile Perrier. Le jeune Perrier fréquente le collège St-Michel puis les Universités de Lausanne et Munich jusqu'à l'obtention d'un doctorat en droit en 1906. Avocat en 1908, il est procureur général de 1911 à 1916. Le 1<sup>er</sup> février 1914, il préside la séance constitutive de la *Nouvelle Société helvétique*, fondée par des hommes comme Charles-Albert et Alexandre Cingria, Gonzague de Reynold et d'autres encore. Une Société

extrêmement conservatrice. Gérald Arlettaz, dans *La Nouvelle Société Helvétique et les Suisses à l'étranger* relève entre autres les catalogues de périls et d'inquiétudes élaborés par la Société et par son fondateur Gonzague de Reynold : la Suisse est au cœur de graves dangers qui menacent son existence, dont la question des étrangers, le matérialisme croissant de la vie politique, des symptômes de dégénérescence politique, des conflits de langues et de races, des erreurs du gouvernement fédéral, une insuffisance absolue de l'éducation nationale...

Dans *La Liberté* du 28 avril 1958, Pierre Barras rend hommage à Perrier lors de son décès. Il relève notamment le rôle joué par Perrier dans cette *Nouvelle Société helvétique* (extrait à comparer avec l'alinéa précédent...) :

« Comment Perrier n'aurait-il pas été rejoindre dès lors cette ardente jeunesse qui se leva dans l'aurore de notre siècle, pour proclamer sa foi dans la patrie et son désir de rénover l'esprit national ? Réagissant contre certains abandons de la génération qui les avait précédés, ils affirmaient leur foi dans les destinées du pays et leur désir de renforcer la cohésion et la volonté nationales.

Ces aspirations ne pouvaient être que celles d'Ernest Perrier. A la première de ses réunions, tenue le 26 septembre 1915 à Lucerne, Perrier fait un exposé remarqué sur *la conception suisse de l'Etat*. C'était l'occasion pour lui de prononcer un remarquable discours sur les deux types d'Etats : le cantonal et le fédéral, d'en dégager leurs constantes et pour affirmer son attachement aussi bien à la forme démocratique de l'Etat qu'au fédéralisme helvétique, qu'il voulait large, ouvert au progrès et distinct d'un cantonalisme étroit et borné. Ce discours devait poser le futur magistrat aux yeux de l'opinion publique. »

### ***Au Conseil d'Etat et au Conseil national***

Le 9 mai 1916, le Grand Conseil fait appel à la « forte personnalité » de Perrier pour succéder à Fernand Torche au Conseil d'Etat. A la tête du département de la Justice, il met sur pied une nouvelle loi pénale avec l'aide d'un certain Joseph Piller, alors jeune professeur à l'Université. Suppléant de Georges Python au département de l'Instruction publique, Perrier lui succède logiquement, à sa mort, en 1927. Par sa personnalité, ses qualités intellectuelles et morales, il devient le « spiritus rector du collège gouvernemental » et du parti conservateur, dont il est un des principaux atouts.



En 1919, Ernest Perrier est élu au Conseil national. Il occupe une position en vue aussi bien au parlement qu'au sein du Parti conservateur suisse, dont il devient le président en 1928. « Sensible à la question sociale et favorable au mouvement chrétien-social, Ernest Perrier participe à l'élaboration du *Programme économique et social des catholiques suisses*, charte doctrinale nécessaire aussi bien à l'action religieuse, morale que politique et sociale des catholiques », lit-on dans l'article de Pierre Barras du 28 avril 1958. Il fait aussi partie de la délégation suisse à la SDN (Société des Nations) et préside la Commission de désarmement moral, qui doit préconiser des moyens pour

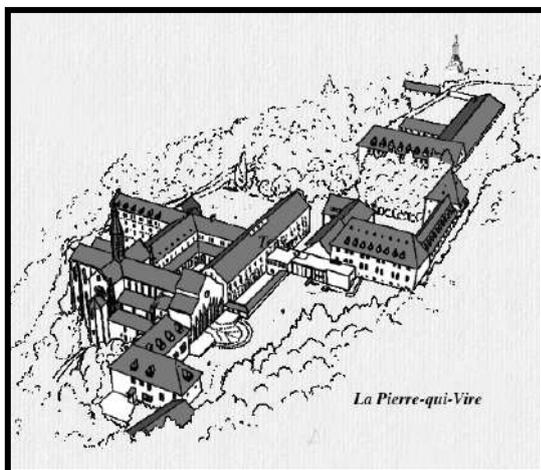
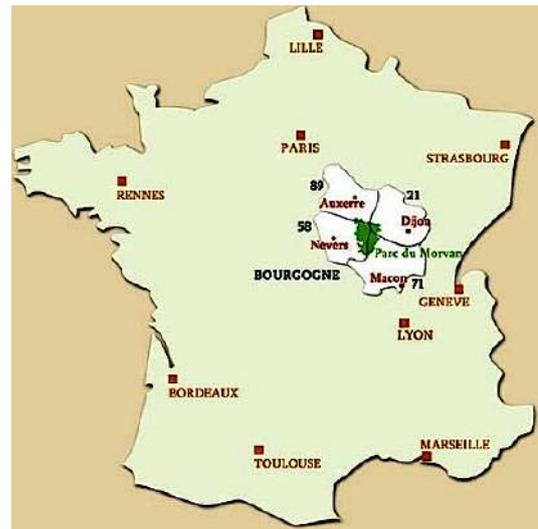
éloigner l'idée de recours aux armes pour la liquidation des conflits internationaux.

### **A l'armée**

Daniel Sebastiani, dans sa thèse, relève la présence du capitaine Ernest Perrier à Berne, lors de la grève générale de 1918 : « Ainsi, de nombreux soldats-paysans fribourgeois sont engagés pour assurer le maintien de l'ordre. Plusieurs proches de Musy se trouvent à la tête des troupes fribourgeoises, entre autres le lieutenant-colonel Roger de Diesbach, commandant du régiment 7, le major et conseiller national Oscar Genoud, le capitaine et conseiller d'État Ernest Perrier - commandant de la compagnie I/15 - ainsi que le premier-lieutenant Léo de Meyer ».

### **Un départ inattendu**

Dans son mémoire de licence, Nathalie Balmat commente la démission d'Ernest Perrier ; extraits : « Le 4 novembre 1932, une nouvelle à la fois incroyable et inattendue fait la une de *La Liberté* et des journaux du pays. On peut lire dans *La Liberté* : Ce matin, vendredi, en début de la séance ordinaire du Conseil d'Etat, M. Perrier, président du gouvernement, a remis à ses collègues sa démission comme membre du Conseil d'Etat et leur a annoncé sa détermination de quitter le siècle et d'entrer en religion à l'abbaye bénédictine Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire, en Bourgogne, au cœur des forêts du Morvan. Cette nouvelle crée une indicible surprise et un sentiment de véritable consternation chez ceux qui l'avaient apprise avant qu'elle ne soit officielle. Cette détermination, qui nous afflige parce qu'elle nous coûte, est cependant digne du noble caractère et de l'âme profondément croyante du magistrat qui va nous être enlevé. M. Perrier a été le type de l'homme d'Etat chrétien. A l'époque et actuellement encore, la question qui prédomine reste de savoir ce qui a poussé cet éminent magistrat de 51 ans, au sommet de sa carrière politique, à entrer dans les ordres. »



« C'est une réponse magnanime à l'appel de Dieu, explique le chroniqueur de *La Liberté* le 5 novembre 1932 : cette magnanimité qui a consisté à se dépouiller de tout pour suivre le Christ, à n'avoir plus que l'unique pensée d'imiter le Maître, est un grand exemple, qui montre le travail de la foi et de l'amour divin dans une âme. » Photo <http://www.apqv.fr/apqv.php>

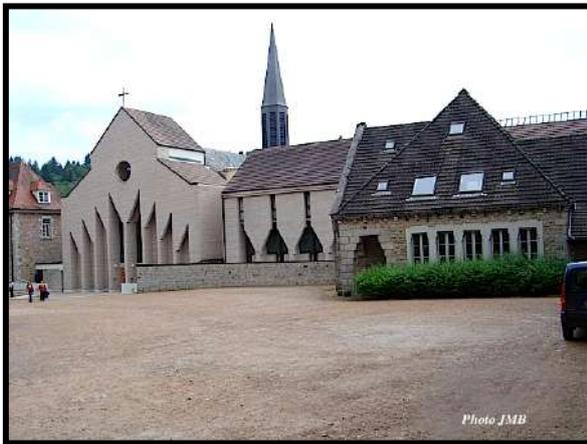
Le journaliste et écrivain Léon Savary, fin connaisseur de la politique fribourgeoise - il a été le secrétaire de Georges Python - donne son avis dans *Les Balances faussées* dont voici un extrait : « Ernest Perrier était endetté pour avoir

aidé un tiers, très en dessous de ses affaires, il allait faire la culbute, le total de ses dettes se montait, m'a-t-on dit, à plus de cent mille francs ! Il devait être élu président du Conseil national l'année suivante et n'était pas sûr du tout que les événements auraient rendu son élection possible. En réalité, Perrier faisait une fin dans le genre suicide. » *La Gazette de Lausanne* ajoute que Perrier a été élu à la vice-présidence du Conseil national en 1931, « avec un chiffre vraiment scandaleux », de 61 voix seulement sur 189 ! Il convient aussi de rappeler le mauvais résultat obtenu par Perrier lors des élections au Conseil d'Etat en décembre 1931.

Ces déconvenues - ajoutées à la montée du socialisme ainsi qu'au succès de l'esprit matérialiste dans les mentalités et la société devant lesquels Perrier semble être désespéré, voire résigné - ont peut-être aidé à la prise d'une telle décision. Pour illustrer ce point de vue, voici un extrait d'un discours prononcé par Perrier devant l'assemblée des délégués conservateurs, à la veille des élections d'octobre 1931. Cet extrait a pour source *La Liberté* du 5 octobre 1931 : « Le Parlement fédéral se ressent de la philosophie matérialiste du temps ; on y perçoit la même contagion de la culture bolchévisante qui étend ses ravages en Europe. La députation conservatrice se voit contrainte de défendre des principes de religion et de morale qui, autrefois n'étaient pas contestés dans l'enceinte parlementaire. Souvent les députés catholiques se trouvent isolés et ont le sentiment de parler un langage qui n'est plus compris, tant la déchristianisation des esprits a fait des progrès. »

Ce qui s'est réellement passé dans le for intérieur de celui qui était devenu Dom Nicolas, réputé pour sa culture et sa finesse d'esprit, restera une zone d'ombre, que les historiens ne peuvent expliquer.

### ***La Pierre-qui-Vire***



Le nom du monastère vient du dolmen situé à proximité sur lequel est dressée la statue de Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire. Le monastère a été fondé en 1850 dans les forêts du Morvan, au sud du département de l'Yonne. La communauté connaît une rapide expansion. Contrainte à l'exil en 1880, puis en 1904, elle ne retrouve son monastère qu'en 1921 et ne l'a plus quitté depuis. La Pierre-qui-Vire a donné naissance à de nombreux monastères tant en France qu'à l'étranger (Etats-Unis, Angleterre, Viêt-Nam, Congo...).

Les moines travaillent d'abord pour gagner leur vie avec des horaires de travail réduits - 5 heures par jour - ce qui leur donne le temps de prier. Les uns sont affectés à des tâches internes telles que cuisine, lingerie, entretien, bibliothèque.

Ordonné prêtre le 19 mai 1937 par Mgr Besson, Ernest Perrier est devenu Dom Nicolas. Il sera Père Prieur en 1950-1951. Théoricien de l'Etat chrétien, il en expose les bases dans son livre intitulé *Cité chrétienne*, paru en 1950.

Actuellement gérée par des laïcs, la ferme de la Pierre-qui-Vire est une pionnière dans le domaine de l'agriculture biologique. Elle a développé très tôt une unité de méthanisation. Disposant d'une fromagerie aux normes européennes, elle produit des fromages réputés à partir du lait de 70 vaches brunes des Alpes et de 100 chèvres alpines chamoisées.

#### **Sources :**

- Source principale : Nathalie Balmat, *Le parti conservateur-catholique à Fribourg durant l'entre-deux-guerres (1919-1936)*, mémoire de licence, Université de Fribourg 2001
- Léon Savary, *Les balances faussées*. Mémoires. Ed. du Panorama, Bienne 1966
- La Pierre-qui-Vire : sites internet
- J.M. Barras, *Au temps de l'Ecole normale* (nervo.ch)
- Daniel Sebastiani, *Jean-Marie Musy (1876-1952)*, thèse, Université de Fribourg 2004
- Georges Andrey et al. *Le Conseil d'Etat fribourgeois*, Ed. La Sarine 2012, photo d'Ernest Perrier

### **Guérisseurs : leurs mains soignent aussi le bétail**

*Dans les campagnes, des guérisseurs soignent toujours le bétail selon des méthodes ancestrales. Mais qui sont les agriculteurs qui font appel à ces techniques ?*

*Dans « Vocation guérisseur », sur internet, on peut lire : Rebouteux, rebouteurs, renoueurs ou encore rhabilleurs... Autant de synonymes ! A l'origine les rebouteux sont ceux qui remettent les os bout à bout. Ils soignent en touchant, massant, et ponçant. Ils s'occupent avant tout des entorses, des luxations de tous les os du corps, du crâne jusqu'aux orteils. Ils traitent l'ensemble des problèmes articulaires. Tout comme les guérisseurs, ils font partie de la tradition populaire et rurale et il ne faut pas les confondre avec le magnétiseur. Celui-ci possède un fluide particulier - le magnétisme - qu'il utilise pour guérir les souffrances physiques, des rhumatismes à l'eczéma en passant par les migraines, les brûlures, les verrues. Cependant il peut également être expert dans l'art du reboutement, auquel cas il se présentera comme un magnétiseur-rebouteux ou guérisseur-rebouteux... Dans le reportage qui suit, on est en présence d'un magnétiseur fribourgeois avec médicaments de son cru. Au lecteur de juger...*

*Reportage de Véronique Curchod paru dans « Terre et Nature » le 19 mars 2015*

Ulrich Bader a développé un don de guérisseur voilà une dizaine d'années. Cet ancien boucher sillonne depuis lors la Romandie pour soulager hommes et animaux, et plus particulièrement le bétail. Lorsqu'il pose ses mains sur une vache, ses gestes sont guidés pour agir exactement à l'origine du problème.

Des mains posées sur le garrot pour soigner des problèmes de fécondité chez la vache, du sucre cristallisé pour vermifuger un troupeau de cerfs ou de l'eau pour régler un cas de mammites chroniques : ces pratiques interpellent les uns et en font sourire d'autres. Même si elles sont relativement courantes, en parler relève du tabou. Rares sont en effet les

agriculteurs qui y recourent à oser en parler ouvertement, le plus souvent par crainte du qu'en-dira-t-on. Pourtant, un certain nombre d'entre eux font régulièrement appel à des guérisseurs pour soigner leur bétail, que cela soit à l'écurie ou à distance, à l'aide d'une photo de l'animal par exemple. « Ceux qui sont dans une dynamique entrepreneuriale, avec uniquement un souci de rentabilité immédiate, ne font pas appel à moi, relève Ulrich Bader, guérisseur à Cousset (FR). Il faut une certaine ouverture d'esprit pour avoir recours à mes services. Souvent, on m'appelle quand on ne sait plus quoi faire et que toutes les autres méthodes de guérison sont épuisées. Certains ont testé d'abord sur eux, avant d'en faire profiter leur bétail. D'autres essaient sans y croire, puis sont convaincus par le résultat. »

### ***Un don pour les animaux***

A Thierrens (VD), Alexandre Benoit est l'un des rares agriculteurs contactés à avoir accepté de témoigner. « J'ai commencé à avoir recours à ces méthodes lorsque j'avais encore du bétail laitier, explique l'éleveur. A cause de mammites chroniques dues aux staphylocoques dorés, le vétérinaire m'avait conseillé d'abattre la quasi-totalité de mon troupeau. Grâce au guérisseur, nous avons pu limiter les dégâts et sauver une grande partie du troupeau. Depuis lors, je soigne mes animaux uniquement par cette méthode. » Un tel don intrigue forcément, d'autant plus que pour ceux qui le possèdent, il n'est pas toujours aisé de l'expliquer. « C'est difficile de faire comprendre ce que je ressens, admet Ulrich Bader. Pour faire simple, lorsqu'on reçoit ce don, des canaux s'installent en nous, à travers lesquels de l'énergie peut circuler. Quand ils se sont mis en place, je l'ai ressenti physiquement. Au début, c'est sûr, cela m'a fait peur. » Rien ne prédestinait pourtant cet ancien boucher, qui a également travaillé comme contrôleur des viandes et comme pareur, à développer un tel don. Agé de 41 ans, voilà désormais huit ans qu'il exerce comme guérisseur. « Dans le canton de Fribourg, il est pourtant relativement courant d'aller trouver un guérisseur si on a un problème personnel, note-t-il. Un jour, l'un d'entre eux, alors que je consultais pour la première fois, a détecté chez moi un don spécifique pour les animaux. » Dans un premier temps, le Fribourgeois ne s'en préoccupe pas outre mesure, avant qu'un deuxième guérisseur ne lui confirme la même aptitude.

Mais comment peut-on ainsi avoir une telle influence sur la santé d'un animal ou d'une personne, et cela même à distance ? Le Fribourgeois estime qu'il est nécessaire de croire à une puissance supérieure, que chacun nomme selon sa propre foi. Pour soigner, il a recours à ce qu'il appelle « des guides », sortes d'anges gardiens célestes qui interviennent pour soulager tel ou tel être vivant, à sa demande. « Cette capacité de guérir m'a été offerte, mais sans le mode d'emploi. J'ai donc dû développer mes propres méthodes de travail. Personnellement, j'aime visiter les fermes, comprendre ce que vivent les gens et leurs animaux. C'est l'une des clés pour pouvoir les aider et leur apporter du bien-être. J'ai développé mes propres supports de soins à base d'eau, de sucre ou de vaseline dynamisés pour que les paysans puissent soigner facilement les problèmes courants. » Les domaines d'intervention sont très vastes : soins de fin de lactation, mammites chroniques ou problèmes de fécondité, par exemple.

Le jour de notre rencontre, dans une ferme du Gros-de-Vaud, Ulrich Bader prépare de quoi vermifuger un troupeau de cerfs. Focalisant son esprit sur les animaux à soigner, il prend un à un des sachets de sucre cristallisé dans ses mains. « Je dynamise ainsi cette substance, qui

sera ensuite répandue sur le sol des enclos. Ce n'est pas moi directement qui vais soigner ces animaux, mon rôle se limite à les mettre en relation avec les guides, qui eux s'en occuperont. Mais cela me demande néanmoins beaucoup d'énergie. »

Ulrich Bader travaille également comme rebouteux, en agissant sur l'appareil locomoteur. « Tous mes gestes sont guidés, je pose exactement la main là où il faut. J'agis à l'origine du problème. » Souvent, cette première approche permet de créer un lien de confiance avec l'agriculteur, avant d'aller plus loin. « Naturellement, tout cela peut paraître un peu farfelu pour un esprit cartésien, reconnaît un agriculteur qui a préféré rester anonyme. Pourtant, pourquoi chercher à comprendre, tant que cela fonctionne ? »

### **Magali Jenny**

<http://www.soins-alternatifs.ch/redactionnel/detail.php?ref=92>

Magali Jenny - licenciée et docteur de l'Université de Fribourg - a dressé « l'inventaire » de tous les guérisseurs de Suisse romande. Après un premier best-seller qui a rencontré un grand succès, elle a écrit en 2012 *Le nouveau guide des guérisseurs de Suisse romande*, édité chez Favre SA.



Présentation de l'ouvrage :

Avec son premier livre *Guérisseurs, rebouteux et faiseurs de secrets en Suisse romande*, Magali Jenny a levé un pan du voile qui enveloppait les pratiques des guérisseurs traditionnels en Suisse romande. Ce premier ouvrage a contribué à mettre en lumière un sujet encore tabou en proposant des réponses à de nombreuses questions. Il a permis aussi de présenter ces hommes et ces femmes qui, avec des techniques diverses et des dons souvent innés ou hérités, donnent leur savoir, leur temps et leur énergie pour aider, soulager, soigner avec honnêteté et humilité, sans pour autant promettre la guérison ou le miracle parfois attendus. Quatre ans après cette parution, il reste encore une foule de portes à ouvrir. Le contexte a évolué et engendré de nouveaux questionnements. Les rapports avec les médecins se sont-ils améliorés? Ces pratiques sont-elles mieux considérées par les différents acteurs sociaux? Le quotidien des guérisseurs a-t-il changé et dans quelle mesure? Y a-t-il eu des abus ? Pourquoi fait-on de plus en plus appel à des désenvoûteurs? Autant de questions qui méritent que l'on fasse le point sur la situation actuelle.

C'est ce que propose la première partie de l'ouvrage, pour ensuite présenter des témoignages troublants de praticiens et surtout de consultants. Finalement, une galerie de 30 nouveaux portraits permettra aux lecteurs de découvrir d'autres personnalités et techniques de soin. Le répertoire d'adresses, entièrement remis à jour avec les coordonnées de 50 nouveaux praticiens, liste 230 guérisseurs dans tous les cantons romands (tous ont accepté de figurer dans ce guide).

## ***Un souvenir personnel***



Lorsque j'étais instituteur à Cheiry (1951-1963), j'ai bien connu une rebouteuse dont la renommée dépassait les frontières cantonales : Rosa Chatton (1906-1983), domiciliée à Villeneuve dans l'enclave de Surpierre. Elle soignait aussi bien les gens que les animaux. Le général Guisan lui amenait son cheval. Parmi les personnalités célèbres venues se faire soigner à Villeneuve, Georges Simenon. Madame Chatton, comme on l'appelait dans l'enclave de Surpierre, malgré sa forte corpulence, montait à pied *Les Roches* entre Villeneuve et Surpierre, avec un sac plein de pièces de 5 fr. Ses honoraires des jours précédents... Elle se rendait « à la Raiffeisen ».

Aucun tarif pour les soins prodigués, les patients donnaient ce que bon leur semblait. Madame Chatton était fort généreuse, envers les sociétés paroissiales notamment. Née Stauffacher, elle était d'origine singinoise.

## **Les superstitions font-elles partie de la culture jurassienne ?**

*Migros Magazine, 4 novembre 2013*

Interview de Magali Jenny

Le secret captive les foules. Preuve en est l'énorme succès de l'ouvrage *Guérisseurs, rebouteux et faiseurs de secret* en Suisse romande de l'ethnologue Magali Jenny et de son deuxième tome.

*Vos livres se basent sur des entretiens avec des rebouteux et faiseurs de secret en Suisse romande, notamment dans le canton du Jura. Pourquoi ces pratiques ont-elles été davantage conservées dans cette région ?*

Cela s'explique avant tout pour des raisons géographiques. Le secret est resté plus vivace dans les endroits qui étaient jadis coupés du monde durant l'hiver. Puisque les médecins ne pouvaient accéder à ces lieux, il fallait se débrouiller avec les moyens du bord ! Le secret dans le Jura est aussi considéré avec fierté. Il est un savoir précieux que l'on se transmet traditionnellement dans le cercle familial.

*Le secret dans le Jura est-il différent de celui pratiqué ailleurs en Suisse romande ?*

Ce qui est vraiment spécifique dans le Jura, c'est que l'on aborde encore très fréquemment le sujet des grimoires, au sens diabolique du terme. Dans cette région, de nombreuses personnes m'ont affirmé posséder encore l'un de ces anciens livres de magie. Les Jurassiens gardent en tête que si le secret permet de faire le bien autour de soi... il est capable aussi de répandre le mal ! Personnellement, les seuls grimoires que l'on m'ait donné à consulter étaient de simples recueils de recettes pour guérir divers types de maladies par des formules et des ingrédients naturels. Le deuxième point que j'ai relevé dans le Jura, c'est que la

population parle plus facilement du secret qu'ailleurs. Les superstitions font vraiment partie de la culture jurassienne !

*Quelle place tient la religion dans ces pratiques ?*

Les faiseurs de secret croient tous en une force supérieure. Mais ils ne sont pas tous catholiques pour autant ! La plupart des formules, c'est vrai, sont vouées à des saints. Mais dans les cantons protestants on adresse souvent ces mêmes formules à la Trinité, ou simplement à une force supérieure que l'on ne nomme pas.

*Ces remèdes miracles peuvent-ils trouver une explication rationnelle ?*

La plus grande partie du cerveau humain n'a pu être encore expliquée. Mais l'on a remarqué par exemple que lors des prières ou des moments de transe, des parties précises du cerveau s'activent. Peut-être sommes-nous capables de véhiculer des énergies à travers la partie invisible des ondes ? Lorsqu'un faiseur de secret travaille sur quelqu'un par téléphone, il lui demande souvent son nom, sa date de naissance ou d'autres caractéristiques le concernant. Ces informations lui permettraient d'établir une connexion avec cette personne.

*Une sorcière au village ?*

Dans chaque bourgade jurassienne on soupçonnait autrefois une femme ou l'autre de posséder des pouvoirs surnaturels. Dans un village des Franches-Montagnes, l'une des habitantes se souvient : « On disait d'une dame qu'elle possédait un grimoire. » Si de telles rumeurs ont circulé, c'est que cette étrange femme, à de nombreuses reprises, avait eu un comportement que le rationnel ne saurait expliquer. « Un jour, elle s'est arrêtée devant chez moi. D'un seul coup, de gros jets de sang se sont mis à gicler de l'une de ses jambes. Elle a pris un peu de terre dans sa main et elle l'a appliquée sur la blessure. D'un seul coup, le sang s'est arrêté de couler. » On se souvient aussi que la dame possédait une force incroyable. « Elle avait l'habitude de transporter ses affaires dans un landau noir, poursuit notre témoin. C'est ainsi qu'elle remontait ses provisions depuis la vallée voisine. Même les jeunes gens du village n'auraient pas eu la force de réaliser un tel exploit. » Et lorsqu'on demandait à la dame quel était son secret, elle répondait : « Oh ne vous inquiétez pas ! Ma poussette avance toute seule, c'est elle qui me tire ! »

***Le Jura, cette terre de mystères***

*Rencontre avec l'abbé Georges Schindelholz*

Chaque village jurassien possède ses propres légendes. Et bien souvent aussi son faiseur de « secret ». Des traditions et des savoirs qui ont su être conservés au fil du temps.

« Une petite fille avait une verrue si grosse sur l'un de ses doigts qu'elle avait de grandes difficultés à écrire. Sans la prévenir, j'ai envoyé son nom et sa date de naissance à un faiseur de secret. Quelques jours plus tard, la verrue avait disparu. » Des histoires de ce type-là, l'abbé Georges Schindelholz pourrait en conter des heures et des heures durant. Le Jurassien a d'ailleurs écrit plusieurs livres sur le sujet.

« Aux quatre coins du Jura, on m'a raconté des histoires de guérison par le secret qui ne peuvent trouver une explication rationnelle, explique le prêtre. Chaque village compte encore au moins un faiseur de secret. » Certains sont capables de guérir les brûlures, faire cesser les hémorragies ou encore soigner les entorses.

### ***Le secret, un don venu de Dieu ?***

Quelle explication donner à ces guérisons qui semblent tenir du miracle ? Pour Georges Schindelholz, cela ne fait aucun doute, il s'agirait d'un don venu de Dieu. « La Bible explique que Jésus a chargé ses disciples de trois missions : annoncer la bonne nouvelle, guérir les malades et chasser les démons. » Le secret ne serait donc, selon le Jurassien, que la poursuite de cette deuxième mission. Quant à la troisième, il s'emploie lui-même à l'honorer...

L'abbé Schindelholz est effectivement l'un des rares exorcistes à pratiquer en Suisse. « On fait très souvent appel à mes services, explique l'homme d'Eglise. Dans la plupart des cas, on imagine à tort qu'un esprit mauvais nous en veut. Alors qu'il ne s'agit que de problèmes psychologiques ou de santé. » Parfois pourtant, il serait réellement nécessaire de procéder à des rituels de désenvoûtement. « Malheureusement, les messes noires sont de plus en plus à la mode. On invoque Satan par jeu, sans penser aux conséquences de ses gestes. »

Mais Georges Schindelholz ne veut pas jouer les alarmistes. « Dans le Jura, on croit parfois que les personnes qui maîtrisent le secret peuvent aussi pratiquer le mal. C'est faux ! Les grimoires que l'on peut encore trouver sont très anciens et il est très difficile par exemple d'en comprendre la liste d'ingrédients nécessaires à ses recettes. »

### **Tante Yvonne, de Bounavaux**

*Ceux d'un autre âge se souviennent de tante Yvonne du chalet de Bounavaux, qu'on appelait aussi Bonavaux à l'époque. « Aller à Bonavaux », puis monter au Vanil Noir, était une excursion courante. Et l'accueil de Tante Yvonne était fort apprécié. L'abbé Gilbert Perritaz, présent à plusieurs reprises dans mes chroniques, consacre le 15 mars 2016 une de ses « Louise du perchoir » de « La Gruyère » à Tante Yvonne et à son oncle, un abbé hors du commun...*

Mon cher Mimile,

Jean-Louis Romanens n'est pas uniquement un politique avisé et un tireur chevronné. Avec sa compagne Denise Jaquier et Roland Grandjean, il a collectionné les écrits de tante Yvonne. A l'instar de ce que fut tante Marthe en Gruyère pour la cuisine, notre Yvonne fut une femme au rayonnement bienfaisant.



Née en 1907, elle est la 19<sup>e</sup> des 22 enfants de Joseph et Léonie Pittet, fermiers de Sâles. Son oncle, l'abbé Emile Pittet, demanda à sa sœur de lui envoyer une de ses filles pour seconder la gouvernante. C'est ainsi qu'à 17 ans Yvonne découvrit les arcanes de la vie curiale.

Emile Pittet fut une figure haute en couleur du clergé d'alors, qui n'en manquait pas. Toujours en mouvement, il pérégrina de cure en cure (5 ans de vicariat, puis curé de Seiry, Progens, Yverdon, Villaraboud, Lentigny...) avant d'occuper la chapellenie des Sciernes d'Albeuve. Il démissionna pour raison de santé, devint teneur de montagne, chevrier, marchand de bétail. Il passait l'hiver à la maison du Thabor et établissait ses quartiers d'été à Bounavaux dont il était propriétaire. On ne peut pas aimer la montagne si on n'aime pas celui qui l'a faite. L'abbé y célébra la première messe en 1934. Il put alors se dire le curé le plus haut placé du canton à 2395 m. Ses confrères le comparaient à ces moines défricheurs du lointain Moyen Age, améliorant sans cesse pâturages et chemins d'accès.

Bourré d'idées, avec une nièce qui en voulait, Emile fit de Bounavaux un haut lieu du tourisme bon marché dans un cadre de simplicité et de bonheur. Des familles peu aisées de Fribourg, Neuchâtel et Genève, des pensionnaires innombrables, des prêtres convalescents, des jésuites français peaufinant leur doctorat, y passaient les mois d'été. On se plaisait là-haut. Pas de transistors, mais le sifflement des marmottes comme musique de fond. La nourriture y était simple et abondante. La journée commençait par la messe de 7 h. Elle se terminait par le chapelet, la prière patriotique entonnée par l'abbé, les airs de Bovet et du vieux pays.

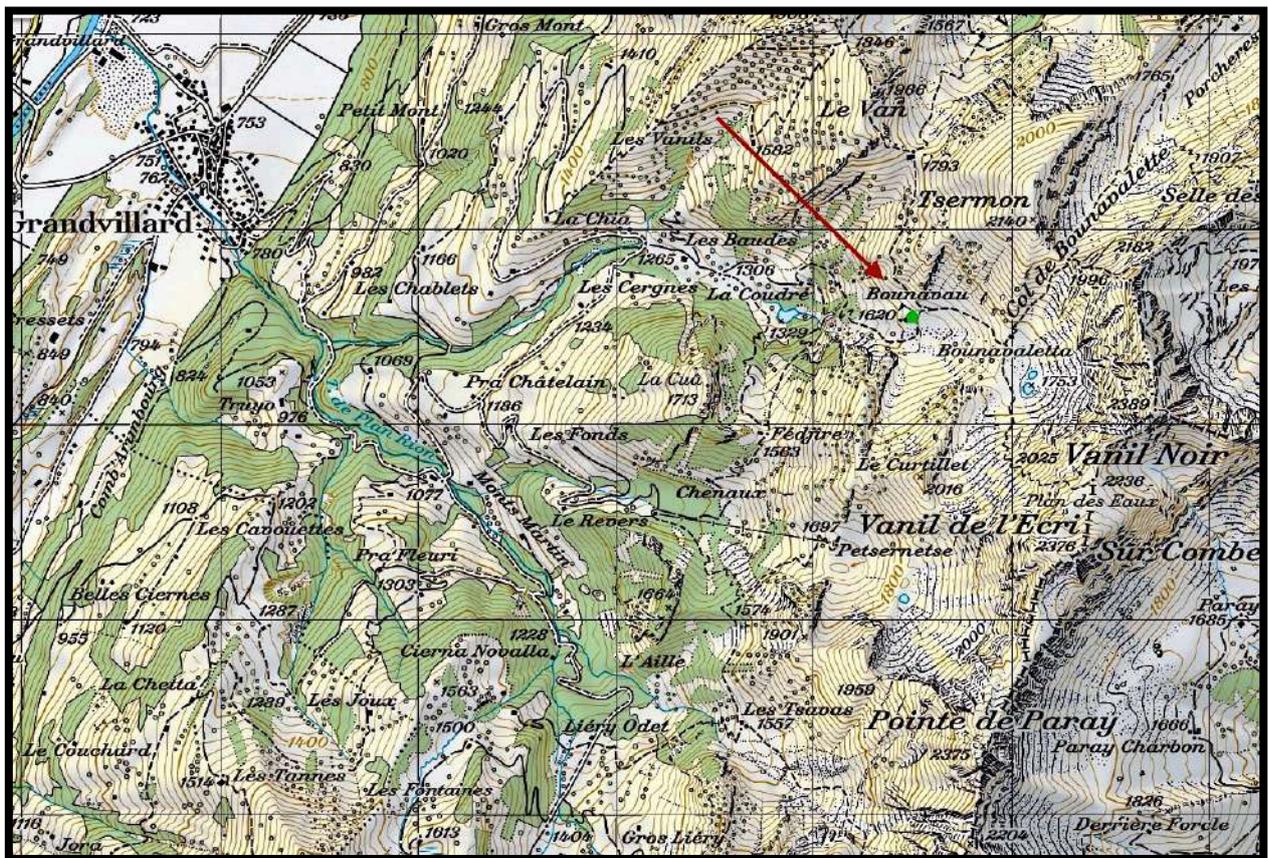
En connaissant les hommes, le curé Pittet apprit à aimer les animaux. Il était fier de ses chèvres chamoisées à qui il distribuait le sel, suivi par une ribambelle de gamins. Il y eut jusqu'à 30 résidents à Bounavaux et les 15 livres d'or portent 30 700 signatures.

Toute bonne chose a sa fin. Dans la nuit du 24 septembre 1945, fête de Notre-Dame de la Merci, la Vierge, qu'il avait tant priée, vint chercher l'abbé au premier son de l'angélus dans un décor de neige fraîchement tombée.

Tante Yvonne, l'héritière, continuera l'aventure durant vingt-trois ans. Elle érigea la croix de la paix au sommet du Vanil-Noir et construira une vraie chapelle, hébergeant des prêtres à l'œil pour animer le lieu saint et, comme l'oncle abbé, sera généreuse pour les familles dans la dèche, élèvera trois petits Français et ouvrira les trésors de son cœur à ses neveux et nièces.

Tante Yvonne nous a livré très peu de sa vie intime. Deux albums cependant fourmillent d'intéressants détails. En 1944, chargée comme un mulet, elle monte du chalet de Cudré vers Bounavaux. Elle porte le pantalon. Une femme en pantalon, quelle horreur! criait le curé de Lessoc, mais il ajoutait : « Une seule a le droit d'en porter, c'est Yvonne Pittet parce qu'elle l'emploie pour travailler. »

Dans un autre album de 1948, on trouve des photos de mariage. Commentaire d'Yvonne : « Ils se sont rencontrés à Bounavaux comme vacanciers. Le lendemain, coup de foudre. Raymonde est venue me dire : *Je voudrais ne plus dormir au dortoir, j'aime Marcel.* Bien sûr, lui ai-je dit, mais pas de bêtises, soyez prudents. » Tante Yvonne, humaniste en ces temps de morale rigoureuse, qui l'eût cru ?



La gardienne de Bounavaux décède le 12 juin 1997 au foyer de Sâles, à 90 ans. C'est Michel Gremaud qui lui rendra le plus beau des hommages dans *La Gruyère*. Dans ce style qui n'appartient qu'à lui, il termine ainsi son éloge : *On a cru voir monter là-haut, jeudi soir passé, une femme en pantalon. De la borne qui ne fumait pas se sont répandus des effluves de soupe aux orties, de grachetta (épinard sauvage), de gâteau aux myrtilles de Tsermon. Paradisiaques comme au temps de tante Yvonne. On est entré. Plus personne.*

Merci à Denise, à Jean-Louis et Roland pour leurs documents. A toi Mimile et à ta Séraphine, belles fêtes de Pâques.  
Ta Louise du perchoir

## Alexandre Marc Lipiansky (1904-2000)

Alexandre Marc Lipiansky est une personnalité européenne de premier plan. Et, malgré sa notoriété, il a vécu à Estavayer-le-Lac dans le plus grand anonymat.

### *Séjour forcé en Suisse*

Le bâtiment de *La Crèche*, à Estavayer-le-Lac, a fait office de refuge, pendant la Seconde Guerre mondiale, à un père de famille et à ses proches, menacés d'arrestation par les Allemands alors qu'ils vivaient dans le sud de la France. Quelques Staviacois ont peut-être connu, dans les années 40, Alexandre Marc Lipiansky, né à Odessa le 19 janvier 1904. Il a perdu sa nationalité russe lorsque ses parents juifs ont émigré en France. Marc était alors un enfant. Converti au catholicisme, écrivain, il vécut au Tholonet, près d'Aix-en-Provence, avant d'entrer en Suisse avec les siens le 24 décembre 1942 « pour une durée illimitée », précise la fiche de police établie à cette époque. La famille Marc comptait quatre enfants, Mireille, Edmond, Arnaud et Thérèse. L'épouse d'Alexandre Marc, Suzanne, née Jean, était une protestante languedocienne.

Les traces du passage de cette famille à Estavayer-le-Lac sont peu nombreuses. Les voisins de la Crèche évoquent la discrétion très stricte dont elle s'entourait. Ainsi en est-il de la famille Clément Périsset qui exploitait une boulangerie sous les arcades, en face de la Crèche. C'est à l'étage que le couple Marc venait régulièrement écouter la radio en demandant aux uns et aux autres de garder le silence sur leur présence.



Autre source : les registres paroissiaux des baptêmes et des confirmations où l'on découvre la naissance de Thérèse-Marie-France, née le 20 août 1944 et baptisée cinq jours plus tard. Elle eut pour parrain Henri Guillemin, domicilié à l'époque à Neuchâtel et pour marraine Marie Panisset, institutrice à la Crèche.

On sait aussi que la famille Marc entretenait des relations avec le monastère des Dominicaines dont l'aumônier de l'époque, d'origine polonaise, le Père Alex-Ceslas Rzewuski, op, était l'auteur de l'ouvrage couronné par l'Académie française *A travers l'invisible cristal* que préfaça le Père Bruckberger. Faut-il voir une relation entre la présence à Estavayer-le-Lac de l'aumônier dominicain, précédemment à Saint-Maximin, et la famille Marc ? On sait qu'Alexandre Marc sympathisait avec plusieurs dominicains réunis autour du Père Pierre Boisselot (1899-1964) et qu'il a collaboré à leurs publications. Le Père Rzewuski était proche de milieux intellectuels dont sortait précisément Alexandre Marc.

### ***Un départ précipité***

Le départ de la famille Marc de France pour la Suisse tient du roman d'aventures. C'est un gendarme français travaillant dans l'ombre pour la Résistance qui, en fin d'automne 1942, avertit la famille Marc de son arrestation toute proche si la police ne parvenait à mettre la main sur le père contre lequel avait été lancé un avis de recherche. Décision fut rapidement prise de quitter le pays occupé et de se diriger sur Annemasse où un prêtre, assura-t-on, fournirait un guide connaissant les allées et venues des patrouilles allemandes surveillant la frontière avec des chiens. La famille suivit ce conseil et se retrouva bientôt dans un camp d'accueil où elle apprit la disponibilité des demoiselles de la Crèche catholique, à Estavayer-le-Lac, prêtes à l'accueillir. Ce sont ces demoiselles, en effet, qui ont logé ces réfugiés tandis que les repas provenaient de la cuisine du monastère voisin. « Des repas quasiment toujours identiques et peu adaptés aux besoins des enfants en pleine croissance », se souvient Mireille, l'aînée, qui a aimablement répondu à nos questions. Il n'empêche que les moniales souffraient tout autant de la frugalité de la nourriture dans leur couvent, de surcroît très mal chauffé. Mais que faire en pleine guerre alors que le rationnement n'épargnait personne ? Mireille a néanmoins conservé quelques agréables souvenirs du séjour familial à Estavayer, en particulier de la Fête-Dieu et du panier de fleurs dont elle jetait les pétales.

### ***Un intellectuel de haut niveau***

Arrêtons-nous à la personnalité exceptionnelle d'Alexandre Marc Lipiansky, communément appelé Alexandre Marc. Il est l'un des prophètes du personnalisme et du fédéralisme. Le personnalisme pose, au-dessus de toute nécessité d'Etat, de tout intérêt économique, de toute institution impersonnelle, la valeur fondamentale de la personne humaine. Le personnalisme est la volonté de défendre la personne contre tous les systèmes qui la défigurent ou l'oppriment. Le fédéralisme prôné par Alexandre Marc est difficile à cerner sous tous ses aspects. Aussi nous contenterons-nous d'une approche fragmentaire :

Dans le domaine culturel, le fédéralisme passe par le respect des diversités linguistiques et culturelles. Enfin, le fédéralisme d'Alexandre Marc s'inscrit dans un projet européen qui entend fédéraliser la diversité, c'est-à-dire ne centraliser que ce qui est nécessaire. La construction européenne n'était pas pour Marc une fin en soi. Il a écrit : « C'est dire l'erreur



Denis de Rougemont, Alexandre Marc et le théologien protestant Karl Barth en 1934

commise par ceux qui nous identifient aux « européens », à ceux qui ne rêveraient que d'un monstrueux « melting pot » européen (brassage et assimilation d'éléments démographiques divers). Il convient donc de les rassurer tout de suite : nous nous plaçons d'emblée aux antipodes de la prétendue mystique du métissage généralisé. **Nous sommes partisans résolus de l'Europe des régions, des patries et des nations, dont nos adversaires ne se réclament, le plus souvent, que pour brouiller les cartes. Notre Europe sera polyphonique et**

**polychrome, ou elle ne sera pas.** » Photo internet : ERE fédérale : Ecologie – Régions – Europe fédérale

Le mouvement *Ordre Nouveau* - qui n'a rien à voir avec celui d'Hitler ! - lança une revue du même nom en 1933. Alexandre Marc, l'un des principaux artisans de cette revue, s'y trouvait aux côtés d'une équipe brillante composée notamment d'Arnaud Dandieu, Daniel-Rops, Robert Aron, Denis de Rougemont, Xavier de Lignac. Les séquelles de la Première Guerre mondiale, le krach de 1929, l'expansion du machinisme... suscitent chez eux une tempête d'idées. Il s'agit pour eux d'abolir le « désordre établi » et d'accorder sa juste place à l'Homme libre dans le respect de la diversité, contre les dictatures de droite et de gauche, contre l'Etat - monstre froid -, contre le matérialisme capitaliste et marxiste, contre le racisme...

Marc et ses amis caractérisent le désordre établi en opposant l'individu et la personne. L'individu apparaît comme le rejeton des tendances aliénantes du monde moderne. L'individu, c'est celui qui a sacrifié sa dimension spirituelle. Le mot personne désigne un homme ou une femme considérés en eux-mêmes, alors qu'individu désigne le membre de n'importe quelle espèce. Selon ces jeunes intellectuels français, redonner la « primauté à la personne », c'est retrouver la voie de la vraie hiérarchie des valeurs ; c'est réunir ce que le monde moderne a eu tendance à séparer. Cette volonté est surtout le souci des revues *Esprit*, et *Ordre nouveau* auxquelles collabore Alexandre Marc. Celui-ci a écrit *Jeune Europe* en 1933 afin de démonter la redoutable séduction des régimes totalitaires. Charles de Gaulle figurait au nombre des lecteurs tandis que des relations étaient nouées avec Konrad Adenauer, alors maire de Cologne.

Après les sombres années de la guerre, Alexandre Marc renoue avec ses activités journalistiques. Ses articles conservent un ton prophétique. S'intéressant de manière grandissante aux premiers efforts des partisans de l'unification européenne, il désigne bientôt la Fédération européenne comme le seul salut possible de l'Humanité.

Cet infatigable pamphlétaire, journaliste, écrivain, philosophe, militant, animateur et « inventeur du futur » est décédé le 22 février 2000 à Vence, laissant un nombre impressionnant d'ouvrages.

Ses enfants se révèlent aussi de brillants intellectuels, dont Edmond, docteur en psychologie et professeur, Arnaud, qui dirigea la revue *L'Europe en formation*, et Mireille, auteur d'ouvrages sur le structuralisme et l'économie fédéraliste.

## **En 2016, la révolution fribourgeoise a 50 ans**

*En 1966, le régime conservateur subit trois gros revers : élection d'un syndic radical à Fribourg, perte d'un conseiller d'Etat puis de la majorité absolue au parlement. Le regard du professeur Francis Python.*

Propos recueillis par Louis Ruffieux. *La Liberté* du 17 mars 2016

« Annus horribilis », aurait dit la reine d'Angleterre. L'an 1966 fut terrible pour le Parti conservateur chrétien-social (PCCS) fribourgeois : un drame en trois actes et autant de déconvenues.

Acte I, ville de Fribourg, élections communales de février. Le PCCS perd un siège (de 5 à 4) et donc la majorité absolue à l'exécutif au profit des socialistes (de 2 à 3). Les radicaux conservent leurs deux fauteuils. Pour la première fois depuis le début du siècle, la syndiculture revient à un libéral-radical, Lucien Nussbaumer, élu grâce aux socialistes. Le PDC ne la récupérera que seize ans plus tard (Claude Schorderet).

Acte II, élection complémentaire au Conseil d'Etat suite à la démission du conservateur Paul Torche. Ce ne doit être qu'une formalité pour le candidat du grand parti, le Gruérien Jacques Morard. Mais les prétendants, le radical Paul Genoud et le socialiste Jean Riesen, provoquent un ballottage. Et le 14 mars, l'impensable se produit : avec l'appui socialiste, Paul Genoud l'emporte. Il compte... 259 voix d'avance sur le conservateur.

Acte III, élections cantonales de l'automne. Le PCCS perd sa majorité absolue séculaire au Grand Conseil. En raison notamment d'une scission chrétienne-sociale, il doit faire le deuil de... 17 sièges (de 73 à 56 sur 130) ! Même si on lui attribue les fauteuils chrétiens-sociaux, il n'obtient plus la majorité absolue. Retour sur cette année folle avec le professeur honoraire et historien Francis Python.

*Si l'on additionne ces trois événements, peut-on parler, en 1966, d'une révolution fribourgeoise ?*

**Francis Python** : Oui, symboliquement, c'est fort. Depuis 1946, la décrue des conservateurs était douce. Ils baissaient à chaque échéance électorale mais gardaient leur majorité. La perte de leur majorité absolue au Grand Conseil a été un séisme : cette majorité tenait quand même depuis 1857 ! C'est une évolution brutale dans un contexte d'évolution lente, de transformations socio-économiques. Le professeur Roland Ruffieux parlait de « quelque chose de silencieux ». Le développement économique est en marche, il y a une transition entre le secteur primaire, qui perd énormément (-13,6% entre 1941 et 1960), et le secondaire qui monte (+10,8%), ainsi que plus modérément le tertiaire (+2,8%) : des forces électorales intéressantes, que le parti conservateur n'arrive plus tellement à capter.

*Vous parlez de « transformations socio-économiques ». Il y a eu ce fameux recensement de 1960, qui attestait de la stagnation démographique du canton. Était-ce un thème débattu dans la population ?*

Non, mais les jeunes votaient avec leurs pieds : ils quittaient le canton. C'était des électeurs en moins. Les thèmes mis en avant par l'opposition, à ce moment-là, ont trait aux finances de l'Etat, à la cherté de l'université, à la mauvaise gestion du parti majoritaire. De plus, l'équipe des conservateurs alors au pouvoir n'est pas très charismatique. Depuis le décès de Maxime Quartenoud en 1956, Paul Torche assume le « leadership ». Mais il y a des tensions entre l'aile chrétienne-sociale et les conservateurs classiques. José Python joue le rôle du génie un peu malfaisant : il est très réactionnaire, antimoderniste, antiprogressiste, surtout sur le plan scolaire. Il ne veut ou ne sait développer les écoles secondaires, il s'oppose à la

mixité. Il a son réseau, tissé autour du journal *Le Fribourgeois*. Il symbolise cet ancien régime un peu rance dont on ne veut plus.

*Revenons à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, qui voit Paul Genoud battre Jacques Morard. N'y avait-il pas aussi un problème de personnes ?*

*Paul Genoud, conseiller d'Etat de 1966 à 1971, photo Gilbert Fleury*



Oui. Paul Torche démissionne peu avant la fin de la législature pour assurer la transition avec Pierre Dreyer, son ancien chef de service qui avait pantouflé dans le privé depuis 1962, et ça ne marche pas. Son « poulain » étant bien préparé et lui-même ayant une forte ascendance sur le parti, il pensait à une élection tacite. Mais des dissensions apparaissent. Les Gruériens tiennent à lancer leur candidat. A l'assemblée du parti, Jacques Morard l'emporte par 229 voix contre 141 à Pierre Dreyer. Gagne ainsi le candidat de l'aile intransigeante du parti, le candidat du passé, de tout ce que représente la famille Morard dans le régime conservateur. Pierre Dreyer, lui, est considéré comme l'homme lige de Paul Torche. Plutôt conservateur libéral, il incarne la ligne ouverte au développement économique. D'autre part, les socialistes veulent la lutte et lancent Jean Riesen. Quant aux radicaux, ils voient là une occasion de venger l'affront de 1952, où ils ont perdu l'un de leurs deux sièges au Conseil d'Etat après la démission de Louis Dupraz. (M. Dupraz a démissionné peu après son élection parce qu'il n'a pas obtenu les Finances ; le peuple élit le PAI Georges Ducotterd pour le remplacer, ndlr).

*Chez les radicaux, on victimise Genoud, qui a dû choisir entre sa profession d'instituteur et la politique...*

Il y avait de l'injustice : des instituteurs conservateurs singinois avaient pu siéger au Grand Conseil. Ils avaient demandé l'autorisation à l'Instruction publique, et José Python la leur avait accordée. En 1961, alors que Paul Genoud, élu député, voulait à son tour solliciter une autorisation, José Python lui aurait répondu que c'était inutile, qu'il ne l'obtiendrait pas. Paul Genoud choisit donc la députation et les radicaux lui donnent un travail à la *Feuille d'avis de Bulle*. Ils en font un martyr du régime. L'homme jouit d'une grande popularité. Veveysan d'origine, il a été instituteur à Zénauva, a fondé le cercle radical du Mouret et est très actif dans les milieux de l'athlétisme. C'est quelqu'un de très apprécié. José Python l'a érigé en victime par raideur. S'il avait accepté qu'il soit député, Paul Genoud aurait peut-être abandonné car le cumul était difficile.

*Pourquoi, à ce moment-là, socialistes et radicaux s'unissent-ils ? Ils partageaient le statut de minoritaires depuis fort longtemps.*

Question d'opportunité. Ils voient qu'en s'unissant, ils peuvent faire trembler le grand parti. Cela dit, l'antagonisme socialiste/radical, ou bourgeois/prolétaire, reste très fort. Les conservateurs dénonceront ce mariage de la carpe et du lapin. Peut-être y avait-il une

stratégie sous-jacente des socialistes. Jean Riesen venait d'arriver dans le canton, sans doute avec des plans du parti national qui avait décelé une opportunité à Fribourg.

*Puis viennent les élections générales de l'automne. Le parti conservateur perd sa majorité absolue au Grand Conseil. Et rien ne sera jamais plus comme avant.*

Cette perte de dix-sept sièges au Grand Conseil et donc de la majorité absolue a été un élément fort. Après, les conservateurs, devenus démocrates-chrétiens, connaîtront une certaine stabilisation jusqu'en 1981, tandis que les radicaux, les socialistes et les chrétiens-sociaux enregistreront des mouvements de balancier. On assistera par la suite à une sorte de normalisation du canton, avec des coalitions gouvernementales plutôt proportionnelles à la force des partis. Les conservateurs auront connu trois paliers : ils auront été hégémoniques, puis fortement dominants, puis un élément important d'une coalition. Cela dit, leur maîtrise de la haute administration cantonale a survécu pendant quelques décennies à leur perte de la majorité absolue au parlement.

### ***L'erreur du PDC***

*Quel regard l'historien porte-t-il sur l'alliance scellée entre le PDC, le PLR et l'UDC pour les élections cantonales de cet automne ?*

**Francis Python :** Le PDC montre un manque de confiance en lui. Il sent l'électorat attiré par l'UDC. Il fait donc alliance avec elle, en pensant peut-être pouvoir mettre un UDC dans sa poche, comme en 1961 (réélection de Georges Ducotterd).

Mais ce ne sont plus les mêmes agrariens. Les démocrates-chrétiens pensent pouvoir canaliser l'UDC, mais je crains que ce soit eux qui se laissent emporter. Je pense que le PDC fait là une erreur stratégique.

### ***L'ambiguïté des chrétiens-sociaux***

*A l'automne 1966, les conservateurs perdent leur majorité absolue au Grand Conseil. Ils doivent faire face à une scission chrétienne-sociale. Pourquoi le monolithe s'effrite-t-il sur sa gauche ?*

**Francis Python :** Question complexe. A l'intérieur du parti conservateur, le groupement chrétien-social accumulait les frustrations. Il estimait qu'il était utilisé pour canaliser les ouvriers contre le socialisme, mais qu'il était lâché lors du choix des candidats et après les élections.

Le processus de scission se fait durant l'été. Les radicaux suspectent pourtant les chrétiens-sociaux de s'adonner à une sorte de scission théâtrale, dont l'objectif est de maintenir les deux ailes du parti conservateur, donc la majorité. Un des fondateurs du PICS (Parti indépendant chrétien-social), Joseph Wandeler, le dit lui-même en 1966 : « Il faut qu'on se sépare pour éviter la création d'un nouveau parti à gauche ». La crainte des chrétiens-sociaux, c'est bien l'attraction socialiste. Il y a donc une ambiguïté dans cette scission. En

Singine, par exemple, il y avait deux listes en 1966, mais le nouveau parti ne s'était pas constitué.

*Le dessein de certains chrétiens-sociaux était donc de faire barrage au socialisme pour conserver l'hégémonie conservatrice ?*

Oui, il y avait de cela. Ce qui me frappe, c'est que le noyau chrétien-social était formé de militants chrétiens très marqués sur le plan moral et social, presque intransigeants doctrinalement. Ils estiment que la politique menée par un Paul Torche est trop libérale sur les plans économique et moral. Ils souhaitent conserver la mission chrétienne de Fribourg. A leurs yeux, l'imprégnation du christianisme dans la société fribourgeoise sera mieux respectée s'ils créent un parti. Sinon, le socialisme croîtra.

*Ces chrétiens-sociaux étaient donc les derniers tenants de la République chrétienne ?*

Oui, ils pensaient qu'il y avait encore une carte à jouer de ce côté-là. Mais rapidement, le PICS va changer, surtout en ville de Fribourg. Le Concile Vatican II a donné une indication d'ouverture. On ne peut plus agiter les masses avec la peur du laïcisme, du socialisme ou du communisme. L'union de l'Eglise et de l'Etat, avec un parti politique qui faisait le chaînon, a vécu. LR

## **Louis Gavillet**



Ce nom - bien qu'il ait fait grand bruit et ameuté les populations fribourgeoise et vaudoise en août 1952 - n'évoque probablement rien dans la mémoire de la jeune génération.

Le 3 août 1952, Louis Gavillet commet un double crime dans son village glânois de Bionnens, un crime imputable à des intentions de vengeance. Le jeune Roger Bovey, âgé de 25 ans, est assis aux côtés de la fille du syndic Oscar Gavillet lorsqu'il entend un bruit à l'extérieur. Il se lève, ouvre un volet pour constater ce qui se passe. Il est immédiatement victime d'un coup de feu. La balle pénètre dans son cou. Il fait quelques pas et s'effondre. Louis Gavillet croit avoir atteint le syndic. Quelques minutes plus tard, il boute le feu à la ferme du boursier située à proximité de la maison où est décédé Roger Bovey. Le bâtiment est détruit et six têtes de bétail périssent dans les flammes.

### ***Une vie difficile***

Louis Gavillet a eu avant les drames de Bionnens un parcours de vie tourmenté. Il est né le 21 août 1899 dans ce petit village. On ne sait rien de son enfance. Mais, sans doute celle-ci n'a-t-elle pas été entourée du suivi affectif et psychologique auquel le jeune Louis aurait eu droit. Domestique, ouvrier sur des chantiers, il est interné à Bellechasse pour la première fois à l'âge de 20 ans. La justice n'entend plus parler de lui entre 1920 et 1940. Les journaux ont rapporté qu'il a travaillé quelques semaines dans les tourbières des Ponts-de-Martel, et

même qu'il aurait passé un certain temps dans le maquis français durant la guerre de 1939-1945. Il retournera à Bellechasse pour des séjours en 1940-1941, 1943-1944, 1945-1949. Son internement est surtout la conséquence d'infractions financières, dont le non-paiement de la taxe militaire. Sa conduite à Bellechasse n'a fait l'objet d'aucune plainte, ni d'aucune mesure disciplinaire. Lors de séjours à l'hôpital de Billens pour des affections aux jambes, il a manifesté un comportement des plus corrects à l'égard de tout le monde.

### ***L'évasion et ses suites***

Le 29 avril 1952, Louis Gavillet se retrouve à Bellechasse à la suite d'une condamnation à quatorze mois de réclusion par le tribunal de la Glâne, pour attentat à la pudeur des enfants, vol et menaces. Gavillet n'admet pas du tout cette sanction qu'il estime injuste. Il veut se venger des autorités locales de Bionnens à l'origine de sa condamnation. Il décide de s'échapper du pénitencier. Le 19 juillet, le gardien l'autorise à aller aux toilettes dans un endroit retiré. Il s'éloigne à une cinquantaine de mètres dans un champ de blé non fauché. On distingue son chapeau émergeant des blés et une partie de son veston. Un quart d'heure plus tard, le garde envoie un collègue voir ce qui se passe. Louis Gavillet a disparu. Ingénieux, il a placé son chapeau sur une branche de coudrier, ainsi que son veston, trompant les gardiens qui croient en sa présence...

Mais Gavillet revient sur sa décision de vengeance. Il pense plutôt partir en France, pour gagner ensuite l'Espagne. Il retourne auparavant dans son appartement de Bionnens. Il constate, effaré, que tout a été mis sens dessus dessous. On lui a aussi dérobé divers objets. Il accuse le syndic. Furieux, il se rend chez son oncle à Esmonts et il lui annonce qu'il veut « foutre bas le syndic Gavillet et son père Martin ». Il n'écoute pas les conseils de son oncle et revient à Bionnens. On connaît la suite. S'il a aussi bouté le feu à la ferme du boursier, la raison est que celui-ci lui aurait également porté préjudice.

### ***La cavale***

*Les poursuites ont duré neuf jours, soit jusqu'au 12 août.*



Avant ses forfaits, Gavillet s'est aménagé dans la forêt de Saulgy une véritable caverne d'Ali Baba. Il a choisi un endroit comme un grand stratège... Dans un fourré presque impénétrable, il peut se terrer d'une manière si ingénieuse qu'à deux mètres on ne remarque rien. A cinq mètres de son repère, il a une vue superbe sur Bionnens et Siviriez. Il peut ainsi observer les allées et venues dans les deux villages. Il s'y cache jusqu'au 5 août. Se sentant fortement surveillé, il quitte le territoire fribourgeois. Et débute une cavale de plusieurs jours ! Les polices fribourgeoise et vaudoise sont sur les dents. Les journaux publient maints commentaires. Les battues se poursuivent, sans aboutir.

L'affaire Gavillet a pris une tournure curieuse. Tout le monde - ou presque - est persuadé l'avoir vu quelque part. Des jeunes gens ont même cru l'avoir aperçu à Saxon, en Valais. Ils ont provoqué l'intervention de la gendarmerie qui a découvert un brave homme dormant paisiblement dans une grange. Il semble bien qu'une sorte de hantise se soit emparée de la population. Le garde-chasse de Donneloye qui patrouillait dans la région avec son chien a même été pris pour l'assassin. Différentes opinions circulent dans le public. Certains sont persuadés que Gavillet a pu gagner la frontière française. D'autres prétendent qu'il aurait repris la direction du canton de Fribourg. D'autres enfin accordent foi à ceux qui l'ont vu près de Mézery (à proximité de Donneloye), où il aurait dormi dans une grange à l'insu du propriétaire. La gendarmerie semble avoir adopté la solution suivante : elle attend que Gavillet, à court de vivres, fasse une nouvelle apparition. Ce qui sera le cas.

### ***L'arrestation***

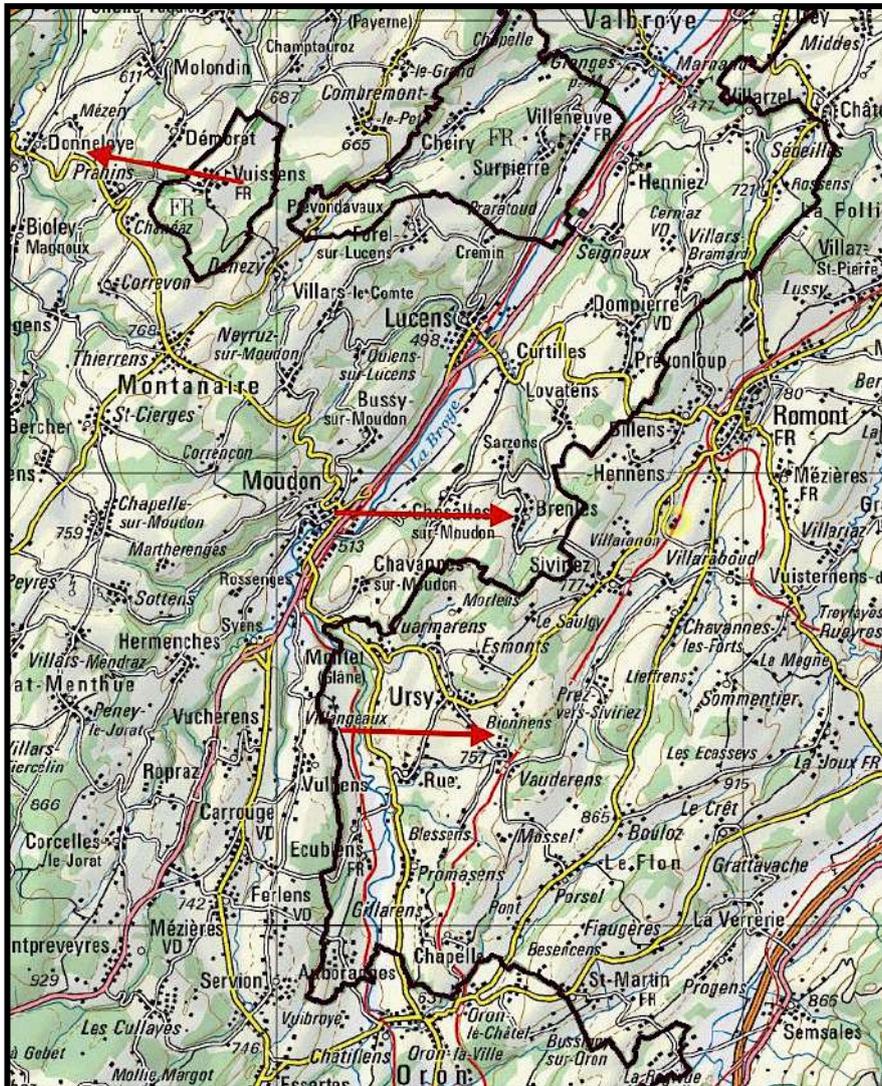
Louis Gavillet est arrêté à Yverdon le 12 août. Résumé de la relation de l'événement dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel du 13 août 1952* :

L'assassin-incendiaire de Bionnens a été arrêté le 12 août à 13 h 30 dans un restaurant d'Yverdon par la police municipale. Ainsi prend fin une poursuite qui, commencée après la nuit tragique du 3 au 4 août, a été menée avec des moyens d'envergure par les polices fribourgeoise et vaudoise, avec la collaboration de l'armée. Cette chasse à grande échelle n'aura pas été vaine, puisqu'elle a contraint Gavillet à cheminer la nuit, loin des routes, et à se terrer le jour. On doit la capture de l'assassin à Mme Meier, tenancière du café de la Plaine, ainsi qu'à la sommelière.

Il était 13 heures environ quand un inconnu entra dans ce café. L'homme était coiffé d'une caquette blanche froissée et défraîchie. Il était assez propre, quoique ne portant pas de chemise. La tenancière a remarqué une tache bleue sur la main de l'individu et a pensé immédiatement à Gavillet, la presse ayant relevé ce détail de son signalement. La sommelière lui a servi deux bières brunes et a confié à Mme Meier qu'elle avait, elle aussi, remarqué une tache sur la main. Et l'homme avait tiré la manche de son veston pour cacher ce signe d'identification : un croissant et une étoile tatoués. Mme Meier a téléphoné à la police qui, dans un premier temps, a refusé de croire qu'il s'agissait de Gavillet tant les téléphones avaient été nombreux à son sujet. Néanmoins, deux agents de la police municipale se sont rendus sur les lieux. Abordé, Gavillet n'a opposé aucune résistance.

Le juge d'instruction fribourgeois et le préfet de la Glâne, ainsi que le chef de la Sûreté fribourgeoise se sont rendus à la prison du Bois-Mermet, à Lausanne, où Gavillet avait été

provisoirement détenu. Dans un bref interrogatoire, ils ont appris notamment le vol de deux fusils, un au stand de Romont et un autre à Middel. C'est également à Middel qu'avait été volé un vélo, abandonné par la suite à Siviriez.



### Interrogatoires

Lors d'interrogatoires ultérieurs, Gavillet apporte des précisions :

- Le lundi et le mardi qui ont suivi les crimes de Bionnens, il reste dans les bois. Il entend les patrouilles de gendarmes et les aboiements des chiens.
- Le mardi soir, il part en direction de Brenles à travers les bois. Près de ce village, il voit deux jeunes gens qui faisaient les regains. Il coupe un peu d'avoine pour se coucher dessus. Il se rend compte que le mousqueton est pesant. Il l'abandonne à la lisière de la forêt. Il jette le solde des cartouches dans une pépinière.
- Le mercredi, il descend vers Chesalles pendant que les autorités discutent de la grande battue qui mobilisera 135 hommes le lendemain entre Brenles et Morlens.
- Dans la soirée de mercredi, il franchit la Broye près de Moudon. Il parle à deux amoureux tendrement enlacés. Il se rend dans deux cafés de Moudon.

- Le jeudi, il fait route en direction de Thierrens. Il atteint les bois de Donneloye le vendredi soir.
- Le samedi, il risque de se faire attraper lorsqu'il effectue des achats à l'épicerie de Donneloye. Par une chance inouïe, il réussit à franchir le barrage dressé par la gendarmerie.
- Il rôde dans la région, cherchant surtout à se nourrir. Il mange des fruits tombés des arbres et des carottes qu'il trouve dans des plantages.
- Le mardi, il descend du côté d'Yvonand. Dans un chalet, il s'empare de bottes, d'une canne, d'une casquette blanche et d'une giberne (boîte que l'on porte en bandoulière).
- Gavillet a de la peine à préciser son itinéraire car il passe dans des régions qu'il ne connaît pas. Le jour, il avance prudemment dans les bois. La nuit, il emprunte les chemins, prêt à se cacher dans les champs et les fourrés à la moindre alerte.
- Il y a des gendarmes partout et il n'en peut plus.

### ***Une triste fin !***

Le 25 mars 1953, *La Liberté* apprend à ses lecteurs la triste fin de Louis Gavillet. Il s'est donné la mort le matin même où il devait comparaître devant la cour d'assises à Romont. En ouvrant la porte de la cellule pour conduire le détenu à sa toilette matinale, le gendarme s'est heurté à son cadavre. Gavillet s'était pendu à la porte de sa cellule, avec son linge de toilette qu'il s'était passé au cou et qu'il avait fixé à la paroi, au grillage de protection d'une lampe électrique. Le préfet Paul Bondallaz a effectué les constatations légales. Appelé d'urgence, le Dr Lang n'a pu que constater le décès.

Gavillet, les jours précédents, avait annoncé que le 25 mars serait « jour de théâtre ». Personne n'avait deviné le sens de son propos.

*La Liberté* conclut en ces termes : *Ainsi s'achève sur un nouveau drame la tragédie de Bionnens qui avait défrayé la chronique l'été dernier. Gavillet avait voulu s'ériger en justicier des autorités de Bionnens. Il n'a pas voulu répondre de ses actes devant ses juges naturels.*

### **Sources :**

- Journaux romands d'août 1952 : *La Liberté, Feuille d'Avis de Neuchâtel, L'Impartial*
- Compte rendu du Grand Conseil du 26 novembre 1952, réponse du conseiller d'Etat Pierre Glasson à l'interpellation du député Louis Demierre sur l'affaire Gavillet

## **Les révoltes paysannes ; l'après-guerre 1945**

*L'abbé Gilbert Perritaz apparaît à plusieurs reprises dans mes « Episodes ». Le 12 avril 2016, « La Gruyère » a publié un intéressant « Louise du perchoir » qui rappelle l'ancienneté de la lutte des paysans.*

Mon cher Mimile,



J'avais 10 ans en 1940, *L'Almanach catholique*, le pèlerinage aux Ermites, les rogations n'étaient pas encore rangés aux rayons des souvenirs. La messe du dimanche, suivie de l'apéro au Chevreuil, réunissait jeunes et vieux. Devant le verre de Balavaud, on parlait fumier, engrais, prix du lait. Et Dieu gardait la maîtrise des orages et de la vie. A la chambre de famille, j'admirais *l'Angelus* de Millet où dans une belle lumière dorée, deux paysans déposent leurs outils pour se mettre en prière alors qu'au loin, la petite église symbolise l'harmonie entre la terre et le ciel.

Aujourd'hui, les églises et les bistrotts se vident, les supermarchés et les déchetteries les remplacent comme lieux de ressourcement, la télé occupe les soirées, repousse les angoisses qui précèdent le sommeil.

Asphyxiés par les réglementations, les charges, la surproduction, écrasés par la grande distribution, les paysans se meurent, mais non sans lutte. La fronde s'étend à toute l'Europe. Et pourtant, Dieu sait si on ne s'est pas modernisé et endetté, me disait un jeune éleveur. « On n'a plus rien à voir avec nos grands-pères, que les citadins traitaient de cul-terreux. On est presque des savants, à la fois climatologues, biologistes, chimistes, comptables. Des savants, mais toujours perdants. »

Ces derniers mois me font penser à ceux de l'après-guerre 1945. La Suisse, restée neutre, avait gagné la bataille des champs et l'acier des charrues avait été aussi solide que le bronze des canons. Je me rappelle de l'affiche : « Paysans, la patrie compte sur vous ! » Elle ne s'oubliera pas. Des promesses à rendre les fous joyeux. Les frontières à peine ouvertes, les pays voisins où les coûts de production sont moins chers, envahissent les marchés. Meetings, marche sur Berne, la réaction est vive. Georges Crettol, un curé valaisan au verbe brillant et coloré se fait un nom sur les ondes de Radio-Lausanne en dénonçant l'ingratitude des consommateurs et l'inertie du Conseil fédéral. Il fustige la grande dame de Sion qui court deux heures sur le marché pour gagner un sou sur la salade et qui achète sans barguigner la crème de beauté chez son droguiste, le citadin qui se tait devant la hausse de la coupe de cheveux de 2,50 fr. à 3 fr. et s'indigne d'une hausse de 2 centimes du prix du lait, loue la maman italienne dont le fils fréquente une fille d'Evolène : « Attention, les Suissesses divorcent, les Italiennes non. » Et buvez le vin du Valais, le meilleur du monde dont le vigneron a un outil dans la main, le porte-monnaie dans l'autre, mais pour le vider.

Au pays de Fribourg, la rogne est de mise. Avec toi, Mimile, et notre ami Antoine à Gaspard on avait assisté en curieux à la fondation du PAI de la Glâne, au café d'Orsonnens. Le député du coin qui avait quitté son parti (rien de nouveau sous le soleil) s'acharnait contre les bouchers qui vendaient le bouilli à des prix indécents. Robert du Tivoli, le pape paysan, avait sorti un chapelet de sa poche : « Les tépelets n'ont pas le monopole du Rosaire et ces 95 000

fr. qu'a coûté la porte de l'Université alors que vous les paysans, vous raclez les fonds de tiroir pour payer une convenable porte d'écurie! » Un citoyen se leva pour ne pas donner le nom de PAI à la nouvelle formation. Il faut nous appeler « conservateurs réformés ». Ce sera un gage de succès.

La Broye surtout bougeait. Avec ses leaders, Gugu Maeder d'Estavayer et sa vache Charmante qu'il avait mise en vente pour 40 centimes (le prix du litre de lait), Joseph Koller de Lully, le curé du village, l'inoubliable abbé Robert Laurent, et leur journal *L'éperon*, la Broye portait haut le drapeau de la contestation.

En ce 31 mars, je suis sur mon balcon. C'est le printemps, le temps de l'espérance. Je me dis qu'il a fallu des millénaires pour façonner le beau paysage qui réjouit mes yeux. Mais que deviendrait ce pays de Fribourg sans paysans ni clochers ? Une friche sans âme.

Adieu Mimile, à la prochaine,

*Ta Louise du perchoir*

### **Quelques explications :**

- Le Chevreuil : restaurant de Villarlod, village où est né Gilbert Perritaz
- Balavaud : nom d'un vignoble valaisan du hameau de Balavaud sur la commune de Vétroz
- Georges Crettol : un abbé très lu et très écouté qui fut recteur de l'École d'agriculture de Châteauneuf de 1940 à son décès accidentel en 1971
- Le PAI (parti des paysans, artisans et indépendants) a été fondé dans le district de la Glâne en 1948. Il s'appelait le parti agrarien fribourgeois. Le PAI est devenu l'UDC dès 1971.
- Robert du Tivoli, c'est Robert Colliard (1887-1971), patron du restaurant Tivoli à Châtel-St-Denis. Il fut notamment créateur de la première section du parti agrarien fribourgeois en 1922, syndic de Châtel, député pendant plus de 30 ans, conseiller national, chanteur du *Ranz des vaches* à la Fête des Vignerons de 1927...
- Gugu Maeder et l'abbé Laurent, voir *Episodes de la vie fribourgeoise IV*, pp. 86 à 91

## **Au tribunal d'arrondissement de la Sarine au XIX<sup>e</sup> siècle**

*Légère adaptation stylistique d'une présentation des Archives de l'Etat de Fribourg sur internet, sans modification du fond*

### **La prostitution (ou le règne des « machos » !)**

« Le plus vieux métier du monde » exercé déjà dans l'Antiquité, la prostitution, entre dans une phase moderne vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La croissance des villes, l'apparition d'industries, le nombre croissant des travailleurs, quelques gros chantiers - la ligne de chemin de fer par exemple - et la présence de casernes accroissent la demande en ville.

Les dossiers concernant la prostitution sont riches en informations sur les codes moraux et la vie quotidienne des Fribourgeois à cette époque. Les prévenues sont généralement jeunes, pauvres et exercent des professions peu rémunérées et saisonnières. En premier lieu, nous trouvons de nombreuses repasseuses, blanchisseuses ou sommelières. Elles s'engagent parfois dans l'industrie, mais ces emplois sont très précaires et peu payés. Les femmes ne disposent alors pas de salaire régulier et doivent ainsi trouver d'autres sources de revenu. La prostitution est donc une recherche de survie.

La prostituée est communément vue comme une femme vicieuse et paresseuse, qui cherche à gagner facilement de l'argent, sans travailler. Elle serait donc seule responsable de sa situation et elle subit des peines dont la sévérité varie mais tend à s'alourdir. Alors qu'en 1850 le code pénal fribourgeois condamne une prostituée à une détention à la maison de correction qui ne peut excéder une année, en 1889, le même délit est passible d'une réclusion de trois mois à deux ans.

Pour les élites, il s'agit de réprimer des mœurs dépravées. Existe aussi le danger de contamination vénérienne que représentent les prostituées. Les dénonciations ont généralement pour origine des rapports de gendarmes. Ceux-ci ont souvent enregistré une dénonciation verbale ou suivi la rumeur publique. Les autres cas sont dénoncés par les autorités communales et par des proches des prostituées, un membre de la famille, le logeur, un voisin, ou même un client. Les prévenus sont presque exclusivement des femmes, les hommes n'étant pas punis pour avoir fréquenté une prostituée. Ils le sont seulement dans les cas de proxénétisme ou de relations homosexuelles.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le terme « prostitution » est utilisé de manière plus large qu'aujourd'hui. Très souvent il suffit qu'un acte contraire aux mœurs de l'époque soit commis. Par exemple, une jeune femme célibataire qui embrasserait un homme sans être fiancée pourrait être accusée de prostitution. Les femmes « de mauvaise vie », une fois condamnées, sont marginalisées. Il n'est donc pas rare que ces filles tentent de partir dans d'autres villes, où elles ne sont pas connues, pour recommencer une vie et se marier. Toutefois, sans argent, leurs chances restent minces et le risque de récidive est important.

### ***Les infanticides***

Les dossiers qui traitent des infanticides nous plongent dans la vie des femmes fribourgeoises au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles. Ils nous permettent de dresser le portrait des mères infanticides et de connaître leur vie quotidienne. Leur précarité prédomine. Ce sont généralement des domestiques, des journalières ou des artisanes du textile. Elles sont célibataires ou veuves et très rarement mariées. Les femmes célibataires enceintes étant marginalisées au XIX<sup>e</sup> siècle, leur situation délicate les pousse à garder leur grossesse secrète. A l'église, leur silhouette est contrôlée et si elles s'absentent des cérémonies, elles deviennent aussitôt suspectes. Au lavoir, hormis l'observation de la silhouette, les autres femmes observent si le linge des suspectes est taché de sang menstruel.

Des bruits se mettent ainsi à circuler. Les femmes enceintes démentent généralement les suspicions de grossesse. Le déni est possible car elles prennent souvent tardivement conscience de leur état. Cela explique notamment leur détresse lors de l'accouchement,

auquel elles ne sont pas préparées. Fréquemment, elles accouchent dans les latrines, seules et totalement désemparées. Leur bébé est retrouvé mort alors que, dans bien des cas, l'autopsie permet de penser qu'il était viable. Ce schéma prévaut jusque dans les années 1950.



Dans les interrogatoires, l'accouchement est presque toujours expliqué de la même façon par la prévenue. Comme les dénonciations sont rarement directes, les rumeurs constituent très souvent la principale source d'information des magistrats pour conduire leur enquête. La condamnation pour infanticide se base sur le code pénal et la loi sur les enfants naturels. La peine varie en fonction de la préméditation et du crime en soi : elle va d'une amende à la réclusion. L'acquittement ne survient que dans de rares cas.

Quant aux auteurs des grossesses, tant qu'ils ne sont pas soupçonnés de complicité d'infanticide, ils ne sont aucunement coupables. Ce sont en général des maîtres, des voisins, des membres de la famille, des militaires de passage, des domestiques ou encore des fiancés qui abusent de leur pouvoir ou promettent le mariage à des filles assez naïves pour les croire. Ils ont avec elles des relations furtives et secrètes, dans les prés, les granges ou la maison de la femme.

L'infanticide est le plus souvent motivé par le caractère illégitime de l'enfant, par la situation précaire de la mère et par la peur de l'exclusion. L'infanticide n'est pas toujours prémédité. S'il l'est, la parturiente a souvent déjà tenté d'avorter et n'a en général pas déclaré sa grossesse. En effet, une grossesse illégitime doit être déclarée, sous peine d'amende, dans un délai de six mois au magistrat compétent.

Cependant, avec l'apparition de nouvelles techniques d'avortement, le nombre d'infanticides a diminué. Ce crime est supplanté par ce qui est considéré comme un autre délit : l'avortement.

## Le règne du Smartphone

Chronique de Jean Ammann dans « La Liberté » du 18 avril 2016



**Symphonie. Les oiseaux chantent, s'égosillent, s'époumonent ; le merle vocalise, la tourterelle roucoule, le troglodyte mignon trille ; l'homme court, sourd à l'opéra sylvestre.**

Au printemps, je ne sais si, pour reprendre l'un des plus mauvais vers de la chanson française, « mon cœur et ton cœur sont repeints au vin blanc »... Dans les moments de doute et d'abattement, dans ces moments où les mots semblent vous quitter, il faut toujours se souvenir de ces vers de mirliton, « au printemps, au printemps, les amants vont prier Notre-Dame du bon temps », et se dire que cette alignée sulpicienne de pieds fut écrite par Jacques Brel,

l'auteur de « J'arrive », d' « Amsterdam » et d'autres chefs-d'œuvre zénithaux. Ça rassure et ça console. La médiocrité n'épargne personne.

Donc, au printemps, sans que nos cœurs soient repeints au vin blanc (je ne m'en lasse pas !), les gens s'en vont courir dans le bois, au lieu d'aller prier Notre-Dame du bon temps (quelle pomme, ce Brel !). J'étais jeudi soir dans la forêt de Bouleyres, qui est le Central Park d'une Gruyère tout comme New York bétonnée, dans cette forêt que voici 34 ans nos élus, visités par la grâce, proposèrent de couper en deux par le cheminement sacrilège d'une route de contournement. Il fallut l'insurrection du peuple pour que finalement nos élus, toujours divinement inspirés, se disent qu'il y avait peut-être autre chose à faire que de tronçonner ces arbres résiduels, vestige d'une Gruyère que l'on disait verte.

J'étais donc en Bouleyres et je regardais tous ces gens courir ; il y avait des dizaines et des dizaines de coureurs, des solitaires et des grégaires, des légers et des pesants, des souffleurs et des apnéistes... Toute cette tribu semblait célébrer la réconciliation de l'homme et de la nature, tous ces hibernants revenaient à la lumière. C'était beau, car la course est la vraie nature de l'humanité.

Je me suis livré à un comptage : huit coureurs solitaires sur dix portent des écouteurs... C'est quand même consternant ; nous sommes à la mi-avril, ce qui correspond au feu d'artifice de la nature ; les oiseaux chantent, s'égosillent, s'époumonent ; le merle vocalise, la tourterelle roucoule, le troglodyte mignon trille ; l'homme déambule, sourd à l'opéra sylvestre, il n'entend que sa propre musique...

La course à pied, ce devrait être le moyen d'entrer en harmonie avec le monde. Pourquoi se refermer ? Quel est cet animal qui vit coupé de son environnement, comme absent ? Et j'ai le sentiment que ce comportement «autistique» - même si le terme n'est peut-être pas le bon - se généralise ; cet animal prétendument social, volontiers moutonnier, que la solitude épouvante, 80 000 personnes au même match, 40 000 au même marathon, au même concert, vit replié sur lui-même, l'iPod branché sur le nombril où qu'il soit, dans la rue, dans

le train, dans la forêt. Selon des chiffres français, 70% des 18-35 ans utilisent des écouteurs et un casque.

L'homme du XXI<sup>e</sup> siècle n'est pas avare de prouesses, il craint à la fois la solitude et le contact ; entre lui et ses congénères, entre lui et la nature, il dresse un mur du son.

## Priorité à la langue maternelle ; Camille Dudan : une référence

*A l'heure où*

- *les directives nouvelles semblent reléguer au rayon des vieilles lunes les contrôles, visites de classe et examens confiés jadis et naguère aux inspecteurs des écoles primaires,*
- *la suppression d'heures d'enseignement de la langue maternelle au bénéfice d'autres langues n'inquiète guère,*

*il est opportun de relire (en résumant la vingtaine de pages) un texte des années trente. Signé Camille Dudan, il a paru dans l'« Annuaire de l'instruction publique en Suisse » en 1938.*

*Camille Dudan, 1889-1963, après sa licence en lettres classiques (latin et grec) obtenue à Lausanne, a vécu et a enseigné en Russie. De retour en Suisse, il a dirigé les écoles d'Orbe, le Collège de Montreux et le Collège classique cantonal de Lausanne. Il a notamment présidé la Société suisse des professeurs de français. Camille Dudan a obtenu le Prix de la langue française, une Médaille d'Or de l'Académie française, le Prix Vaugelas du Club de la grammaire. Il s'est illustré en qualité de chroniqueur à Radio-Lausanne et de journaliste, se spécialisant dans la défense de la langue française. Camille Dudan est le père du chansonnier original Pierre Dudan : On boit l'café... au lait... au lit...*

La langue n'est pas le seul outil propre à former un enfant et un homme. Il en est d'autres, et de très puissants : la famille et l'éducation, l'école et l'instruction, la profession et le devoir, le service militaire et la discipline, la société et l'entregent et la politesse, la conversation et le voyage, le jeu et le sport, l'art et la science.

Mais, entre toutes ces choses qui concourent à nous former, à côté d'elles, à travers elles, au-dessus et au-dessous d'elles, **la langue demeure l'outil le plus constant**, celui-là même qui s'unit à tous les autres, dont aucun d'eux ne se passe, celui-là est bien maître des autres. Rien pour nous qui ne s'exprime par la parole. Le verbe est à l'origine et à la fin de toutes choses.

Le menuisier parle *varlope* et *mortaise*. Le *pène*, le *mentonnet*, et la *gorge* sont mots de serrurier. La *pioche* et la *bisaiguë* ne sont point outils du même métier. On apprend sa langue auprès des maîtres d'état. Ils sont passés maîtres en effet quand ils nomment avec sûreté, avec saveur, les pièces de leur travail.

Le commerçant disert enlève le client à l'autre, même si ses produits ne sont pas meilleurs. Le commis voyageur éprouve la résistance du client. Il l'emporte à coups de paroles. La

réclame est heureuse quand elle inculque un mot dans une tête. Ce mot pour elle vaut de l'or. La lettre d'affaire dont le français est râblé, net, direct a un autre mordant que celle dont la plume s'embarrasse de formes clichées. Ne parlons pas des avocats, des députés, des diplomates. Que feraient-ils, bon Dieu ! sans la langue ?

### ***La clé de la compréhension***

Cet élève « croche » à son problème de mathématique, savez-vous ce qui l'arrête ? Une question de mots. Il confond deux termes. Il prend l'un pour l'autre ; je choisis un exemple grossier : cercle et circonférence. Sa mathématique marchera, quand il saura son français.

Et c'est le cas pour toutes les disciplines des études, où le français est comme la lampe qui porte la clarté. Le téléphone, le télégraphe, la radio ne sont point faits pour les mal parlants. Celui qui sait répondre passe avant l'autre. Celui qui se parle clair à lui-même, voit clair, fait vite, saisit l'occasion. Le mot pique, venge, ridiculise ou console. Le mot règne. Il est des bavards, je sais ; mais ils bavardent, et ne parlent point. Autant en emporte le vent. Il est des trompeurs, je le sais aussi ; mais leurs paroles ne trompent pas, hélas que ceux qui le méritent, que ceux qui ne connaissant pas les mots, se laissent piper par eux. La perfidie de ces paroles n'est après tout, comme l'hypocrisie, qu'un hommage du vice à la vertu.

Rien n'est puissant comme la langue, invincible comme elle, quand elle prête ses mots au cran, au courage, à l'héroïque vérité. Le verbe alors se fait divin. Ainsi notre français porte le rêve, comme il porte la logique et la force. Il nous suit pas à pas, uni à notre souffle. Il vit, dort, rêve, agit, travaille, se bat, souffre, joue, sourit, chante, se repose, soupire et respire avec nous. Le mot est maître de toutes choses. Comme la culture tient dans le geste, la politesse dans la nuance de l'attitude, l'intelligence dans la qualité du regard, ainsi l'âme s'installe dans le mot. Il faut mettre aux mains de nos enfants une arme si bonne. Il faut qu'ils soient maîtres de leurs mots.

### ***Richesse du latin et du grec***

Le français porte en lui le latin et le grec, le latin par dérivation directe : huit mots français sur dix viennent du latin. Et comme le latin s'était lui-même pénétré du grec, jadis plus avancé que lui, c'est bien en réalité le grec et le latin unis qui font notre français. Posséder le français, même si l'on n'a pas appris de latin ni de grec, c'est en principe les posséder aussi.

Notre français seul nous donne la pleine conscience de nous-mêmes. Si en politique nous sommes un très petit pays, et même, Suisses français, une minorité dans un petit pays, par la langue nous participons à une tout autre grandeur. Nous appartenons à la grande tradition latine, méditerranéenne ; nous partageons de grands souvenirs avec les Français, les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Roumains. Tel tronçon de colonne romaine encore debout dans les champs d'Avenches, telle mosaïque de grand style à fleur de terre encore dans les champs d'Orbe, nous révèlent notre appartenance à une grandeur qui passe les monts et les frontières, une grandeur universelle, virile et claire. Sitôt ce passé ressaisi, nous échappons à toute étroitesse, nous sommes rendus à quelque grande humanité. Bien jeunes, à côté de ces antiques souvenirs, nos tours médiévales, nos donjons, nos châteaux ! Nous venons de

loin et de haut avec notre langue, et ce n'est point seulement parce qu'il est bleu que le Léman est, à l'entrée des Alpes, une seconde Méditerranée !

Rome respire encore dans notre langue romane, et profondément. Elle vit dans notre goût du droit, de l'ordre, de la paix robuste et de la sympathie humaine. Athènes aussi (et un peu Sparte) sont demeurées dans le français. Son esprit délié, sa clarté, sa mesure, ses images, sa grâce, son esprit, sa crânerie ont de qui tenir.

### ***Une langue pure !***

Notre devoir vis-à-vis de notre langue est aussi, au premier chef, un devoir *suisse*.

Si deux religions au moins se partagent notre pays, c'est quatre langues qui sont nationales. Or, le devoir national des Suisses allemands est de nous apporter un allemand excellent, celui des Tessinois, un italien sonore et sûr, et celui des Romands, d'apporter à Berne ou au Tessin un français des plus purs. Notre pays n'est pas une corruption de trois nations, mais la libre union de trois génies, et qui doivent rester purs comme nos cimes. En Suisse, notre ennemi commun, c'est le français fédéral, l'allemand fédéral, l'italien fédéral (en attendant le romanche fédéral). Celui qui « germanise » en français manque non seulement à sa langue, mais à la Suisse. Celui qui « francise » l'allemand fait faute égale.

Le destin de la Suisse est d'être à la fois très petite et très grande. Son territoire n'est rien, son idée est tout. Par ses langues et leurs génies, c'est trois grandeurs unies qu'elle affirme ; dont elle cueille les prémices déjà séculaires, et qui font de son Gothard la clef de voûte de l'Europe, et de son Grütli l'inspiration des meilleurs, des Laharpe, des Dufour, des Spitteler.

Soignons notre français, et passons-le à nos enfants ! Nous ne pouvons mieux servir notre pays. La langue porte en elle la pensée et la foi. Le jour où nous aurons perdu la pureté de notre français, la Suisse sera dangereusement amoindrie.

### ***Conquête méthodique et traque des lourdeurs***

Ce français que l'enfant porte en lui, il faut peu à peu le lui révéler, l'en rendre conscient, le lui faire comprendre et saisir. On ne sépare point la pensée de son expression, le fond de la forme.

L'écolier, c'est sa langue ; sa langue, c'est lui. Comment s'y prendre pour lui révéler cette intime union, cette identité, et l'amener à aimer sa langue comme lui-même ? Par l'étude, l'observation, l'exercice, qui peu à peu lui livrent la discipline de cette langue et l'y obligent.

**Lions d'abord toutes les parties de l'enseignement** en vue de la conquête méthodique du vocabulaire, de la grammaire, de l'orthographe, de la lecture, de la parole et de la littérature.

Traquer tous solécismes et barbarismes, même les mieux assis, et, sans se lasser, mener la lutte sainte contre les cacographes et les langues perverses. Tenter d'extirper *contour* employé pour *tournant* ; *se rappeler de* pour *se rappeler quelque chose* ; *causer à* au sens de

*causer avec ; partir à pour partir pour ; rentrer pour entrer ; dans le but de pour afin de, en vue de ; de façon à ce que, de manière à ce que, pour de façon que, de manière que ; et combien d'autres: tracer pour biffer, barrer ; je me suis dite, je me suis faite, pour je me suis dit, je me suis fait, etc. Condamner sans merci les néologismes barbares, parvenus de la politique, du sport ou de l'auto : solutionner pour résoudre, émotionner pour émouvoir (que vient faire émotionné quand nous avons ému, si court, si poignant !), et leurs pareils.*

Une plaie du langage, c'est le pléonasme. Eût-on averti les élèves de ce vice, que leur français y gagnerait de moitié (en gras les mots inutiles) : « il ajouta un fleuron **de plus** à la couronne », « une heure **de temps** », « une **petite** mallette » « de l'eau qui se perd **inutilement** », « car **en effet** », « puis **ensuite** », « je préférerais **plutôt** », « forcé **malgré lui** », « monter **en haut** », « prévoir **d'avance** », « la dernière mode **du jour** », « combler de **mille** politesses ». Le brave Corneille a bien raison de dire : « On affaiblit toujours tout ce qu'on exagère ». Habitons nos élèves à l'économie des mots !

### ***De quelques avenues du français...***

L'analyse des textes, qui pénètre leur intime rhétorique, conduit tout droit à la *diction* et s'achève en elle. Les beaux textes lus, saisis, il faut les dire avec toute son âme, tout son accent personnel. C'est les prendre définitivement, les unir à soi-même.

*Récitation*, c'est-à-dire mémoire et expression. Mémoire d'abord - gardons-nous d'en médire. Il n'est pas de plus utile, de plus indispensable servante. Elle est mieux : une des facultés de l'esprit, qui toutes correspondent entre elles. Dans une montre, une roue ne tourne pas sans entraîner les autres. Pour apprendre, il faut d'abord avoir compris ; mémoriser, c'est achever de comprendre, de prendre, d'assimiler, de sentir. Il y a plus d'*esprit* qu'on ne croit dans la mémoire. Et d'ailleurs, il faut pouvoir, dans la vie, se réciter à soi-même quelques centaines de vers au moins, qui ressuscitent du fond du souvenir, amis dorés des bons et des mauvais jours :

« Un vers d'André Chénier chanta dans ma mémoire... » Cela fait plus de bien parfois à l'âme que le docteur ou le pharmacien !

*Expression*, ensuite. Laisser dire platement un enfant est un crime. Tout, mais pas ça ! C'est n'avoir rien senti, c'est se gêner la langue et le caractère, que réciter froidement, que ne pas se donner soi-même. Si l'école active doit être quelque part, c'est bien là. Effort énorme peut-être, la première fois ? Tant mieux ! Il faut y arriver. Il faut que l'enfant s'oublie à la fois et se donne. Il est si riche !

Je crois très utiles des récitals choisis, des spectacles d'un goût sûr. Faire jouer par les élèves des fables, des scènes, des pièces, monter des soirées (pourvu que l'ambiance soit maintenue excellente). Il faut parfois, pour lancer quelqu'un, le costumer (ce qu'il adore), le transfigurer à ses yeux, le pousser à la parole et au geste, aux feux de la rampe et devant le noir d'une salle vivante et invisible. C'est sur les planches que, pour lui, Molière commencera ou achèvera de se donner.

*La composition* enfin sera toute préparée par ces exercices. L'élève aura compris que la pensée, le sentiment, l'accent personnel sont tout. Il s'efforcera chaque fois de les dégager, de les produire.

*Composition orale et écrite.*

*Orale* : si nos enfants bavardent aussi bien que d'autres, ils parlent plus mal, et peut-être parce qu'ils ne s'exercent pas ou fort peu à la parole ; nous devrions leur en donner de multiples occasions.

J'avais un jour, à la campagne, un élève qui remettait des travaux écrits intelligents mais restait coi à l'interrogation. Son instituteur m'expliqua ce phénomène : « Si vous entriez, me dit-il, à l'heure du dîner chez ce garçon, vous le trouveriez à table avec ses parents ; le père ne dit rien, la mère ne dit rien, le frère aîné ne dit rien... On mange ! » La ville, en cela, ressemble souvent à la campagne. Si le silence est d'or, la parole a bien son prix, et il ne faudrait pas attendre tout du silence !

Offrons à nos élèves des occasions de parler :

Parler devant un auditoire critique, faire un exposé sans notes, de deux minutes d'abord, de cinq ou dix minutes ensuite ; permission de parler de n'importe quoi, à deux conditions : de s'exprimer en un français correct et clair, et d'intéresser ceux qui écoutent. Une critique suit l'exposé, un secrétaire - nouveau chaque fois - consigne dans un cahier l'événement, sa physionomie, son résultat.

Cet exercice est très formateur. Il habitue l'élève à discipliner sa langue et sa pensée, à acquérir une parole - et plus tard tel conseiller communal exprimera devant tous, au moment opportun, son opinion - sans suer Dieu sait quelle sueur !

*Ecrire* : La parole entraînera la plume, et la plume la parole. Composition orale et écrite se prêtent appui. La rédaction d'un journal personnel, la rédaction de notes sont précieuses et préparent aux compositions plus difficiles (voire, en passant aux procès-verbaux auxquels plus tard nul n'échappe), à l'analyse écrite de textes, et à la composition proprement dite, où tout doit être tiré de soi : fond et forme. C'est le plus bel exercice de français, le plus formateur, le plus socratique : « Connais-toi toi-même ».

### **Conclusion**

Après Dieu, c'est à notre langue que nous devons le plus. Et nous serions des clercs qui trahissent, si nous diminuions chez nos enfants, si peu que ce soit, un trésor qui leur appartient déjà plus qu'à nous.

Aujourd'hui nous inquiète. Que sera demain? Quel que soit son secret, le salut du pays est pour une bonne part dans sa langue : clarté, franchise, honnêteté, générosité, courage... Tout le passé y respire, et le présent ; et nous pouvons en elle écouter l'avenir. Notre avenir, c'est notre français.

## Chez les paysans de jadis

*En 2007, dans « Christus », Jean-Pierre Biemann, originaire de Treyvaux, consacre 130 pages très fouillées à une famille de paysans fribourgeois sous l'Ancien Régime, et au-delà. L'auteur décrit la vie paysanne tout spécialement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Christus est le prénom d'un Biemann. Tous les aspects de la vie quotidienne sont passés en revue : économie, mode d'exploitation du sol, technique, habitat, habillement, alimentation, religion...*

*L'ensemble de cette étude repose sur une analyse de la documentation amassée par l'auteur durant 15 ans d'investigations sur une famille de paysans, la sienne. Le héros du récit, Christus Biemann de Bonnefontaine a quitté sa commune natale lors de son mariage avec Anne Kolly, le 5 juin 1677, pour s'installer à Treyvaux.*

*La photo ci-dessous, prise dans les années 1930 au lieu-dit Le Féty à Gumefens, présente une ferme qui, sans nul doute, ne diffère guère de celles que l'on voyait dans nos villages en des temps plus reculés...*

*Un bref aperçu de quelques extraits résumés et adaptés de « Christus » :*

### **A table**

Les produits laitiers occupent une place prépondérante. Le lait est la boisson que l'on boit parfois fermentée. On consomme des fromages tout au long de l'année, ceux qui sont trop petits pour la vente. Ils sont conservés à la cave sur une étagère suspendue au plafond pour les préserver des rongeurs. Ils sont parfois enduits d'huile d'olive pour lutter contre les insectes. Les fromages se mangent nature ou « rôtis » à la chaleur de l'âtre. Le sérac est apprécié de préférence le soir. Le pain est le compagnon inséparable de ces mets. Il est fait généralement d'épeautre ou de froment. En période difficile et dans les couches inférieures de la société, on recourt au seigle ou à l'avoine. La viande est servie sous deux formes : fraîche à de rares occasions, soit après l'abattage ou à l'occasion d'un événement exceptionnel comme un mariage ; de conserve, du porc fumé ou de la viande bovine dite « de la bovine », séchée par quartiers dans des greniers, ou fumée.

En général, les vaches tuées sont dites « de réforme », c'est-à-dire des animaux destinés à l'abattage. Les bœufs sont plutôt voués à la vente. La cochonnaille et la viande salée ou séchée sont cuites dans les bouillies de céréales et de lait ou dans des soupes où le chou domine. On consomme encore des fèves, des légumes, des salades de dents de lion. Quant au café, il est acheté vert. On le torréfie à la maison et on le chauffe dans les chaudières à fromage.

Le déroulement du repas obéit à un cérémonial bien établi. Le maître de maison conduit la prière, rompt le pain après l'avoir béni, tranche la viande et se sert le premier. Après lui, c'est au tour des travailleurs. Puis les enfants ont accès aux plats quand il ne s'agit pas des restes. Les femmes de la maison assurent le service et, de ce fait, elles mangent moins que les hommes.

Dans les alpages, quand les produits de la vallée n'atteignent pas le chalet, les armaillis et leur suite agrémentent leur repas d'orties et d'épinards sauvages en soupe. Ces plantes sont communes aux alentours du chalet.

### **Deux meubles caractéristiques**

Référence photo : <http://www.notrehistoire.ch/photo/view/70365/>



Pour le coucher, les époux disposent d'un lit aux dimensions particulièrement réduites. Il faut dire que l'on dormait à l'époque de préférence assis. La position allongée était réservée aux morts dans leur tombe. Le lit est le parent pauvre dans le mobilier domestique. Les menuisiers n'y portent aucun intérêt car il se cache dans une alcôve ou plus souvent sous un

« lenet » - baldaquin - d'où pendent des rideaux. Il dispose d'un cutre - protection du matelas - et il est garni d'un grand coussin et de deux oreillers.

L'armoire fribourgeoise comprend deux portes. Des étagères se trouvent à l'intérieur avec des tiroirs dont l'un est une cachette appelée « secret ». Un côté s'ouvre sur une penderie. A l'extérieur, l'armoire est décorée de marqueterie : cœurs, bouquets et chardonnerets savourant des prunelles. Les cœurs sont des symboles de l'amour. Les fleurs rappellent le bouquet de la mariée et également l'arbre de vie. Les chardonnerets sont des oiseaux réputés pour la durée de leur vie en couple. En outre, ils raffolent de la prunelle, fruit de l'épine noire et surtout symbole de la prévoyance.

### **Mariage et naissance**

Quelques jours avant la noce, le trousseau de la fiancée est installé sur un char avec lit, coffre ou armoire et rouet et une vache attachée à l'arrière. Le char part de la maison des parents vers le domicile du nouveau couple. L'attelage est tiré par plusieurs chevaux aux harnais ornés et brodés. Le cortège permet aux parents de faire l'étalage de leur richesse.

Le jour des noces, la mariée est vêtue d'une robe rouge. A partir de 1840-1850, le port du voile blanc - et d'une robe noire - se développe et se généralise. La robe blanche n'apparaîtra en général qu'à la fin des années 1920. La photo est celle d'un mariage en 1922.

L'accouchement se déroule à la maison, avec l'assistance d'une matrone et de quelques femmes de la parenté ou du voisinage immédiat. Cet événement est une affaire de femmes d'où les hommes sont exclus, à la fois par décence et pour incompétence. Tout juste le père est-il toléré dans une pièce voisine ou aux alentours de la maison. Les gestes des femmes qui



assistent la parturiente sont tous empreints de superstitions et de rites propitiatoires. La mère accouche en position assise et non déshabillée. L'enfant est enduit d'un mélange de beurre fondu et d'eau de vie. Le cordon ombilical est enterré. Un fœtus est enseveli par le père, à la nuit tombée, dans la sépulture d'un parent.

Le jour même ou le lendemain de la naissance, le bébé qui s'en irait aux limbes en cas de décès, va être baptisé. Vêtu d'une robe blanche à plusieurs rangs de dentelles et couché dans un petit berceau, il est porté à l'église par la sage-femme qui l'a « reçu dans son tablier ». Les parents choisissent les parrain et marraine parmi les membres de la proche parenté. Le cortège part à pied pour l'église, sans la mère. Cette dernière se tient à l'écart comme l'ordonne l'Eglise. Seules les femmes peuvent l'approcher. Cette période d'isolement prend fin

après deux ou trois semaines avec la cérémonie des relevailles où le curé accueille l'accouchée portant un cierge à la porte de l'église. Il accomplit le rite de purification (!) devant l'autel de la Sainte Vierge.

Le bébé passe les six premières semaines de son existence emmailloté de la tête aux pieds. On ne lave pas l'enfant. Il s'agit de ne pas lui ôter sa couche de crasse protectrice, notamment le « kra » qui se forme au sommet du crâne. C'était - dit-on - le bon vieux temps !

## **Le Père Apollinaire Dellion, un historien toujours apprécié**

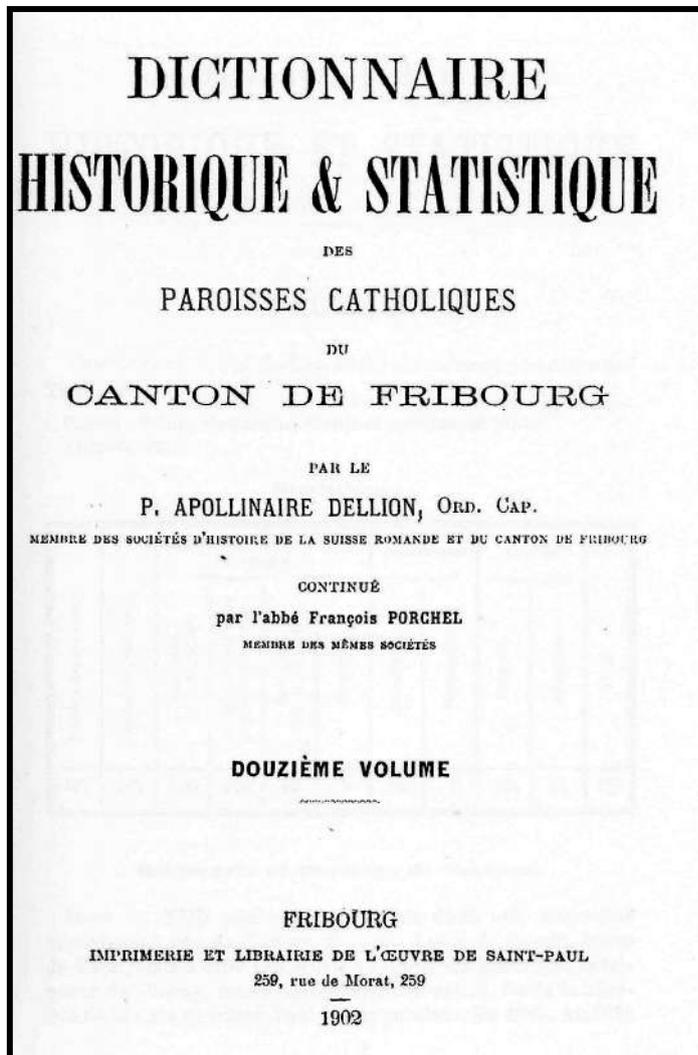
*L'œuvre principale du Père Apollinaire, « Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg », est consultable sur internet : <http://doc.rero.ch/record/13146>*

*Une nouvelle édition a paru en 1994 : Slatkine Reprints, Genève*

*La biographie qui suit est un résumé tiré des « Nouvelles Etrennes fribourgeoises » de 1900.*

Le 9 août 1899 est décédé le Père Apollinaire Dellion. Il était né le 10 février 1822 à La Joux dans la maison que l'on appelle *le Moulin*. Il a été baptisé le même jour à l'église paroissiale de Vuisternens-devant-Romont par le curé Nicolas Currat. Il reçut les prénoms de *Jean-Joseph-Valentin*. Son père s'appelait Valentin et était tanneur de son état ; sa mère était Anne, née Jorand, de Rue.

Membre d'une famille nombreuse dont il est le sixième enfant, Jean se fait remarquer par son intelligence et son application. Il reçoit d'abord des leçons de dom Charles-Joseph Bardet, alors chapelain de La Joux et plus tard curé de Vuissens.



Les progrès de l'élève encouragent ses parents à lui faire poursuivre ses études. Ils le mettent en pension à Romont chez le chanoine Louis Robadey, plus tard curé d'Attalens et de Villars-sur-Glâne. Il étudie le latin avec le chanoine Nicolas Lhoste, de Porrentruy. C'est un ancien religieux de l'abbaye de Bellelay, dans le Jura bernois. Après la suppression de ce couvent, il vient s'établir vers 1810 à Romont où il ouvre un petit collège, ancêtre du Pensionnat Saint-Charles. Il y enseigne pendant près de 40 années. Comme il avait été l'archiviste de son couvent, il ne se borne pas à l'enseignement. Versé dans la connaissance de l'histoire et des vieux parchemins, il utilise ses loisirs à réorganiser les archives communales de la ville de Romont et à en dresser un répertoire.

C'est le chanoine Lhoste qui a certainement inspiré au jeune Dellion le goût des choses historiques. De Romont, l'étudiant passe au collège

St-Michel à Fribourg où son nom, Jean, fut changé contre celui de Philippe, nous ne savons pourquoi. Grâce aux leçons qu'il avait déjà reçues, il entra en 1838 dans la classe de grammaire, en 1839 dans la classe de syntaxe et en 1840 dans celle de première rhétorique.

Il se sent attiré par l'Ordre des capucins. Il prend en religion le nom d'Apollinaire et fait sa profession à Fribourg le 30 septembre 1842. Après ses études dans les couvents de Soleure et de Lucerne, il est ordonné prêtre le 28 mars 1846. Il terminera sa formation théologique à Schwyz en 1846-1847. C'est en 1847, époque politiquement des plus troublées que commence un apostolat qui a duré plus d'un demi-siècle. Dans les couvents de Bulle, Fribourg, Saint-Maurice, Romont, Le Landeron, il assume diverses responsabilités et il se montre un prédicateur apprécié.

Un événement l'accapare : la venue en Suisse de l'armée du général Bourbaki en 1871. Huit mille soldats passent par Fribourg et deux mille y sont logés, nourris, soignés. Une bonne partie de ces soldats souffrent. Certains sont gravement atteints par le typhus et la variole. Les bains des Neigles sont convertis en hôpital militaire.

C'est le Père Apollinaire qui, aidé d'un autre capucin, le Père Marcel Bovet, expose sa vie en accompagnant ces malheureux. Aussi, lorsqu'un modeste monument est inauguré à la mémoire des 81 soldats décédés, c'est le Père Apollinaire qui est tout naturellement désigné pour prononcer le discours de circonstance, le 15 septembre 1872.<sup>1</sup>

Le Père Apollinaire fait son entrée dans la Société d'histoire cantonale le 17 juin 1858 en compagnie notamment du professeur Alexis Bourqui. Il présente un grand nombre de communications lors des séances de la Société. Quelques-unes sont publiées dans les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*. Mais les deux ouvrages principaux du Père Apollinaire ont été *L'Armorial fribourgeois* publié en 1865 avec la collaboration de M. le colonel de Mandrot et le *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, en douze volumes. Une somme considérable de travail et de recherches ! Pour recueillir les matériaux, il a fallu frapper à de multiples portes et détruire bien des préventions.

Aussi ce capucin si humble et si méritant a-t-il conquis la renommée. Il a été reçu successivement membre de l'Académie d'Aoste, de l'Académie héraldique de Pise et de la Société bibliographique de France.

<sup>1</sup>*Le monument commémoratif élevé par la ville aux Neigles en 1872 se dresse maintenant à Saint-Léonard, dans le carré militaire où les restes des internés de 1871 voisinent avec ceux de soldats français, belges et allemands de la Première Guerre mondiale. « Annales fribourgeoises » 2006, article de Jean Steinauer, p. 81*

## **1900 : le clergé de la Veveyse s'insurge !**

### **Remarques préliminaires**

*Etonnantes les douze pages envoyées à l'inspecteur scolaire Hyacinthe Currat à Châtel-St-Denis par les curés de la Veveyse le 10 juillet 1900 ! Elles sont caractéristiques du rejet d'une formation scolaire où la religion n'est pas prioritaire. Représentatives aussi de la méfiance viscérale envers les juifs et les francs-maçons.*

*En désaccord aussi avec les manuels rédigés par un confrère ? Les manuels d'enseignement utilisés en 1900 sont essentiellement les livres uniques du chanoine Raphaël Horner qui réunissent en un seul volume la connaissance de la langue maternelle, la lecture, l'histoire, la géographie et les sciences naturelles. Il ne s'agit en rien des soi-disant encyclopédies honnies par les curés. Et ces manuels sont empreints de morale et de religion !*

*Si un effort sérieux a été conduit dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en vue d'améliorer la formation, il est dû aux résultats pitoyables obtenus par le canton de Fribourg lors de l'examen pédagogique des recrues (ci-dessous « examens fédéraux »). Sans que les juifs et les francs-maçons y soient pour quelque chose ! Ainsi que le relève Patrick Minder dans « Fribourg et l'Etat fédéral, intégration politique et sociale », Société d'histoire 1999, les autorités fribourgeoises prennent connaissance avec stupeur de la situation scolaire cantonale qui est*

*catastrophique : le taux d'illettrés et d'analphabètes est le plus élevé de Suisse, à égalité avec le Valais, et se monte encore à 7,1% des conscrits en 1879 alors que la moyenne suisse se situe à 1,6%. Des recrues de peu d'instruction et des conditions de vie pénibles, plus que le bilinguisme et le patois, expliquent cette mauvaise situation. L'élévation du niveau des connaissances des élèves devient désormais l'objectif principal des autorités et des pédagogues. L'institution d'une loi cantonale en 1874 astreint les futures recrues à suivre un cours de perfectionnement durant l'hiver. Ce cours sera appelé école de veillée ou cours complémentaire et il ne sera supprimé que dans les années 1970.*

*La missive des curés de la Veveyse, de la longueur d'une encyclique, présente le contenu des délibérations menées lors d'une réunion des curés du district à Progens. Elle est signée du responsable, Alexandre Conus, prieur-curé de Semsales et du secrétaire Joseph Gremaud, curé de Progens. L'inspecteur a envoyé cette diatribe au directeur de l'instruction publique Georges Python, qui l'a transmise à l'évêque Mgr Joseph Déruaz le 20 août 1900. J'ignore s'il y eut des suites...*

### **Les premiers visés : les juifs et les francs-maçons**

Le document - dont les passages principaux sont reproduits ci-après - porte surtout sur la pression générale exercée par la juiverie et la franc-maçonnerie qui tend surtout :

- 1° A faire de la science profane le Dieu du jour
- 2° A pousser à outrance l'instruction ainsi découronnée
- 3° A ne vouloir de progrès scientifique que pour autant qu'il soit purement profane

**Sous le point 1**, les curés évoquent le risque de laïcisation venant de France où hommes politiques et pédagogues mettent de côté le Dieu véritable pour faire place au dieu moderne : la culture intellectuelle, la science profane. Ils citent - entre autres - Jules Payot qui affirme *qu'il est nécessaire de remplacer la foi par une très forte culture morale indépendante de tout enseignement confessionnel.*

### **Halte au surmenage intellectuel !**

**Au point 2**, les curés veveysans s'en prennent aux trop grands efforts intellectuels exigés de nos enfants. Ils citent longuement les propos de Mgr Charles-Émile Freppel, décédé en 1891, qui fut évêque d'Angers et député du Finistère à l'Assemblée nationale. Extrait d'un discours de cet évêque à l'Assemblée nationale : *Vous faites de l'enseignement à outrance, vous vous livrez dans les écoles primaires à un surmenage intellectuel qui est fatal à la santé et au développement physique des populations... En condamnant les enfants à une immobilité trop prolongée dans les écoles primaires, en les obligeant à vivre tout ce temps dans une atmosphère nécessairement viciée, malgré toutes les précautions que vous prenez, en leur imposant par une surcharge de matières qui n'en finissent pas, une tension d'esprit au-dessous de leurs forces, savez-vous ce que vous faites ? Vous surexcitez chez eux le système nerveux aux dépens du reste de l'organisme. Vous amenez ainsi, par voie de conséquence, la langueur et l'inertie des fonctions digestives, les troubles de la vue en particulier la myopie, les déviations de la taille, la méningite si cruelle aux enfants, l'anémie si commune de nos jours et la phtisie qui en est la suite trop fréquente ; vous nous préparez en un mot des*

*populations rachitiques, sans force et sans vitalité... J'estime que deux heures de classe le matin et deux heures l'après-midi, c'est tout ce qu'on peut exiger d'une enfant de 7 à 13 ans.*

Au lieu de faire écho à la parole de Mgr Freppel, la juiverie et la franc-maçonnerie ont encombré les programmes de nouvelles branches et multiplié encore les heures de classe. Et ceux qui reviennent sans cesse à la question des examens fédéraux pour motiver les exagérations nuisibles introduites dans nos écoles primaires n'accordent-ils pas une confiance dangereuse à cette invention d'origine suspecte ? Méditent-ils assez sérieusement les paroles du Souverain Pontife sur la nécessité de l'élément surnaturel dans l'enseignement primaire et sur les graves inconvénients de l'instruction purement profane ?

(...) Que l'on s'efforce de communiquer à tous les enfants les connaissances nécessaires à tous, rien de mieux. Que l'on exige, proportion gardée, davantage des riches et des biens doués, que l'on punisse la paresse, nous y applaudissons. Mais que l'on ne fasse pas de nos écoles des contrefaçons d'encyclopédie où l'on apprend de tout un peu, sans une seule connaissance sérieuse.

### ***Pourquoi donner à tous une formation identique ?***

Est-ce que la société moderne a raison lorsqu'elle prétend travailler au bien général et au bien de ce jeune homme moins doué en affaiblissant sa force et sa santé qui lui seront nécessaires ? Pourquoi lui donner, comme à l'enfant intelligent, des connaissances variées et étendues qu'il ne peut acquérir et qui bien souvent lui seraient plus nuisibles qu'utiles ? Les pâtres, les bûcherons, les agriculteurs, les portefaix, le simple soldat et tant d'autres ont surtout besoin de vigueur et de santé. (...) N'est-il pas blâmable et cruel d'exiger de celui qui n'a reçu qu'un talent et qui est appelé à une vie pénible les connaissances utiles au commerçant, à l'industriel, lorsqu'il ne peut les acquérir sans s'exposer à affaiblir sa santé et à se rendre ainsi moins apte à ses travaux, à le dégoûter de sa carrière et à augmenter le nombre des déclassés et des malheureux ? Et surtout, est-il juste et salutaire de les obliger à acquérir des connaissances purement profanes, car la pression générale ne pousse au progrès scientifique que pour autant qu'il soit purement profane ?

### ***La supériorité des écoles catholiques...***

**Au point 3**, les curés de la Veveyse citent la France où les écoles laïques ne peuvent soutenir la concurrence avec les écoles libres (catholiques). L'Etat travaille de toutes ses forces à abolir les écoles libres où les succès scientifiques sont supérieurs, pour favoriser les écoles laïques moins florissantes.<sup>1</sup> Pourquoi ? Les athées ont leur dieu : c'est l'instruction découronnée. Peu importe la criminalité qui progresse avec l'enseignement purement naturel ! (...) Le Dieu des ancêtres est détrôné.

Au contraire, le Conseil scolaire de la capitale de l'empire autrichien attaque en 1898 la neutralité scolaire en ordonnant l'institution d'écoles confessionnelles, c'est-à-dire juives pour les juifs, protestantes pour les protestants et catholiques pour les catholiques. Cette mesure, semble-t-il, aurait dû être accueillie par tous avec une égale joie. Mais il n'en fut rien. Les juifs et les francs-maçons, auxquels s'unirent leurs dupes, poussèrent des cris désespérés et réclamèrent avec insistance l'école neutre, l'école non confessionnelle.

Pour le catholique canton de Fribourg, ne se croit-on pas obligé d'adopter pour toutes nos écoles primaires, même pour celles qui ne comptent que des enfants catholiques - afin d'éviter les tracasseries de l'autorité fédérale - des manuels chrétiens si l'on veut, mais entièrement privés de l'élément surnaturel ?

Si la demande que nous vous avons adressée de diriger les maîtres du district en vue d'un enseignement confessionnel était publiée dans les journaux du canton, les francs-maçons du pays ne pousseraient-ils pas de hauts cris ? Et l'autorité fédérale n'interviendrait-elle pas pour abolir un abus aussi dangereux, alors même que toutes les écoles de la contrée occuperaient en Suisse le premier rang aux examens fédéraux ? Pourquoi ? Ce que l'on veut, ce n'est pas l'instruction, le progrès scientifique, mais uniquement l'instruction découronnée, purement profane.

<sup>1</sup>Note du Nouvel Obs.com en janvier 2012 : *En aucun cas l'enseignement privé ne peut être confondu avec l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire qui lui, ne choisit pas ses élèves, accueille aussi bien les enfants en difficulté scolaire que les enfants malades ou handicapés, sans condition de ressources ni de religiosité, sans regard sur l'origine sociale ou géographique des élèves.*

### **Examens fédéraux des recrues : stopper les abus**

En conclusion, considérant surtout, d'un côté :

le plan de la juiverie et de la franc-maçonnerie de déchristianiser l'enseignement et de le pousser à outrance, la composition des autorités qui ont établi les examens fédéraux,

et de l'autre :

les enseignements réitérés des Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII, les résultats de l'enseignement purement profane prévus par les chefs de l'Eglise et constatés par des faits nombreux, nous croyons pouvoir affirmer que les examens fédéraux, tels qu'ils existent, ne sont pas plus nécessaires au salut de l'Eglise et de l'Etat qu'au bonheur des particuliers ; dès lors, les catholiques ne doivent pas se laisser prendre d'un aveugle et imprudent engouement à leur égard.

Vous demander, Monsieur l'Inspecteur, de travailler à les abolir, ce serait, nous le savons, exiger de vous une chose déraisonnable. Aussi n'y pensons-nous pas. Nous désirons seulement vous voir user de votre influence pour ralentir, autant que cela est en votre pouvoir, par une sage modération, l'engouement général pour le surmenage intellectuel occasionné par les examens fédéraux, l'importance qu'on leur donne étant, selon nous, fort exagérée et déplacée. Nous serions heureux aussi de vous voir travailler, selon toute l'étendue de votre influence, à diminuer les heures de classe, à décharger les programmes scolaires.

## Les francs-maçons et les juifs aujourd'hui

*Ce texte, paru sur le site « Slate » le 16 juillet 2013, tente de **faire le point par rapport au texte précédent**. Son auteur, Henri Tincq, né en 1945, est un journaliste et vaticaniste français. Il était le spécialiste des informations religieuses du journal « Le Monde » de 1985 à 2008, après avoir travaillé à « La Croix ». Il contribue régulièrement au magazine en ligne francophone Slate.*

Un curé français démis de ses fonctions pour appartenance à la franc-maçonnerie engage une « marche sur Rome » où il espère rencontrer le pape. Après trois siècles de rapports orageux entre l'Église et la franc-maçonnerie, l'intolérance n'a pas disparu.

Etre curé et franc-maçon, c'est incompatible. Pascal Vesin, 43 ans, démis brutalement de ses fonctions de curé de Megève (Haute-Savoie) par son évêque, en raison de son appartenance active à une loge maçonnique, vient d'en faire l'expérience. Il a commencé, dimanche 14 juillet, « une marche vers Rome », accompagné de quelques anciens paroissiens. Il compte sur la durée de cette marche pour réfléchir à la sanction qui lui a été imposée, avant, espère-t-il, de rencontrer le pape François pour plaider sa cause. Il voudrait proposer à ce pape réputé plus ouvert de se mettre au service d'un groupe de travail pour lever l'incompréhension qui demeure entre l'Église et la franc-maçonnerie.

C'est à la suite d'une lettre anonyme qui dénonçait son appartenance au Grand Orient de France que le prêtre savoyard reçoit, en 2010, un premier avertissement de la part d'Yves Boivineau, évêque d'Annecy. Celui-ci le somme de quitter sa loge pour se consacrer pleinement à son ministère de curé. Mais le prêtre n'en fait rien. Invoquant sa liberté de conscience, il veut continuer de vivre une double appartenance. Le Vatican est alors alerté et la démarche aboutit en mars dernier, juste avant l'élection du pape François. La Congrégation pour la doctrine de la foi suspend Pascal Vesin: « Le prêtre a réitéré sa volonté de rester au sein de la franc-maçonnerie. L'évêque lui a donc notifié les conséquences de son choix ».

### ***De la guerre ouverte à la paix muette***

L'Église et la franc-maçonnerie sont passées de la guerre ouverte à la paix muette. Mais cette affaire montre que l'intolérance, vieille de trois siècles, n'a pas tout à fait disparu.

La première condamnation de la franc-maçonnerie remonte en effet à une bulle du pape Clément XII, datée de 1738, 20 ans après la fondation de la Grande loge de Londres, acte de naissance de la maçonnerie moderne.

Les griefs traditionnels contre les francs-maçons sont déjà énoncés dans ce texte : illégalité, immoralité, hérésie et culte du secret. « Si ces hommes ne faisaient pas le mal, auraient-ils une si grande horreur de la lumière ? », interroge le pape. L'adhésion aux « sociétés ou conventicules de francs-maçons » est proscrite par l'Église sous peine d'excommunication.



*En 1937, le canton de Fribourg est le seul à accepter l'initiative populaire fédérale  
« Interdiction des sociétés franc-maçonniques »  
Vidéo [www.laregeneree.ch](http://www.laregeneree.ch)*

Ces condamnations sont politiques. A l'époque, toute association non autorisée et secrète est perçue comme subversive à l'ordre public. Le procès fait par Rome à la maçonnerie s'inscrit dans la chaîne des interdictions alors formulées par tous les gouvernements européens. L'Inquisition frappe la franc-maçonnerie en Espagne, au Portugal, en Italie, en Amérique latine. Une littérature antimaçonnique se développe, à un degré moindre dans la France gallicane où la maçonnerie progresse. Sous Louis XVI, on compte déjà plus de 800 loges et 30 000 adhérents, dont des centaines d'ecclésiastiques de haut rang.

La Révolution française est attribuée par l'Eglise à un « complot maçonnique ». Thèse rejetée par l'histoire : s'ils ont servi de relais à la diffusion des Lumières et des idées nouvelles, les « ateliers » maçonniques ne furent en rien des officines de subversion. Mais le discours contre-révolutionnaire se confond avec la vulgate anti-maçonnique. La cour du pape est à la pointe du combat contre ceux qu'elle appelle « la secte » et les « premiers-nés du diable ». Tous les papes du XIX<sup>e</sup> siècle condamnent les sociétés secrètes. La lutte contre la franc-maçonnerie est inséparable de celles qu'ils mènent, avec véhémence, contre le libéralisme, le positivisme, le modernisme.

### ***Anticléricalisme et complot judéo-maçonnique***

Elle atteint son sommet dans la chasse aux carbonari qui menacent le pouvoir temporel du pape. La prise de Rome, en 1870, est attribuée à l'action conspiratrice de maçons comme Cavour et Garibaldi, artisans de l'unité italienne. D'où l'acharnement que met le pape Pie IX à condamner la franc-maçonnerie et ses « chefs occultes ».

Dans la France de la III<sup>e</sup> République, des francs-maçons sont aussi à l'origine des lois laïques : loi de Jean Jaurès sur l'instruction publique en 1882, loi d'Alfred Naquet sur le divorce en

1884, loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905, aboutissement du combat d'Émile Combes contre l'Église. Les congrégations religieuses sont expulsées et spoliées, les établissements congréganistes fermés, les relations rompues entre la France et Rome. L'anticlérisme atteint son sommet. Il déclenche en retour une littérature délirante contre le « complot judéo-maçonnique ».

C'est dans ce climat qu'est publiée, en 1884, une encyclique capitale du pape Léon XIII qui décrit deux camps ennemis : d'un côté, la vérité et la vertu, celles de l'Église, « royaume de Dieu sur terre » ; de l'autre la franc-maçonnerie, « royaume de Satan », qui conteste tout dogme, vise à la destruction de la religion catholique et à sa substitution par une autre religion fondée sur le libre examen.

Le pape combat la prétention de la maçonnerie à séculariser la société par le biais du divorce et de l'école, dénonce la confiscation des biens ecclésiastiques. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le code de droit canon punit d'excommunication tous ceux qui appartiennent à la « secte » maçonnique ou à des associations qui « machinent » contre l'Église.

### **Détente**

Il faudra attendre le concile Vatican II (1962-1965) et l'effort de pionniers, comme en France le jésuite Michel Riquet, pour que l'Église catholique convertisse son regard sur la franc-maçonnerie. C'en est fini des encycliques assassines. La polémique fait place à la volonté de dialogue. La franc-maçonnerie n'est plus citée dans le nouveau code de droit canon de 1983. L'appartenance aux loges n'entraîne plus l'excommunication ipso facto. Le canon 1374 écrit seulement que « celui qui donne son adhésion à une association qui agit contre l'Église est puni d'une juste peine ». Mais, preuve que toutes les préventions ne sont pas levées, le cardinal Ratzinger, futur Benoît XVI, alors préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, écrit, la même année 1983, que la position de l'Église reste inchangée. L'inscription à une loge demeure interdite à un catholique. Celui qui contrevient à cette règle est dans un état de « péché grave » et ne peut avoir accès aux sacrements.

On en est là aujourd'hui. La pratique du secret et le « relativisme » maçonnique - qui exclut toute Vérité absolue et dogmatique - continuent d'opposer deux systèmes de pensée et d'explication de l'univers. Des valeurs fondamentales séparent catholiques et maçons sur l'avortement, l'euthanasie, le mariage homosexuel, l'homoparentalité. Mais, jusqu'à cette sanction frappant le curé de Megève, la tolérance semblait l'emporter : les funérailles religieuses de maçons ne sont plus interdites ; des « tenues blanches fermées » ont lieu en présence de prêtres et d'évêques ; enfin des catholiques vivent sereinement la double appartenance, pour témoigner qu'au delà de l'incompatibilité entre le message évangélique et le discours franc-maçon, des hommes de bonne volonté peuvent se réunir autour de valeurs de progrès, d'humanisme et de liberté.

### **Où en est le dialogue judéo-chrétien ?**

Promulguée il y a cinquante ans, le 28 octobre 1965, la déclaration conciliaire *Nostra ætate*, en recommandant « la connaissance et l'estime mutuelles » entre juifs et chrétiens, mettait fin à des siècles de ce que l'historien Jules Isaac avait appelé « l'enseignement du mépris ».

Passée dès lors à « l'enseignement de l'estime », l'Église catholique s'engage désormais pour que « les chrétiens cherchent à mieux connaître les composantes fondamentales de la tradition religieuse » juive, selon le vœu de la Commission du Saint-Siège pour les relations avec le judaïsme émis en 1974. (*La Croix*, 15 janvier 2016)

## L'école primaire dans les années 1920

*Passages d'un article de Maurice Zermatten (1910-2001) dans « Etudes pédagogiques », 1957. Avec des raccourcis et des interversions d'alinéas ; mais le fond est totalement respecté. L'école valaisanne décrite par Zermatten - celle de son village de Saint-Martin (Valais) - ressemble étrangement à celle du canton de Fribourg à la même époque... et même au-delà. Une différence notoire, expliquée par Zermatten : « Il faut dire à la décharge du maître qu'il n'était que maître à demi. Tout l'été, il était paysan et rien ne le distinguait des autres paysans. Début novembre, il se rasait, mettait une chemise blanche à col raide, une cravate et portait des souliers cirés. Il redevenait le régent. Mais tout régent qu'il fût jusqu'à fin avril, il gardait des obligations de paysan, devait s'intéresser à ses vaches, à ses champs, à ses vignes. Certains matins, avant la classe, il allait « gouverner ». Il allait « gouverner » le soir, après nous avoir rendus à la liberté. Ses journées étaient longues et la classe n'était peut-être pas toujours son souci majeur. »*

*Maurice Zermatten, un écrivain peut-être trop méconnu actuellement, est présenté à la page 224 de mon ouvrage en ligne sur l'Ecole normale cantonale. Auteur de quelque 120 ouvrages, le Valaisan qui est sorti de l'Ecole normale fribourgeoise de Hauterive en 1930 et qui a poursuivi ses études à l'Université de Fribourg, a reçu de nombreuses distinctions. Auguste Overney, professeur de français à l'Ecole normale, nous déclarait que ses étudiants meilleurs stylistes, dans toute sa carrière de professeur, avaient été Maurice Zermatten et Gérard Menoud.*

Les distinctions reçues :

Prix Schiller, 1938 et 1956

Grand prix suisse du théâtre 1951

Grand Prix catholique de littérature pour l'ensemble de son œuvre 1959

Prix Gottfried Keller 1959

Prix de l'Académie française 1960

Prix de l'Alliance culturelle française 1968

Prix Monceau Paris, 1968

Prix des auteurs dramatiques romands 1968

Prix du rayonnement de la langue française 1974

Prix Alpes-Jura 1974

Bourgeois d'honneur de la ville de Sion en 1976

Officier de l'Ordre du mérite national français des arts et des lettres 1980

Colonel EMG, chargé de cours à l'EPFZ

## ***Un environnement rudimentaire***

Comme je la revois bien, cette humble école de mon enfance. La maison, d'abord. Elle était bien délabrée. Pour préau, la ruelle, poussiéreuse, boueuse ou verglacée, au gré des temps. Peu de soleil, tant elle était mal disposée, et ombrée par d'autres bâtiments. Quand il faisait trop mauvais, les récréations elles-mêmes se déroulaient dans la salle de classe. Je laisse à penser la poussière que nous y faisons.

Combien étions-nous à nous entasser dans cette salle, pendant six mois ? Entre trente et quarante garçons. Pas de vestiaire. Nous mettions nos casquettes, nos bérets sous le banc. Ai-je besoin d'ajouter que nos souliers y traînaient tour à tour la boue et la neige ? Le soir, à tour de rôle, nous étions de corvée pour le balayage.

Pas de rideaux aux fenêtres. A quoi bon Il n'y avait guère de rideaux, alors, dans nos maisons paysannes. Du moins, je n'ai pas le souvenir d'y avoir souffert du froid. Un poêle de pierre ollaire, que le maître chauffait de bonne heure, le matin, nous préservait des rigueurs de l'hiver. Nous nous disputions le droit de nous approcher de ce poêle et de nous chauffer le dos, avant la classe, qui commençait chaque jour avec un quart d'heure de retard. C'est qu'il fallait attendre les écoliers dont les parents vivaient éloignés du village. Certains marchaient une heure pour atteindre l'école. Ceux-là avaient le droit de se sécher en arrivant.

## ***Le catéchisme***

- A vos places ! La cohue était bruyante. Après la prière commune, la classe commençait invariablement par la récitation du catéchisme.

Péguy affirme que toute la théologie, il a pu l'apprendre dans son catéchisme diocésain, celui d'Orléans. N'est-ce pas beaucoup dire ? Je pense, quant à moi, que le dogmatisme étroit du catéchisme de mon enfance ferait plutôt sourire aujourd'hui. Nous y apprenions que « hors de l'Eglise catholique, il n'y a pas de salut ». Je sais que des ostracismes de ce genre, à l'envers, ont parfois cours dans les écoles protestantes. Quels mauvais Suisses peuvent donc consentir à créer, dès l'école, ce climat de méfiance religieuse ? Il nous aura fallu attendre l'école de recrues pour nous débarrasser de certains préjugés.

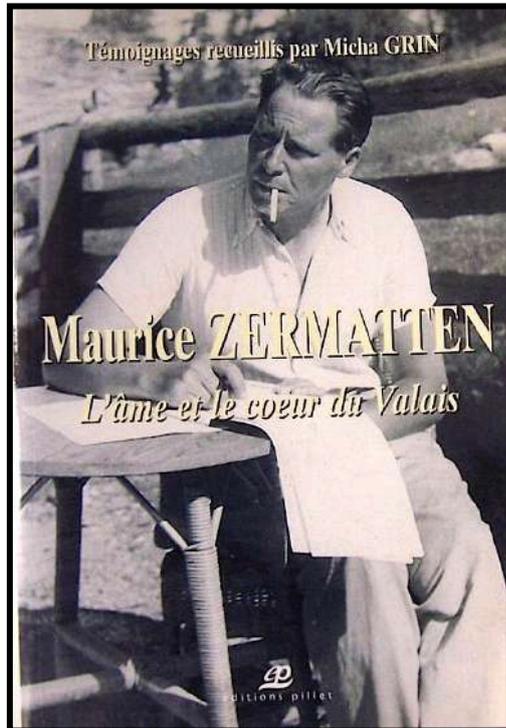
Il est bien clair, cependant, qu'expliqué par un maître averti, ce catéchisme pouvait être excellent. Le maître se gardait bien d'expliquer ces questions et ces réponses que nous devons apprendre par cœur. La religion prenait ainsi la forme d'un règlement de police.

Tu feras, tu ne feras pas... L'essentiel s'y trouvait bien de ce que devaient savoir les petits paysans que nous étions, les paysans que, du moins, nous allions être, mais dans quel langage abstrait qui ne pouvait avoir aucune prise sur nos âmes. J'ai compris plus tard pourquoi nos gens pouvaient vivre à la fois dans la haine les uns des autres tout en continuant de se croire les meilleurs chrétiens du monde.

Une après-midi par semaine, pourtant, l'espace d'une heure, le curé se substituait au régent pour nous apprendre ce que signifiait le nom de Dieu. Je n'ai pas gardé le souvenir d'un enseignement beaucoup mieux adapté à nos intelligences enfantines. Etait-il vraiment

question, dans ces leçons de religion, de notre vie particulière, de nos difficultés personnelles, des exigences pratiques de notre foi ? J'ai connu tant de « braves » gens pour qui, par exemple, tromper à la foire n'était pas un péché que je me trouve dans l'obligation de douter de l'efficacité de ces « heures de religion ».

### ***L'école de l'abstraction***



Je précise bien que nous savions tous qu'il existait dans nos Alpes une Dent Blanche et une Dent d'Hérens. Mais ce que l'on ne nous avait pas dit, parce que le manuel ne pouvait pas le préciser à notre intention toute particulière, c'est que la Dent Blanche était cette pyramide et la Dent d'Hérens, cette lame étincelante. Et quand des étrangers nous arrêtaient pour nous demander le nom des montagnes qui nous entouraient, nous avions l'air stupide. Et pourtant, nous aurions pu leur apprendre que le Guadalquivir a 579 km de cours, ni plus ni moins.

*Photo : Couverture du livre « L'âme et le cœur du Valais », Editions Pillet, Saint Maurice, 2000*

Voilà quelques effets de l'abstraction. On le répète, le divorce était complet, irrévocable, entre l'école et la vie. La vie s'intéressait bien à l'école par toute la communauté qui s'enquêrait des places que nous

occupions ; mais l'école ne s'intéressait pas du tout à la vie ; elle s'en tenait à ses manuels, à ses exercices, à ses problèmes tout faits, aux questions et aux réponses de son catéchisme, à l'histoire des guerres de Bourgogne. Mais savions-nous seulement que nous n'étions pas Suisses, nous autres, Valaisans, au temps des guerres de Bourgogne ? Non point. Comme dit le personnage masculin de la *Farce du Cuvier* : Cela n'était pas dans notre rôle.

On voit tout de suite quelques conséquences malheureuses de ce goût de l'abstraction. Nos villages, du point de vue de l'hygiène, de la propreté, n'ont pas bonne réputation, tant s'en faut. Il suffit de lire certains auteurs des siècles passés pour se convaincre de nos misères. Ces misères n'avaient certes pas disparu du temps que j'étais écolier. Est-ce que l'école s'en occupait ? Pas le moins du monde. En voilà un beau champ d'activité pour les maîtres et les maîtresses : apprendre aux enfants le goût de la propreté et de l'ordre ! Les enfants d'aujourd'hui seront les pères de famille de demain. En leur montrant combien il est navrant de vivre à six, à dix, à douze dans la même pièce, on aurait pu exercer une influence très heureuse sur l'avenir même de nos familles paysannes. Je n'ai jamais entendu parler de ces problèmes, ni, bien entendu, de l'intérêt qu'il y a à rester soi-même dans le cadre particulier où l'on est appelé à vivre. Faut-il s'étonner dès lors que tout ce qui faisait notre originalité, patois, costumes, architecture, coutumes, s'en aille aujourd'hui en poussière ?

## **Le programme**

L'enseignement se concentrait entièrement sur quatre ou cinq « branches », quatre ou cinq disciplines que l'on estimait seules indispensables : la religion, la langue maternelle, l'écriture, le calcul, l'histoire et la géographie. Ne comptons pour rien le chant qui n'était qu'une façon un peu bruyante de prendre congé de la semaine. Oui, six branches, à la vérité, car l'écriture en était bien une. Elle tenait une grande place dans notre vie scolaire non seulement parce qu'elle nous occupait de nombreuses heures jusqu'à la dernière année mais bien parce qu'elle était la mesure du degré de notre instruction. Les pleins et les déliés faisaient davantage pour la réputation d'un homme que la valeur de son jugement. Je ne critique pas, je constate. J'essaie, impartialement, de me souvenir. On était un homme instruit quand on écrivait bien, entendons : quand on avait une écriture bien dessinée.

J'ajoute qu'en ces villages fermés sur eux-mêmes pendant les cinq ou six mois d'hiver, les événements scolaires étaient des événements tout court. Chacun savait dans la communauté tout entière qui était le premier de chaque division, et même le rang de chaque élève, jusqu'au dernier. Les adultes parlaient du nombre de fautes que les enfants faisaient dans leurs dictées et les premiers de classe d'autrefois s'acharnaient à résoudre les problèmes que les maîtres proposaient à leurs cadets. Oui, l'école était la grande affaire de tous et de chacun. Chaque enfant se savait observé par tout le monde.

Les examens étaient nombreux. On parlait ainsi de « la composition » (examen) d'histoire, de catéchisme, de calcul. Les notes, le maître devait bien les peser à des balances de pharmacie car il encourait sans cesse les reproches des parents. En un mot, il régnait dans nos villages une émulation intense.

## **A genoux !**

Les branches du programme étaient strictement séparées. On pouvait lire fort mal dans son manuel d'histoire ; il fallait s'appliquer quand on lisait dans son manuel de lecture. On pouvait commettre beaucoup d'erreurs orthographiques dans sa « composition » ; il ne fallait pas en commettre dans ses dictées... Mais enfin, nous aimions beaucoup l'heure de lecture. (Je reste fidèle au vocabulaire de mon école.) Chacun devait suivre attentivement, ligne à ligne, le lecteur. Chaque deux ou trois minutes, le maître disait : - Gaspoz, continuez ! Ou bien : - Moix, reprenez à l'alinéa... Gare à Gaspoz ou à Moix s'ils hésitaient. - Bon. Vous n'avez pas suivi. A genoux ! Les autres, de rire. La rangée des agenouillés, la tête contre la paroi, était parfois si nombreuse qu'il ne restait à peu près personne dans les bancs. Il leur était défendu de se retourner. Les méchants ne devaient pas regarder les bons ; ils devaient bien se garder de les inciter à rire. Il arrivait qu'ils s'abandonnassent quand même au désir pervers de distraire la classe. Alors, les coups pleuvaient.

Je n'insinue pas que cette école ait été particulièrement cruelle. La baguette y jouait son rôle. Il y avait bien dans ma classe quelques élèves qui n'eussent jamais appris à lire sans elle. La baguette est-elle toujours et pour chacun l'ennemie du mieux ? Le samedi, vers la fin de l'après-midi, on nous faisait chanter. *Roulez, tambours, Sempach, champ semé de gloire*, je ne vous ai pas tout à fait oubliés. Non, nous ne connaissions pas les notes. Je ne pense pas

que les maîtres d'alors aient connu eux-mêmes les notes. C'était à qui crierait le plus fort. Et la semaine recommençait.

### ***Enseignement faussé « par en haut »***

L'élève devait d'abord faire honneur à son maître, à sa commune, à son canton. La façon la plus courante d'apprécier les progrès ou la régression de nos écoles n'est-elle point celle qui se réfère aux statistiques ? Il est clair que des experts fédéraux ne sauraient s'intéresser, par exemple, à l'histoire locale, pour prendre un exemple assez éclairant. Or, il nous semble que tout l'enseignement de l'histoire devrait, à l'école primaire, commencer par le cercle le plus étroit, celui du village ; du village, on passera à la commune ; la commune s'intégrera dans le district, le district dans le canton et le canton dans la confédération. Est-ce assez simple, est-ce assez logique ? Ces fameuses « lectures » dont nous avons parlé ne devraient-elles pas, elles aussi, être consacrées d'abord à la réalité que l'enfant commence à connaître : sa maison, sa vie au foyer, l'école, le village qui est le sien, les travaux qui sont ceux de ses parents, qui seront les siens demain, la réalité qui l'entoure, en un mot. Que l'on nous dise si c'était bien le cas. Les fameux « morceaux » étaient choisis par des professeurs de littérature qui craignaient avant tout d'oublier l'un de leurs chers auteurs. Dieu que j'admire Mérimée ! Mais n'est-il pas mieux à sa place dans des anthologies destinées à l'enseignement secondaire ?

Mais reconnaissons que ces classes de village travaillaient sérieusement. Six mois, oui, mais sans congé, sans vacances, sans distractions, presque, six mois d'un effort continu, soutenu, régulier. Qu'on fasse bien le compte : cela vaut bien les neuf ou dix mois de nos écoles citadines.

### **Bulle : monument dédié à l'abbé Bovet**

*Un texte d'Henri Gremaud paru dans « Le nouveau conteur vaudois et romand » en 1958, cahier N° 2. Le monument de l'abbé Bovet, dû au talentueux sculpteur de Fribourg, Antoine Claraz, a été inauguré le 22 septembre 1957. Le style de l'article comporte des passages que l'on peut qualifier d'emphatiques, imputables à l'admiration sans borne inspirée par l'abbé Bovet. Admiration d'ailleurs compréhensible et méritée !*

L'an passé, Bulle était en proie à une fièvre heureuse : la première « Fête des Patois romands », dans un déploiement impressionnant, permettait à la langue paysanne d'affirmer son droit à l'existence. Elle démontrait aussi que le patois « colle » si bien à la vie qu'il est impossible de concevoir la sauvegarde de notre originalité sans mettre à la base des efforts entrepris la protection de nos dialectes.



Et voici que la Gruyère vient de vivre des journées plus exaltantes encore ! Car c'est à travers la personne d'un de ses fils les plus méritants que le Vieux-Comté a célébré ses valeurs essentielles. Tout le pays s'est dressé, avec une unanimité dont on chercherait en vain le parallèle dans l'histoire gruérienne.

C'est que l'abbé Bovet peut être considéré, pour son terroir, comme l'*Inspiré*. Une sorte de poste récepteur en qui se sont affirmées les constantes de la race. Un poste émetteur, aussi. Et combien ! Ce que Joseph Bovet a reçu de sa terre, de sa famille, il l'a multiplié, au centuple. Merveilleuse aventure, que celle du « bouébo » de chalet, gardant son troupeau sur les flancs de la Dent de Broc, et devenant prêtre - *le barde de son pays*.

C'est que l'abbé avait de qui tenir. Son père, Pierre Bovet, instituteur à Sâles, fut un fervent patoisant. Le Musée gruérien conserve de lui un gros registre manuscrit qui renferme un « Dictionnaire du patois gruérien » dont il reste à tirer parti.

Et sa mère, native de Cerniat, lui insuffla, avec la vie, le désir sacré de maintenir, se fondant sur la langue paysanne, tout ce qui représente le sel de cette terre. L'abbé Bovet a célébré sa mère avec des accents bouleversants. Qui pourrait oublier ce *Chant de ma mère* où le musicien exprime le regret déchirant de ne retrouver cet air autrefois entendu :

*...Et c'est en vain qu'au seuil des portes  
Obstinément, je l'ai quêté  
Oh! ma mère, tes lèvres mortes  
Dans la tombe l'ont emporté ...*



Un jour, à la Tour de Marsens, sous la présidence de M. Henri Naef, se tenait un comité de la Fédération fribourgeoise du costume. L'abbé Bovet était là, enseveli dans un grand fauteuil. Ultime séance. Et, de sa voix cassée :

*- Tout ce que j'ai fait pour défendre le patois, c'est pour ma maman que je l'ai fait. Quand il a fallu que j'aie frappé du poing à l'Instruction publique, c'est ma mère qui m'en a donné le courage.*

A cet homme, le pays de Gruyère devait un témoignage. Il se devait de sauvegarder son œuvre, de magnifier pour les générations à venir celui qui a donné à son terroir plus qu'aucun autre. Et c'est pourquoi un monument de bronze s'élève aujourd'hui sur la place Saint-Denis, à Bulle.

On a écrit que ce monument était une réaction contre celui élevé à Fribourg (dont personne ne conteste qu'il est une erreur de la plus belle taille). A la vérité, l'idée partit bien avant que le monument de Fribourg soit inauguré. Le mouvement procédait d'un appel profond. Et c'est pourquoi, le 22 septembre dernier, toute la Gruyère était à Bulle.



Des manifestations ? Celle de la piété : le samedi matin, dans chaque église du pays, une messe était célébrée à la mémoire du chantre populaire, et l'on y chantait, en français et en patois. Le soir - recueillement - une *Veillée du Souvenir* rassemblait, à l'Hôtel de Ville de Bulle, 500 exécutants, onze sociétés bulloises. Et le public se trouva conquis à tel point que deux supplémentaires durent être prévues. Génie paysan ! Combien de ces chœurs (dont plusieurs n'avaient pas été entendus depuis 25 ans) n'ont pas une ride ! Combien de ces mélodies ont le timbre de l'éternité !



Dans le grave, dans le joyeux, le talent transparaît. Et le public ne s'y trompe pas, qui s'enthousiasme et se reconnaît dans ces musiques pleines d'authenticité.

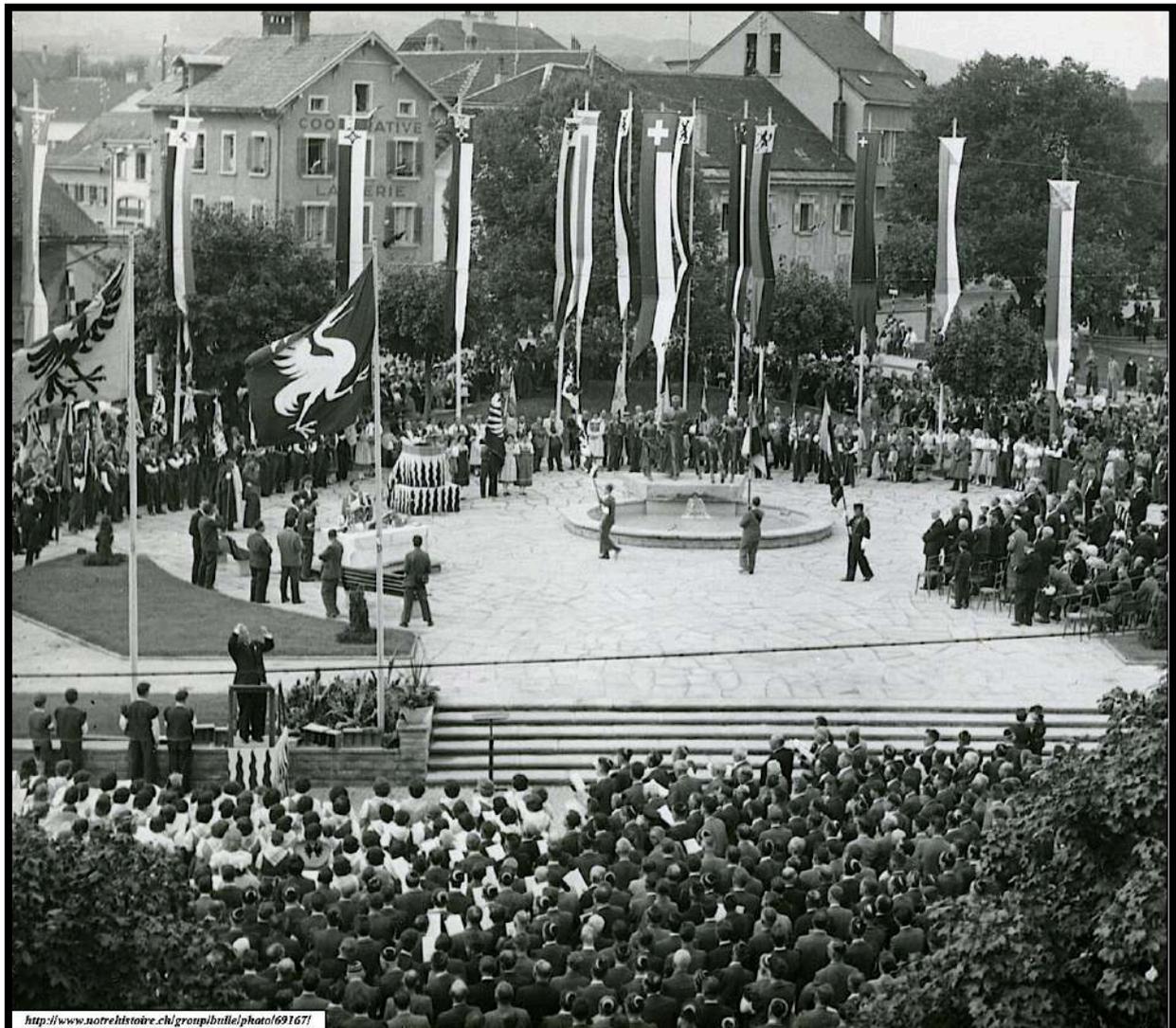
☆

Dimanche matin. Diane en musique dans chaque village, Et, au petit jour, des chars décorés, parfois énormes, viennent en étoile vers Bulle. « Les chansons vont en cortège ». Quarante communes gruériennes illustrent, par un groupe ou un char fleuri, une chanson de l'abbé Bovet. En fait, au cortège, il y aura près de 50 chars, 20 corps de musique, un peuple entier qui magnifie son barde. Chaque village marche derrière sa bannière communale, précédé de ses autorités. Cérémonial davantage que liesse populaire. Dignité. Trois mille Gruériens affirment leur reconnaissance et leur foi dans l'avenir de leur terre. Et l'on n'a pas lésiné : certains chars ont coûté plus de 2000 francs. Mais qui calculerait la somme de travail et de dévouement que cet effort représente.

Le matin, office solennel sur la place, bénédiction du monument dû au grand talent du sculpteur Claraz de Fribourg. L'œuvre est belle, dynamique. Rien d'une stèle funéraire. Mais le peuple gruérien, conduit par son barde, marchant vers l'avenir, avec un muletton, piaffant, maîtrisé par le bouébo. Et l'abbé Bovet ressemble à lui-même !

Un sermon en français et en patois, par le Doyen de Bulle, M. l'abbé Perrin. Qui a vécu les journées patoisantes peut juger que l'atmosphère fut retrouvée, avec davantage de ferveur encore. Mille choristes chantent *Nouthra Dona di Maortsè* et *Du le fin fon de ma mijéro*,

dont le texte est dû à l'Abbé F.-X. Brodard. Moment d'émotion. Et le nouveau drapeau de la Gruyère salue le monument ; soixante bannières rendent hommage à leur tour.



40 000 personnes, sur le passage du cortège. Autant autour de la place de fête, lors de la cérémonie d'inauguration, 2000 chanteurs et musiciens, le *Ranz des vaches*, *Nouthra dona*. Et, avant le *Vieux chalet* final, un discours en patois savoureux, substantiel, du mainteneur Joseph Yerly, suivant ceux du président du comité d'action, du syndic de Bulle, du conseiller d'Etat Pierre Glasson.

La Gruyère a vécu des journées dont elle ne retrouvera sans doute plus l'ampleur, ni le jaillissement. Ceux qui en eurent la responsabilité connurent, certes, le labeur, le poids d'une organisation considérable. Mais leur joie fut de la qualité la plus haute.

Au ciel de la Gruyère, des dates se sont inscrites, dont l'éclat demeurera, pour l'honneur de ce terroir.

## Patois fribourgeois et esprit de chez nous

*L'abbé Brodard - dont je fus le collègue à l'École secondaire d'Estavayer dans les années 1960 - était une personnalité hors du commun, poète, écrivain, historien, très cultivé, l'un des meilleurs et des plus fervents patoisants du canton de Fribourg, professeur de latin et de grec qui ne dégoûtait pas ses élèves, caustique à ses heures, sachant dérider son auditoire lors d'une soirée récréative. Mais très marqué par une religion traditionnelle, crédule, voire superstitieux, scrupuleux, fervent de San Damiano...*



*Né à La Roche en 1903, il est décédé le 19 août 1978. Il était prêtre depuis cinquante ans. La foule des grands jours se pressait à l'église de La Roche le jour de ses funérailles. La messe de sépulture était célébrée par Mgr Gabriel Bullet, évêque auxiliaire du diocèse, un Staviaois qui connaissait particulièrement bien l'abbé Brodard pour avoir été son élève à l'école secondaire. Autour du célébrant, une cinquantaine de prêtres dont environ quarante concélébrants.*

*Parmi les innombrables articles qu'il a signés, en voici un qui a paru dans « Le nouveau conteur vaudois et romand »*

*le 15 septembre 1953.*

Tout comme le français et le provençal ses frères, le patois fribourgeois est fils légitime du bas-latin qu'on parlait chez nous après la conquête des Gaules par Jules César. Ce n'est donc ni un argot français, ni un descendant du grec, de l'hébreu ou du sanscrit !

Il se rattache aux dialectes franco-provençaux, dont l'aire est presque celle de l'ancien royaume de Bourgogne.

Est-il homogène, ce patois ? Assez pour qu'on se comprenne d'un bout à l'autre du canton de Fribourg, mais assez peu pour qu'on puisse le différencier en trois groupes principaux :

- 1° le « gruvèrin », dialecte de la Gruyère, avec comme centre Gruyères ;
- 2° le « kouëtso », dialecte de la plaine, avec comme centre Fribourg ;
- 3° le « broyâo », dialecte de la région voisine du lac de Neuchâtel : Estavayer en est le centre.

Le plus connu des trois, le plus homogène, est sans conteste le gruvèrin, le dialecte de l'immortel *Ranz des vaches* dont la mélodie nostalgique faisait désertier les soldats suisses au service étranger. Le gruvèrin a eu ses écrivains : le père Bornet et le savoureux Cyprien Ruffieux (Tobi) ; il a eu son chantre : le chanoine Bovet, l'auteur du *Vieux chalet* et de tant de

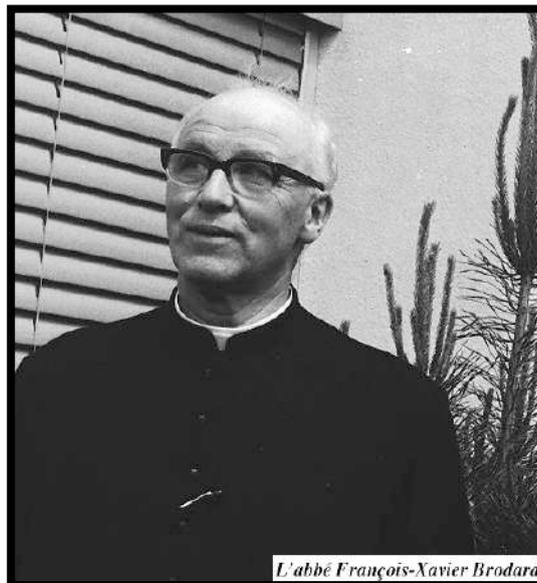
chants patois et français. Le répertoire théâtral en patois gruvèrin se compose d'une quarantaine de pièces, drames et comédies qui obtiennent le plus vif succès.

Notons en passant que les écrivains patoisants et amis du patois fribourgeois se sont constitués en société : la Bal'éthêla, au comité de laquelle on a fait appel pour organiser les émissions patoises si goûtées de Radio-Lausanne.

Fribourg est un canton avant tout agricole. Son patois est donc une langue de paysans, drue, concrète, imagée à souhait, haute en couleurs, relevée d'une pointe d'humour parfois rabelaisien.

Mais si on y appelle « chat » un chat, on y est capable d'une grande délicatesse d'expression. Pour tout ce qui touche au mystère de la vie, par exemple, non seulement on n'utilise jamais les mêmes termes pour les hommes et les animaux, mais si l'on établit entre eux une comparaison, on aura soin de noter : « in rèjèrvin le baptême » (en réservant le baptême).

Alors que chez les animaux le père et la mère sont appelés *pâre* et *mâre*, chez l'homme, le père est le *chènya*, le seigneur (Senior) ; la mère, la *dona*, la dame (domina).



Le patois fourmille d'expressions savoureuses.

Savez-vous comment on y appelle le bon Dieu ? *le bon Dyu*, bien sûr, mais aussi : *chi k'inmandzè lè grètè*, celui qui emmanche les cerises ; la jeune fille : la *grahyâja*, la gracieuse ; un rouquin : *on krouvâ à thylè*, couvert en tuiles ; aller au lit : *alâ hyoûre po lè budzon*, aller clore pour les fourmis, donc faire le travail le plus inutile qui soit. Un gamin est-il éveillé ? il est *rèvèyi kemin na panèrà dè ratè*, éveillé comme un plein panier de souris. Mourir, c'est *fyère lèvi cha kuyi*, jeter sa cuillère ; faire son jardin ; *betâ in hyâ*, mettre en fleurs.

Et les proverbes ! J'en ai recueilli environ 1200 autour de moi. Voulez-vous savoir ce qu'on pense du mariage ?

*Fô mûri po chè fére à gabâ  
E chè maryâ po chè fére à byamâ  
(Il faut mourir pour se faire vanter  
Et se marier pour se faire blâmer.)*

*Le maryâdzo l'è kemin na dzeniyire : hou ke chon dèfro vudran ithre dedin è hou ke chon dedin vudran ithre fro.*

(Le mariage est comme un poulailler : ceux qui sont dehors voudraient être dedans et vice versa.)

*Vô mi ithre madamejala k'atin  
Thyè madame ke ch'in rèpin.  
(Mieux vaut être mademoiselle qui attend,  
Que madame qui se repent.)*

*Lè viye tsa âmon lè dzounè ratè  
(Les vieux chats aiment les jeunes souris ; volontiers un vieux s'amourache d'une jeune donzelle.)*

Et que trouvez-vous de l'à-propos de ce vagabond qui s'était introduit subrepticement dans la cuisine d'un paysan qu'il connaissait bien : à la cheminée était suspendu le lard fumé. Mon chemineau tire son couteau et se coupe un gros morceau de lard. Survient le paysan qui lui demande : Que fais-tu là ?

- *Vouêto che mon kuti tàyè bin.*

(Je regarde si mon couteau coupe bien.)

## **Fernand Ruffieux, poète de la Gruyère éternelle**

*Présentation du poète par Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, à l'époque rédacteur en chef de « La Gruyère »*

Il fut le parolier de Bovet («La prière du pâtre») et de Boller («La pastorale gruérienne»). Chantre d'une Gruyère de légende, Fernand Ruffieux a laissé une gerbe de poèmes en français que ses enfants viennent de rassembler sous le titre de « Carillons rustiques ».

Il fut longtemps le secrétaire de la préfecture bulloise. Mais sa réputation, il l'a forgée dans les colonnes de la *Feuille d'Avis de Bulle*. Fernand Ruffieux (1884-1954) y tenait une chronique hebdomadaire et populaire, dans laquelle les gens du pays se sont reconnus. Mais cet homme de plume a d'abord laissé un nom comme parolier. Il est l'auteur de *Pauvre Jacques* et de la *Pastorale gruérienne*, ces festivals mis en musique par Carlo Boller.

Or aujourd'hui, on chante Ruffieux sans le savoir, tant prime le nom des compositeurs, qu'il s'agisse de Bovet, de Boller ou de Aeby. « C'est nous les petits chevriers... », « Sur l'alpe lointaine, la neige s'en va... », « Vers la vieille croix... » : le poète de Crésuz a pourtant laissé des textes qui résonnent dans la mémoire collective comme s'ils étaient issus de la nuit des temps.

Deux œuvres signent le caractère particulier de la poésie de Ruffieux. *La prière du pâtre* de Bovet et *Nostalgie* de Boller (« Il est un vieux chalet, là-bas, dans ma verte Gruyère... ») sont la rencontre accomplie entre un texte et une musique, entre deux sensibilités capables de dépasser la forme pour porter plus loin le message des mots. Et ce n'est pas un hasard si ces deux poèmes sont chargés de nostalgie. Elle se tient au cœur même de la poésie de Fernand Ruffieux.



***Fernand Ruffieux (quatrième depuis la gauche) lors d'une fête des costumes et coutumes aux Paccots (en juin 1936), à côté de son oncle Cyprien Ruffieux appelé Tobi di-j'élyudzo, de Jean Risse et sa fille (photo Glasson)***

### **Poète patoisant d'abord**

Ce fils de gendarme, né par hasard à Courtepin, est en réalité un enfant de Crésuz, un paysan lettré. Il appartient à la lignée des Ruffieux qui ont contribué à enrichir la littérature gruérienne. Son oncle Cyprien (*Tobi di-j'élyudzo*), son cousin Louis, son frère Callixte, gardien du couvent des capucins de Bulle : tous ont laissé des œuvres, en patois pour l'essentiel, qui comptent dans le petit monde des lettres régionales. C'est d'ailleurs dans la langue paysanne que Fernand Ruffieux s'est senti le plus à l'aise. Son œuvre rassemble de nombreux textes patois : des récits et anecdotes rassemblés en 1928 sous le titre de *Dou vilyo e dou novi*, des poèmes comme *Lè jarmalyi di Colombetè* (1952). Sur cette fresque patoise, Gonzague de Reynold, souvent avare de compliments, a rendu un verdict : « J'estime Ruffieux assez fort pour entreprendre une œuvre aux dimensions plus amples et de plus profonde inspiration. Il en a les moyens. »

## COURS DE TROISIÈME ANNÉE

Prix de progrès :

1. Ruffieux, Fernand. — 2. Musy, Irénée.

NOMS DES ÉLÈVES	Note moyenne	Instruction relig.	Littérature et orth.	Composition	Elocution	Pédagogie	Arithmétique	Géométrie	Complaisance	Histoire	Géographie	Chimie	Calligraphie	Dessin	Langue allemande	Chant	Musique	Gymnastique	Agriculture
		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PREMIÈRE CLASSE																			
		2	3	1	3	3	2	1	3	2	2	1	3	2	2	2	1,5	2	0,5
1. Ruffieux, Fernand	6,5	7	7	7	6	7	6	6	8	8	7	6	7	6	6	6	6	6	8
2. Musy, Irénée . . .	6,3	8	6	5	5	7	7	6	7	8	6	8	8	7	6	4	6	7	8
DEUXIÈME CLASSE																			
3. Dessarzin, Hubert	5,9	7	6	5	4	6	6	6	7	7	7	5	6	7	6	5	6	5	7
4. Cerf, Norbert . . .	5,8	6	5	6	6	6	4	4	6	6	5	4	7	7	7	7	8	7	6
» Chardonnens, Jul.	5,8	6	5	5	5	6	5	5	6	8	6	5	6	6	6	6	5	6	6
6. Rotzetter, Pierre .	5,6	6	4	5	5	5	6	5	6	6	5	4	5	6	8	7	7	6	7
7. Thierrin, Joseph .	5,6	6	5	5	4	5	5	5	7	7	6	7	5	6	6	5	5	6	6
8. Clerc, Henri . . .	5,4	6	4	6	6	5	3	4	6	6	5	4	6	8	8	6	5	6	5
9. Terrapon, Louis .	5,4	6	5	5	6	5	5	5	6	6	6	6	5	4	5	5	5	8	8
TROISIÈME CLASSE																			
10. Carrard, Jean . . .	4,8	6	4	4	4	5	4	4	5	5	5	4	6	7	3	5	4	8	5
<i>Ne concourt pas :</i>																			
11. Pasquier, André .	5,6	6	5	6	6	6	4	3	6	7	6	5	7	6	6	5	5	7	—

A quitté avant la fin de l'année :

Bonny, Laurent.

Classe Hauterive 1906

**Durant les 4 années passées à Hauterive, Fernand Ruffieux a toujours été le premier de sa classe. Exemple ci-dessus : sa classe en troisième année**

Intéressant dans cette perspective, ce *Carillons rustiques* que publient les enfants du poète, Yvette et Roland Ruffieux, l'historien et professeur émérite de l'Université. Choisis parmi 145 textes, ces 75 poèmes souvent inédits, en langue française, s'inscrivent au croisement d'une sensibilité personnelle et du climat d'une époque. Ruffieux est le poète d'une Gruyère éternelle, pastorale et mythologique. Préfacier de ce volume, Denis Buchs, conservateur du Musée gruérien, écrit que ce « recueil tout entier est un hymne à la Gruyère ». Dans *l'Hymne à la Gruyère*, mis en musique par Bovet, le poète chante justement cette « terre du bonheur, de l'honneur et de la foi ». Le monde poétique de Ruffieux est un univers idéal, où Dieu, les hommes et la nature vivent en parfaite harmonie. « Loin des bruits de la ville », il dresse le portrait d'une civilisation villageoise qui rêvait d'immortalité.

Poète champêtre, bucolique et lyrique, Fernand Ruffieux accroche ses vers au village, au clocher, aux vieilles maisons. Il cultive les demi-teintes et les arrière-saisons. Au printemps, il

préfère l'automne. Et le poète n'a pas son pareil pour décrire « le soir sur la montagne » ou les « liaubas des pâtres » qui montent de cette « brave terre ». Clichés ? Il s'agit plutôt chez Ruffieux d'une réalité profonde qu'il percevait sous l'écume des jours. Cette mélancolie, cette nostalgie qu'il avait chevillée à l'âme, est l'expression de sentiments intimes qui, dans la culture paysanne qui était la sienne, ne se disaient pas. Aux yeux de son fils Roland, cette sensibilité trouve probablement son origine à l'Ecole normale d'Hauterive, où l'ouvrier de la chocolaterie de Broc qu'il fut entre 13 et 19 ans a poursuivi ses études. « C'est une époque où on avait le vers triste. La poésie tient ici un peu du refuge. Elle est la quête d'un paradis perdu. » Et si l'on cultive le jardin des souvenirs, c'est aussi parce que l'horizon était menaçant et l'avenir troublé.

Si elle n'est pas exempte de lourdeurs, de répétitions et de conventions, la poésie de Ruffieux n'est jamais fabriquée, jamais artificielle. Comme l'écrit Denis Buchs, « elle refuse toute affectation et toute préciosité ». Et si ces vers ont conservé une capacité d'émotion, c'est parce qu'ils puisent leurs vibrations dans le vieux fond d'une culture régionale. Ce volume des *Carillons rustiques* - un titre choisi par le poète dans la perspective d'une publication - place définitivement Ruffieux dans la lignée des écrivains de l'*Emulation*, les Glasson, les Majeux et les Sciobéret. Ce n'est pas son moindre mérite. PB

## **Le déserteur du Burgerwald**

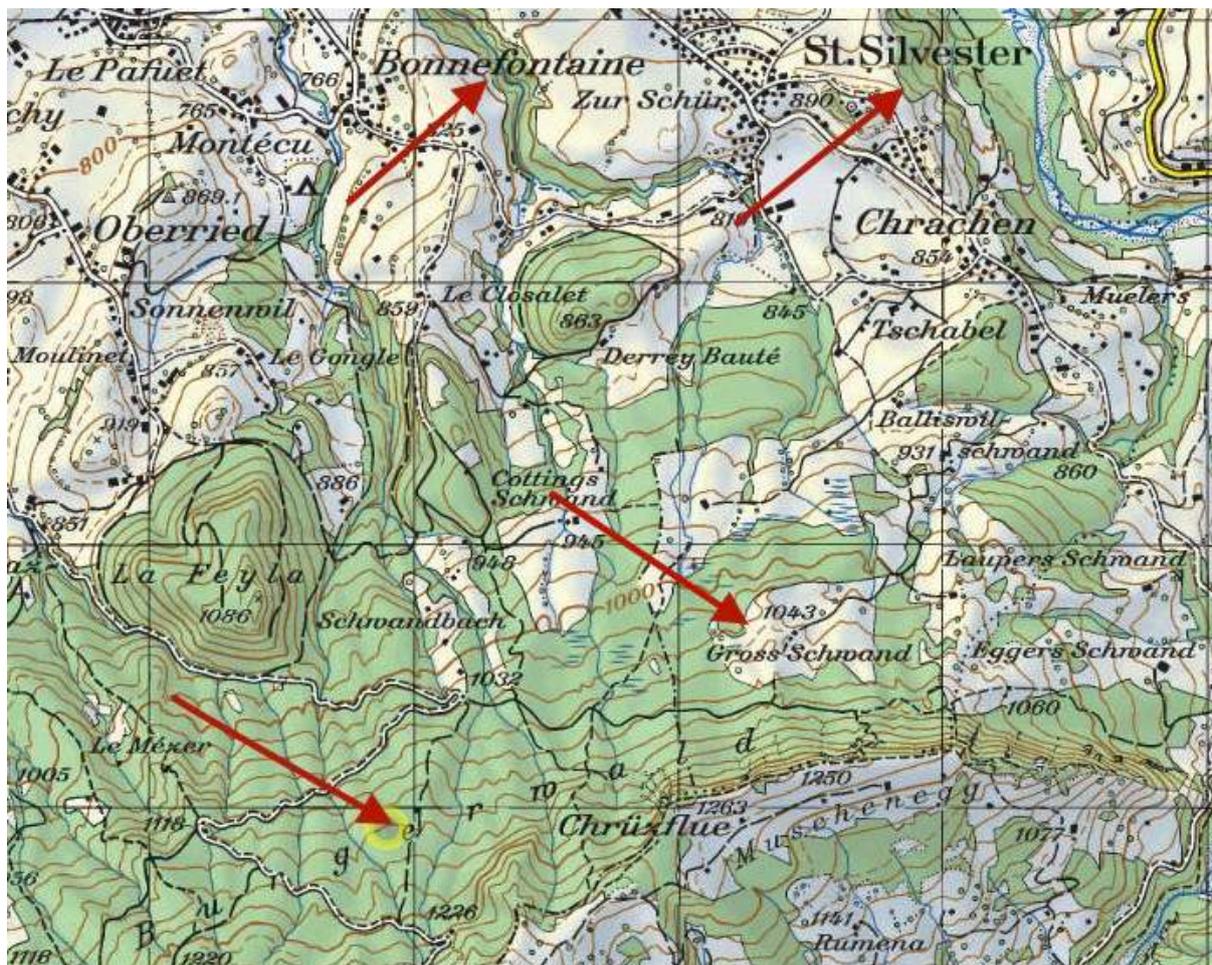
*Une histoire qui a passionné des générations de Fribourgeois, très sensibles au mal du pays qui s'emparait des soldats suisses engagés dans les armées étrangères. Il y en eut des dizaines de milliers ! L'interdiction de toute forme de service étranger (sauf au Vatican !), sans l'autorisation du Conseil fédéral, date de 1859. Plusieurs chants ont évoqué ce mal du pays dont souffraient les conscrits .*

*« Le déserteur du Burgerwald » est un récit de l'écrivain bilingue Chrétien Marro, notaire, né en 1797 et décédé en 1837. Ce récit a paru dans les « Nouvelles Etrennes fribourgeoises » de 1876. Il s'agit d'une deuxième présentation. La première a été publiée dans le « Journal de Fribourg » du 12 mai 1860. La troisième publication a été faite dans le « Livre de lecture pour les écoles primaires du canton de Fribourg », livre unique du degré moyen, dont la 1<sup>ère</sup> édition date de 1889.*

*Le texte reproduit ci-après in extenso, avec quelques modifications stylistiques, est celui paru dans les « Nouvelles Etrennes fribourgeoises » de 1876.*

Les souvenirs de l'enfance sont ceux que l'on conserve le mieux. Je vais en retracer un dont mon imagination est toujours restée tristement frappée.

Dans une de ces clairières du Burgerwald que l'on appelle Schwands (esserts), vivait depuis fort longtemps une famille du nom de Burky. Elle se composait de deux frères, Joseph et Benz (Benoît), de Stina (Christine) leur sœur, et de Lisebeth, femme de Benz. Ces derniers eurent un fils, Pierre, qui vint faire la joie de la famille.



Les Burky étaient des gens pauvres mais honnêtes, et, bien qu'établis dans la commune de St-Sylvestre depuis un temps immémorial, ils étaient considérés comme heimatlos, lorsque, dans les années 1810 et suivantes, on en vint à fouiller et scruter impitoyablement l'origine de chaque famille.

Si le système communal, qui est l'une des garanties de la liberté dans les pays constitutionnels ou républicains, offre quelques avantages au point de vue politique, combien d'inconvénients ne présente-t-il pas sous le rapport de la position sociale des individus ! Combien de familles n'ont-elles pas dû acheter le droit d'une commune dont elles figuraient parmi les plus anciens habitants ! Combien d'autres ont été « parquées » dans des communes qu'elles n'avaient jamais connues ! Et enfin, que de milliers d'individus l'on a traînés et chassés de commune en commune, de canton en canton, et traqués comme des bêtes fauves ! Faut-il s'étonner qu'un certain nombre de ces familles ou de ces individus soient devenus dangereux à la société, qui les repoussait de toutes parts ?

Au moins nos pauvres Burky n'eurent pas à souffrir de ce tri de communiens et de non-communiens ; la mort les trouva encore dans le même refuge que leurs pères avaient occupé.

### ***Une famille paisible***

Cette famille vivait ainsi paisiblement dans la montagne. Le frère Joseph avait servi dans l'armée du prince de Condé jusqu'en 1801, où ce corps fut dissous. Que de fois, jeune enfant, je l'ai entendu raconter ses campagnes, quand il venait raccommoder les baquets et les « mitres » de ma mère. Le frère, Benz, cumulait les fonctions de taupier, de batteur en grange et de faucheur chez les propriétaires ou fermiers des environs. Stina et Lisebeth filaient et tricotaient.

Ils avaient quelques chèvres, plantaient quelques pommes de terre, gagnaient quelques sous en accomplissant des « journées ». Ils vivaient de peu et n'étaient à la charge à personne.

Le fils Pierre avait 16 à 17 ans lorsque j'appris à le connaître, dans mon enfance. C'était un bon jeune homme, doux et ingénu, peut-être un peu enfant gâté, mais de la meilleure espèce, sans autre culture que celle de la nature : il n'était pas question d'école, car il n'y en avait pas régulièrement à St-Sylvestre. Et Pierre était trop éloigné pour y aller d'une manière assidue. En gardant ses chèvres, il avait appris à jouer un peu du flageolet. Par ce « talent », bien qu'assez médiocre, il réjouissait les jeunes gens de la contrée. Voulait-on passer agréablement une après-midi de fête ou de dimanche, il fallait que Pierre Burky soit présent. Il participait volontiers à ces rencontres et n'avait d'autre ambition que s'amuser lui-même et être agréable à son entourage. Ces sortes de fêtes champêtres se passaient alors assez innocemment ; on n'y buvait guère de vin et l'eau-de-vie était encore à peine connue.

### ***Le piège du service étranger***

Mais des pièges d'une autre nature étaient alors tendus à la jeunesse : c'était le recrutement pour le service militaire étranger.

Napoléon 1<sup>er</sup> régnait alors en France. Il est devenu empereur en 1804. Les faits se passent dans les années de 1808 à 1810. En imposant en 1803 - il était alors Premier Consul - une constitution à la Suisse appelée Acte de Médiation, il avait exigé que la Confédération fournît à la France quatre régiments de troupes auxiliaires, chacun de 4000 hommes. Et ces régiments, continuellement décimés par la guerre et les maladies, devaient constamment être complétés.

Les enrôlements étaient donc à l'ordre du jour. Pour favoriser les recruteurs, on les autorisait à faire danser publiquement dans les auberges, pintes et cafés. (Arrêté du 10 mars 1810 et autres.)

Les jeunes gens, dont les enrôlements précédents avaient diminué le nombre, étaient méfiants. Il y avait en effet peu d'avancement possible pour les fils du peuple, et peu de chances de revenir sain et sauf. Tous les moyens les plus subtils et les plus immoraux étaient donc pratiqués par les enrôleurs pour attraper des recrues. Malheur au jeune homme qui, dans un moment d'ivresse ou de simple gaieté, acceptait d'un recruteur une pièce d'argent, une bouteille, ou bien criait : *vive l'empereur* ! Il était impitoyablement enlevé à sa famille et emmené dans les dépôts, à Pontarlier, à Besançon, ou ailleurs.

Pierre Burky vint à Fribourg à une foire de carnaval ; c'était peut-être la première fois qu'il y venait. Il rencontra des camarades qui l'entraînèrent à l'auberge du Schild. On y dansait pour le service de l'empereur. Un recruteur se mit bientôt à reluquer ce brave jeune homme qui ne se doutait pas des pièges qui lui étaient tendus.

Burky buvait rarement un verre de vin, et une chopine suffisait pour le faire sortir de son état habituel. Il se mit à danser, à boire et ne tarda pas à s'échauffer. Le vin était offert en abondance et les recruteurs étaient de beaux hommes qui avaient fait des campagnes. Ils avaient de la tenue et de la blague, de beaux uniformes rouges avec un plumet blanc. Ils prêchaient gloire et pensions. Ils étaient secondés par des agents provocateurs, des compères et des commères de tout genre. Bien du monde pour prendre à l'hameçon de jeunes naïfs, avinés et sans expérience !

Pierre Burky avait donc pris un engagement, mais sans se rendre compte de la gravité de son acte. Ses camarades, témoins de cet enrôlement, parvinrent à le faire sortir de l'auberge et de la ville. Mais le recruteur, qui connaissait son métier, avait noté ses nom, prénom et domicile. Quelques jours après, on vint le chercher. Et il fallut partir ! Ses parents l'accompagnèrent à Fribourg. On se présenta au lieutenant du gouvernement. L'engagement fut reconnu valide et il n'y eut pas moyen de sauver le jeune homme. Le gouvernement lui-même était sous la pression de Napoléon, comme Burky sous celle du recruteur. Les parents retournèrent en pleurant dans la montagne, et le lendemain Pierre partit en larmes pour le dépôt de Pontarlier. Il avait alors à peine 21 ans.

Dès ce jour, la désolation s'empara de la maison Burky. On ne travaillait plus, on ne mangeait plus, on était anéanti. L'oncle Joseph seul cherchait à consoler les autres, parce qu'il avait servi lui-même.

Tout le monde dans la contrée, la jeunesse surtout, pleurait ce jeune homme que chacun avait aimé et dont personne n'avait jamais eu à se plaindre.

Burky était donc à Pontarlier et y apprenait le métier de soldat, avec d'autres recrues, sous les jurons et les brutalités de quelques rudes sergents. Il devait sous peu partir pour rejoindre son régiment, qui était alors en Hollande.

### ***Déserteur !***

Mais le mousquet n'était pas son joujou favori. Et son flageolet refusait de jouer des airs militaires. Pierre était destiné à entrer dans les troupes de grenadiers, et non dans celles des fifres.

Cette vie de caserne et de tapage ne lui convenait pas. Dans son imagination, il ne voyait que ses parents en pleurs, ses amis, ses montagnes et ses chèvres. Victime du heimweh - mal du pays - avant de tomber dans cette langueur mortelle qu'entraîne ce mal, il prit une résolution, compréhensible dans son état. Conscient de n'avoir été engagé que par des artifices, il déserta !

Trois mois après son départ pour le dépôt, Burky traversait la forêt du Burgerwald et rentrait de nuit chez ses parents au Schwand. Quelle joie de se revoir ! Mais cette joie ne devait pas durer. L'oncle Joseph comprit de suite que Pierre devait avoir déserté. Il lui fit observer les suites que cette action pouvait avoir pour lui. Aussi se cachait-il. Cependant je l'ai vu moi-même à une messe matinale à St-Sylvestre (ci-dessous, l'église de Saint-Sylvestre), où il était venu en cachette.



L'avis de sa désertion venait d'arriver à Fribourg et le lieutenant du gouvernement avait mis des gendarmes à sa poursuite. Des mois se passèrent avant qu'on le découvrit. Personne ne voulait le trahir. Cependant, un gendarme prétendait l'avoir vu un soir s'enfuir de la maison vers la forêt. Il revint donc quelques jours après avec deux camarades. Les trois gendarmes fouillèrent encore la maison, du toit jusqu'à la cave, mais sans pouvoir découvrir le déserteur. Ils avaient déjà parcouru et battu sans succès tous les environs. Fatigués et désappointés, ils jurèrent de ne plus y revenir. En s'en allant, dans la direction de la Gérine, vers Plasselb, ils arrivèrent près d'une grotte devant laquelle aboyait le petit chien bien connu des Burky. « Ah ! voilà notre homme, s'écrièrent-ils, cette fois nous le tenons. » Ils arrêtèrent leur plan d'attaque : l'un pénétra dans la caverne, le fusil en avant. Les deux autres se postèrent devant l'entrée. A cette époque, les gendarmes n'étaient pas armés de carabines avec baïonnette, mais de simples fusils.

Les gendarmes savaient que Burky était fort, mais doux, et ils croyaient leur tâche assez facile.

Burky se sentant cerné, déclara vouloir se rendre. Il suivit le gendarme qui avait pénétré dans sa retraite et qui sortit à reculons. Mais, aussitôt dehors, prompt comme l'éclair, Pierre arracha l'arme du gendarme, le terrassa, en attaqua un second et d'un bond il était dans la forêt. Le troisième gendarme cependant avait fait feu et l'avait blessé, comme on pouvait le constater par quelques traces de sang. Deux gendarmes étaient atteints aussi, et l'un assez grièvement. Le troisième essaya de poursuivre le fugitif, mais en vain : le déserteur avait disparu.

La désolation revint dans la cabane des pauvres Burky, et cette fois, hélas ! pour n'en plus sortir. Ils n'entendirent plus jamais parler de leur Pierre. Priant constamment pour lui, ils tombèrent dans une sorte de mélancolie. Benz et Lisebeth ne survécurent pas longtemps à leur désespoir. Joseph et Stina moururent bien des années après ; ils avaient beaucoup pleuré, beaucoup prié.

Plus de trente ans après cet événement, de jeunes pâtres du Muschenegg, montagne au-dessus du Burgerwald , aperçurent un homme dont ils auraient eu peur s'ils ne l'avaient pas vu agenouillé au pied d'une croix. C'était une espèce de capucin noir avec une barbe grise. Il vint à eux et leur demanda si les Burky étaient encore au Schwand. Mais les jeunes gens n'avaient jamais connu ni les Burky, ni leur vieille cabane, qui avait été démolie. L'étranger essuya une larme, et descendit dans la forêt où il ne trouva pas le moindre vestige de son ancienne demeure. Quelques jours après, on le vit passer dans le village de La Roche. D'après des renseignements vagues, un Pietro Burghi serait mort aliéné, comme frère dans un couvent de Roveredo, petite ville du Tyrol italien.

### Le heimweh

28

**12. Le déserteur gruérien.**

Paroles de C. Magne.  
Mélodie de C. Ruffieux, harm. par J.B.

Moderato.

1. Voi-ci dé-ja la triste au-ro-re Qui va mar-  
2. J'ai-lais, ré-vant à ma chau-mi-ne Quand j'en-ten-  
3. La voix vi-brait touchante et ten-dre Et ses ac-  
quer mon der-nier jour, Je veux pour-tant re-dire en-  
dis no-tre re-frain, On le chan-tait sur la col-  
cents brûlaient mon cœur. Lors je m'en-fus, l'on vint me  
co-re A mon pa-ys un chant d'a-mour.  
Il-ne, Liau-ba-di-sait l'é-che loin-tain.  
prend-re, Je vais mou-rir en dé-ser-teur.

29

Largement.

A-dieu, grands monts de ma ver-te Gru-ye-re, J'ai  
vou-lu vous re-voir et je suis dé-ser-teur,  
J'ai vou-lu fuir de la terre é-tran-gè-re, A-  
dieu; le plomb eru-el va transper-cer mon cœur.  
Allons, amis, vite à l'ouvrage: Je vais tomber, mais ma prière,  
Comptez pour moi les quinze pas. Exaucez-la, vous, mon sergent:  
Je veux mourir avec courage, Sur un autel, dans ma Gruyère,  
Visez au cœur, ne tremblez pas. Allez placer ma croix d'argent.

Un chant bien connu qui évoquait jadis le mal du pays est *Le déserteur gruérien*. Les paroles sont signées Charles Magne (!) et l'auteur de la mélodie est Cyprien Ruffieux (Tobidjelyudzo), le musicien-patoisant prédécesseur de l'abbé Bovet à l'Ecole normale d'Hauterive. C'est l'abbé Bovet qui a harmonisé ce chant et il l'a fait figurer dans le recueil « Nos Chansons ».

Le palmarès d'Hauterive pour l'année 1895-1896 nous indique que Charles Magne, de La Magne, est domicilié à Montet (Glâne). Il est né en **1876**. Ayant fréquenté le Collège St-Michel, il peut entrer à l'Ecole normale en deuxième année. Il obtient son brevet en 1897. Antonin Bondallaz, dans le « Faisceau mutualiste » du 1<sup>er</sup> octobre 1952, dit de ce collègue au nom d'empereur qu'il était un poète et littérateur de talent.

## **Willy Uldry, parole rédemptrice**

« Le Temps », Laure Lugon-Zugravu, vendredi 13 mai 2016

Victime d'un placement forcé chez des religieuses, Willy Uldry a connu une enfance brisée. Après des années de silence, il s'est mis à parler. Il est l'un des témoins clé d'un remarquable documentaire de France 3 diffusé le 9 mai. Portrait d'un homme que la parole a libéré.

Il aura fallu soixante ans pour que son sac de cailloux se transforme en sacoche légère. Il aura fallu « trop de cris et trop de silence », les cris des enfants soumis aux sévices des bonnes sœurs et le mutisme observé par les braves gens alentour. Il aura fallu la révolte, puis l'enfouissement et enfin le courage de la parole. Il aura fallu un film enfin, pour délester Willy Uldry de son éprouvant fardeau.

### ***Un documentaire de France 3***

Lundi 16 mai, sur France 3, les Romands découvriront *Au Nom de l'ordre et de la morale*, un documentaire de Bruno Joucla et Romain Rosso, lauréat du Grand Prix au Figra 2016. Une plongée dans la mémoire des enfants retirés de force à leurs parents, des jeunes stérilisés ou emprisonnés sans procédure judiciaire, un pan sombre de l'Histoire que la Suisse est en train d'affronter. Le Fribourgeois Willy Uldry y crève l'écran, avec une profondeur, un ton, une amplitude que ni douleur ni honte ne seront parvenues à anéantir. Ecouter Willy, ce n'est pas s'apitoyer. Mais découvrir un homme abandonner l'ombre pour la lumière. Ecoutez-le, c'est la dernière fois qu'il parlera.

### ***Tout commence il y a deux ans***

Tout commence il y a deux ans, lorsque le scandale des enfants placés émerge. Willy, sous-officier instructeur à la retraite, partage alors son temps entre ses ruches de Neyruz et le soleil d'Amérique latine. Willy se refuse à l'hiver. L'hiver où son enfance fracassée lorsque, interné dans un orphelinat de religieuses à Avry-devant-Pont avec ses six frères et sœurs, il souffrira les coups, la cruauté, l'absence de la maman à qui ils ont été ravis, ce froid qui mord l'âme et les doigts aux ongles meurtris sous la fêrule des nonnes. Et les hurlements des siens dans la nuit froide, « des cris différents selon l'instrument que les bourreaux en soutane utilisaient, et puis le frère supplicié qui réapparaît le lendemain, avec cet impénétrable sourire de Joconde qui cachait la douleur, la peur, la honte, la culpabilité. »

### ***Le silence comme moyen de défense***

Il se refuse à l'hiver, Willy, il s'en protège ainsi que de son passé, par le silence. Il a choisi de vivre, a trouvé en l'armée « une ligne qui redonne confiance et remet en selle après des années perdues ». Mais voilà que la politique le rattrape. Il lit, dans la presse, que le canton de Genève où il est né ne participera pas au fonds de solidarité de la Confédération car il ne serait pas concerné par la thématique des placements forcés. Il décide alors d'affronter la saison froide, pressent que s'exposer, c'est prendre le pari de la guérison. « Willy avait fait de son enfance un tabou, explique Lucienne, son épouse. Alors au début, j'avais peur qu'il

témoigne. Car il en a passé, des nuits blanches. Quand j'ai compris qu'il avait besoin de la vérité, je l'ai encouragé. Plus cela avançait, plus ça le calmait. »

### ***Rencontre avec Mauro Poggia***

Il livre au *Matin* un premier témoignage, puis rencontre le conseiller d'Etat genevois Mauro Poggia, envers lequel il n'a qu'une supplique : lui restituer son passé en ouvrant les archives. Mais celles-ci ne sont livrées que partiellement, au prétexte qu'elles auraient disparu. Willy n'en croit rien. Surgit alors une équipe de tournage française, qui veut réaliser un ambitieux documentaire et l'enjoint à y participer. Il hésite : « Je ne voulais rien de larmoyant ni de sensationnel. J'ai mis du temps à me laisser convaincre. Pouvais-je leur faire confiance en leur confiant cette douleur ? »

Au-delà de cette interrogation, il redoute une autre épreuve : son témoignage exhamera fatalement la mémoire de ses parents. « Je savais que toute cette racaille, bonnes sœurs, curés violeurs, pharisiens petits-bourgeois qui nous dénonçaient pour être puants et mal vêtus, vieux flics, tuteurs, charognes, sans compter les politiques, allaient, une fois encore, m'entraîner dans le couloir du mensonge et trahir mes parents. Ce risque-là était le plus dur à courir. »

### ***Le couloir du mensonge***

A ce qu'il appelle « le couloir du mensonge », il oppose « la vérité des archives ». Il a vu juste. Sous la pression des journalistes français, celles-ci vont parler. Les dix classeurs fournis racontent une époque où on jugeait l'inconduite morale d'une famille aux haillons des gosses, à leur présence tardive dans la rue, à la gaieté suspecte d'une mère divorcée, à un père qui vit « avec sa maîtresse et à qui il serait contre-indiqué de confier les enfants », selon un document.

Mais, surtout, les archives des Uldry disent une mère qui a cherché à récupérer ses gosses. C'est immense. « Le jour où Willy a découvert cela, il a dit « maman » pour la première fois, rapporte Lucienne. Il avait trouvé la paix avec elle. » De la poussière des vieux papiers surgit aussi une autre révélation : « Avant, je n'avais pas de passé. Et c'est dur de construire sa vie sans avoir quelqu'un derrière soi. »

### ***Thérapie par la parole***

Depuis qu'il a quelqu'un derrière, Willy ne regarde plus de la même manière celles qui viennent devant : ses filles. A une dureté intransigeante à leur égard a succédé la bienveillance : « Avant, les aider dans les coups durs m'était impossible. Mon message se résumait à leur dire de lutter sans jamais attendre l'aide des autres. » L'une d'entre elle découvrira le passé de son papa sur le petit écran. « Je ne parlais pas pour éviter qu'on me plaigne, je refusais la pitié. J'ai fait comme ma mère, qui n'a jamais raconté son histoire. » Cette thérapie par la parole lui aura aussi permis de recréer des liens avec ses frères et sœurs, désunis par un système politique et social épris de conformisme et rétif à la contrition.

## ***Charles Morerod descend du piédestal***

S'il en est un qui en prend acte dans ce documentaire, c'est Charles, comme l'appelle Willy. Entendez Mgr Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. Car pour lui, Monseigneur est devenu un homme en descendant du piédestal sur lequel l'Eglise campait : « Il admet les fautes d'une institution jusqu'ici intouchable, et dans sa position, il faut être à la fois grand et humble pour le faire. Lui que je regardais vers le bas, je lève maintenant les yeux pour le saluer. » En revanche, rien de tel envers Genève, pour qui Willy cultive la rancœur : déjà réticent à partager sa mémoire administrative, le canton n'aura pas écrit la moindre lettre de regret.

Mais Willy, lui, a enfin écrit son histoire. Comme une manière de rédemption. Ecoutez-le, c'est la dernière fois.

*Au Nom de l'ordre et de la morale*, diffusion lundi 16 mai à 22h25 sur France 3

### ***Profil***

1948 Naissance à Genève

1951 Il est placé chez les religieuses à Avry-devant-Pont

1956 Il contracte la tuberculose, départ pour le sanatorium de Leysin

1958 Placement chez des fermiers

1972 Entre à l'armée

2015 Tournage du documentaire

## **Hommage à Denis Pittet**



*Denis Pittet est né à Corpataux en 1884 et il est décédé à Magnedens (paroisse de Corpataux), le 30 mars 1960. Une personnalité hors du commun des mortels ! Son entreprise avait dans la région de Corpataux une grande renommée, tant les constructions qui lui étaient confiées bénéficiaient non seulement d'une excellente qualité, mais en plus d'une conception originale, marquée par le style de l'époque. A côté de sa formation de technicien en génie civil, Denis Pittet avait une large palette d'activités : poète, défenseur ardent de son patois régional le « kouetsou », historien*

*qui avait la passion des archives, orateur, chanteur titulaire de la médaille « Bene merenti »...*

*Clément Fontaine, patoisant, conteur et historien, à Villars-sous-Mont (Gruyère), rend hommage à Denis Pittet dans « Le nouveau conteur vaudois et romand », cahier 2, en 1960.*

*Au sujet de Clément Fontaine (1903-1965), voir sur mon site « Au temps de l'Ecole normale » p. 223*

### **Au félibre<sup>1</sup> d'In-Bou**

Je tiens à saluer ici un vieil ami à qui Corpataux doit beaucoup, un fin connaisseur de l'histoire de la contrée à qui je suis redevable d'une foule de renseignements, la plupart sur des choses vécues, un vieil ami à qui je dédie ces lignes. J'ai nommé Denis Pittet. dans sa retraite d'In-Bou, une demeure originale, à clayonnage, construite en tuf de la Tuffière, naturellement, et armoriée des blasons Pittet, Fribourg et Suisse, située en bordure de la route cantonale.

Mais l'hôte de céans est non seulement un esprit curieux des choses du passé, c'est aussi un amant des Muses, un mainteneur du vieil idiome *kuètzo* qu'il défend à outrance et avec raison.



Avec sa gracieuse autorisation, j'ai adapté et traduit en *gruvérin* plusieurs de ses poésies pastorales pour *Le Vieux Chalet*, la petite revue mensuelle du Fribourgeois de Bulle. Je pense à *La bénichon*, *Le Gibloux*, *Prière de l'enfant*, *Belle maison*, *Petit village*, *Les trois cloches* (de Gilles), *Petits oiseaux*, *Le vent du pays* et, dernièrement, *Le loup et l'agneau*. Ses poèmes rustiques, qui sont de la meilleure veine et fleurent bon le terroir, sont bien connus en pays romand. Pourtant, le poète d'In-Bou souffre parfois de l'incompréhension. Il se figure que son *kuètzo* - le *monè*, comme il l'appelle - est un idiome bâtard, méprisé. S'il n'a pas les

sonorités musicales de son frère gruérien, il est riche de vocables, d'expressions, et Denis, « le Mistral de la plaine nuithonienne » est là pour les sauver. Que ces lignes lui donnent le courage de poursuivre la route et de chanter inlassablement la bonne terre fribourgeoise !

Cl. Fontaine

<sup>1</sup>Un félibre est un poète ou prosateur en langue d'oc

Le « Nouveau conteur » présente à la suite de cet hommage rendu par Clément Fontaine un article du patoisant de Magedens :

### **Ce qu'on peut dire en patois, par Denis Pittet**

Le cher patois passe parfois, hélas, pour être un langage grossier, ne permettant pas d'exprimer de nobles pensées. Le contraire est heureusement prouvé par tant de beaux textes que l'on peut lire, textes écrits en l'un ou l'autre de nos patois romands. En patois, on peut même prier, ou imiter, dans la mesure du possible, quelques belles pièces en vers de quelques auteurs français. Paul Verlaine, que des biographes ont traité de vagabond et d'ivrogne, a pourtant écrit des chefs-d'œuvre bien connus. A Mathilde Manté de Fleurville, son épouse, il avait dédié *La chanson bien douce*.

Ecoutez la chanson bien douce  
Qui ne pleure que pour vous plaire.  
Elle est discrète, elle est légère :  
Un frisson d'eau sur de la mousse.

Le bonheur conjugal avait été de courte durée. Le poète avait quitté le foyer pour suivre Arthur Rimbaud ; le bonheur qu'il avait chanté n'avait pas duré longtemps. Verlaine aurait alors pu écrire des vers bien plus tristes. En voici, en patois de la plaine fribourgeoise :

Oudzin rè ha dâthe tsanthon Ke plyoraovè rantyè po mî plyère. Irè galéj'è tan lèrdzîre, On tsan d'oï dans le bochon.	En entendant de nouveau cette douce chanson Qui pleurerait seulement pour mieux plaire. Elle était belle et tant légère Un chant d'oiseau dans le bosquet
---	--

Ha tsanthon k'irè tan d'amao La mô verî, lè tot'onblyaoye E la pé lè tota modaoye. Mon kê la plyèkao de tsabtao.	Cette chanson qui était tant aimable A mal tourné, elle est tout oubliée Et la paix s'en est allée. Mon coeur a cessé de chevrotter.
---	---

To dan la ya la bin tsandzî, Adieu la pé kirè tan frètse. Ora to chinblyè ha hlyâ chètse K'atan la plyodse chin rèpi.	Tout dans la vie a bien changé, Adieu la paix qui était tant fraîche. Maintenant tout ressemble à cette fleur sèche Qui attend la pluie sans répit.
--	--

E portan on fon dé mon kê, Otyè di bin ke fô ran fére Dan l'invid'è dan la kolère.	Et pourtant au fond de mon coeur, Quelque chose dit bien qu'il ne faut rien faire Dans l'envie et dans la colère,
--	---

La mouao vindré, to ch'rèournâ.

La mort viendra, tout sera fini.

Ablyin adi nouhrè pochin,  
In chta ya trâvin bin din dzouyou ;  
Lou bon din pachao chu loa kroûyou.  
To dain fourni pè lou bî tin.

Oublions complètement nos soucis,  
Dans cette vie nous trouvons bien des joies ;  
Le bon doit passer sur le mauvais.  
Tout doit finir par le beau temps.

*D. P. din Boû.*

**Joseph Pittet, puis Jean et Denis**

*Passage d'une lettre que le neveu de Denis Pittet, le brigadier Gilles Chavaillaz, m'a écrite le 21 octobre 2008 :*



*Maison Pittet à Corpataux : le nom de Joseph Pittet, père de Denis, figure sous la toiture, avec la date de la construction : 1894*

J'ai chez moi un niveau de maçon gravé « Pittet Frères » que Denis, mon parrain de confirmation, m'a légué. Les deux frères - Jean et Denis - ont succédé à mon grand-père Joseph. J'ai très bien connu et aimé ce merveilleux grand-papa. De surcroît, ce grand-père, dont le livret de service m'a été confié par feu sa fille Marguerite, a été réformé de l'armée, ses yeux ayant souffert de l'exercice de son métier initial de tailleur de pierre. Il a fait son apprentissage dans les carrières de molasse du Bantiger - d'où sont issues les pierres de la cathédrale de Berne - avant de devenir entrepreneur à son compte à Corpataux.

Denis n'a jamais su conduire une moto, encore moins une voiture. Pour visiter ses chantiers il faisait conduire sa Ford par son factotum, Hercule Gasser de Villarlod. Et lorsque Hercule était au service militaire - c'était pendant la guerre -, Denis appelait un jeune étudiant de St-

Michel : moi-même son neveu, pour conduire sa voiture. C'est ainsi que j'ai appris à conduire. Au début, je n'avais pas de permis !

### **Locutions perdues**

Article de Denis Pittet dans « *Le nouveau conteur vaudois et romand* », 1959/2

Il est très intéressant, pour les vieux patoisants, de rechercher des locutions plus ou moins perdues. Un ami, grand amoureux de ce cher patois, m'a raconté une anecdote amusante et relative au prospère village de Treyvaux où le patois est à l'honneur, où l'on trouve tout ce qu'il faut pour organiser de belles fêtes. On y rencontre du dévouement, les personnages voulus et encore *Dzojè dou Mon*, le Mistral fribourgeois, pour la partie littéraire.

Le bon *Vincent dè la Paola* avait jadis une écurie toute spéciale ; il ne gardait que des mâles. *On pu* (coq) sans poules, *on tsèvô intyè* (étalon), *on vêrou* (verrat), *on bok* et surtout *on aonou intyè* (âne reproducteur) c'est bien compréhensible à Treyvaux.

Le baudet était têtù comme le sont tous les baudets ! Un jour, attelé à un vieux *tsè a kuvè*, il s'était arrêté sans savoir pourquoi et ne voulait pas repartir malgré les *koû d'èkourdja* et les jurons de son maître.

*Dzojè a Mètantè* un luron du village, voulant faire *ouna rijaorda*, avait dit à Vincent : « Mets-lui un peu de *tsèrpin* (amadou) allumé sous la queue. »

Jadis, avant l'invention des *motsètè* chimiques, tous les fumeurs avaient en poche du *tsèrpin* et *on batefû* pour allumer la pipe. Le *tsèrpin* n'avait qu'à peine touché une certaine partie très sensible du corps que le têtù était parti en *flamme de feu* en suivant une mauvaise charrière. A un tournant, en descendant un *grètson*, ce fut la *roubataoye* dans un petit *rupitou*.

On avait retrouvé le char *imméluvao, immerdiyi*. Le baudet était rentré à la *Paola dèboralao* (sans collier), *tot'inbardoufao, tot'indyilao dè pako* (sali de boue). La leçon avait été bonne pour la bête. Depuis, après un inexplicable arrêt, elle repartait à la vue d'un peu de *tsèrpin*.

Recherchons les locutions plus ou moins perdues, elles donnent toujours de la valeur au langage des aïeux.

D. P. din Boû

Traductions...

*Dzojè dou Mon*, Joseph Yerly (1896-1961), paysan, écrivain patoisant, appelé *le capitaine*, grade qu'il avait à l'armée ; à Treyvaux, il habitait *au Mont*.

*Intyè* : entier, non castré

C'est bien compréhensible à Treyvaux : on appelle les gens de Treyvaux les ânes. Ce surnom vient d'une légende qui date du XIV<sup>e</sup> siècle : c'est un âne qui, s'agenouillant, aurait désigné l'endroit où bâtir l'église.

*Tsè a kuvè* : dans les dictionnaires *tsè à kuvè*, char à poulain, char à bois, ou char à brancards pour transporter le bois coupé

*Kou d'èkourdja* : les coups de fouet de cocher (grand fouet)

*Dzojè a Mètantè* : Joseph à mes tantes ; surnom donné parce que le père de Dzojè parlait toujours de ses tantes...

*ouna rijaorda* : une rigolade

*motsètè* : les allumettes

*on batefû* : un briquet

*gretson* : un raidillon

*roubataoye* : culbute

*rupitou* : pente abrupte

*imméluvao, immerdiyi* : cassé en miettes

*tot'inbardoufao* : tout embarbouillé

### ***Vieux souvenirs du village***

*Un récit de Denis Pittet paru dans « Le nouveau conteur vaudois et romand », cahier 4, 1958.*

Au sein de mon petit village, je viens de revoir une grande cuve circulaire de près de 3 mètres de diamètre, creusée dans un bloc erratique de beau granit du Valais et pesant quelques tonnes. Un tronc de cône de même pierre polie, percé de part en part à son axe, se dresse au milieu de la grande cuve.

Un instituteur, amoureux de vieilles choses comme moi, avait eu l'heureuse idée de faire de ces deux pierres un grand vase à fleurs. On se demande dans quelle combe ou combette l'énorme bloc, apporté par les glaces il y a quelques millions d'années, a été trouvé. Comment on a fait pour le transporter au village, il y a certes plus de deux siècles. Comme aussi pour travailler parfaitement le dur granit.

Ce sont les pierres d'un vieux *batyâ* (battoir) où l'on broyait les tiges de chanvre avant de les faire passer dans les bruyants *batyorè* (instruments pour broyer les tiges de chanvre). Une *palantse* (forte perche) traversait le tronc de cône. Au bout extérieur de la *palantse* on attelait un bœuf qui contournait la cuve en marchant à pas lents et faisait rouler le tronc écraseur. Dans son intéressant livre *Essai de flore de la Suisse romande*, le savant Mgr H. Savoy avait décrit la culture du chanvre, le travail des tiges pour obtenir la *felire* (filasse, chanvre prêt à être filé) qui servait aux *techotè* (tisserandes) à fabriquer une toile quasi inusable. De nos jours, on ne voit certes plus passer les *cherejî* (cardeurs, qui démêlent les fils) portant leur rustique carde pour aller travailler de maison en maison, pour un salaire journalier de 7 batz (environ un franc). Vieux souvenirs ! Je viens cependant de parler à une brave paysanne qui cultive encore du lin pour en envoyer les tiges bien sèches dans une fabrique de drap qui lui retourne de la belle et bonne toile blanche.

Un travail délicat était celui du séchage des tiges de chanvre. On le faisait dans les *chètses* (séchoirs) où l'on entretenait un feu qu'il fallait minutieusement surveiller afin de ne pas brûler les tiges. Il était interdit de faire les *chètses* trop près des maisons d'habitation, par suite du danger d'incendie. Dans mon petit village, il y avait jadis la *Frochaorda* qui avait fait le sien trop près de sa pauvre demeure. Le gendarme de Farvagny, un vieux grincheux, était arrivé au village à l'improviste et avait demandé à la vieille commère où elle avait séché le chanvre qu'elle était en train d'empaqueter. Les tisons fumaient encore au *chètse*. La

réponse fut brève : *Dèjo mon kotiyon* (sous mon jupon), avait répondu la commère. Elle avait méchante langue la vieille.

Son vieux curé lui avait reproché un jour de trop lever le coude, de trop boire de *penatsè* (mauvais vin). La réplique fut cinglante : « Dites quelque chose, vous, *Moncheu l'inkourao*, (Monsieur le curé), vous qui buvez tous les matins du vin à jeun. »

Vieux souvenirs du village, vieux souvenirs du bon vieux temps, mauvais ou bons souvenirs. Souvent, quand on est vieux, ces derniers illuminent la vie. *D. P. din Boû*

## Aller aux filles

*Cette chronique de Denis Pittet est tirée de « Folklore suisse », 4, 1956. L'auteur étant né en 1884, ces souvenirs de jeunesse datent des premières années qui ont suivi 1900.*

Dans les villages des campagnes fribourgeoises, aller aux filles n'avait certes pas la mauvaise signification qu'on aurait pu donner à cette expression. C'était un délassément pour les jeunes gens d'aller passer, en groupe, la première moitié de la nuit d'un dimanche, dans la famille d'un gros paysan, où l'on trouvait quelques filles à courtiser. La bonne surveillance des parents manquait bien rarement. Il faut faire un bond de près d'un demi-siècle en arrière pour retrouver ces forts groupes de jeunes gens qui allaient aux filles. Petit à petit les groupes sont devenus plus petits et, aujourd'hui, tout se passe bien autrement dans les fréquentations. Ces soirées avaient un vrai caractère villageois et les abus étaient certainement moins nombreux qu'on ne pourrait le croire. De nos jours, il y a beaucoup plus d'occasions d'abus qu'alors.

La préparation de la soirée avait lieu à la « pinte » du village. Il s'agissait de trouver un bon musicien, un joueur de *bachtringa* (accordéon) ou, à défaut, de musique bouche, car la soirée ne pouvait se passer sans danser. Chaque participant achetait une bouteille de vin. A cette époque, les bouteilles de vin ne coûtaient pas aussi cher qu'aujourd'hui. On les payait quarante centimes. Disons que, souvent, c'était du vin de qualité douteuse qu'on nous vendait. *Din brochè* (des restes), comme nous disions, soit en partie du vin laissé sur les tables de la « pinte » par quelques consommateurs pressés ou déjà trop avinés. C'était *don vin por alâ in fiyè* (du vin pour aller aux filles). S'il en valait la peine, on portait le vin dans une *bouchtanna* (bonbonne). J'ai bonne souvenance d'avoir fait partie, certain dimanche soir d'hiver, d'un groupe d'une trentaine de jeunes gens pour aller aux filles à une distance de plus de cinq kilomètres. Deux bons gaillards portaient la *bouchtanna*. En arrivant à la maison où quatre belles filles nous attendaient, et où il fallait traverser la cuisine pour entrer au *gran pèyou* (grande chambre), nous deux gaillards cassèrent la *bouchtanna* en la heurtant au « potager ». Nous fûmes forcés d'aller chercher du vin chez un voisin qui en avait heureusement à sa cave. C'était *dè la pityèta* (de la piquette, du vin acide). Les belles ne firent que tremper les lèvres dans leur verre. Ce n'était pas le bon *vin bouché* que les vrais *martchan* (prétendants sérieux) apportaient quand ils allaient seuls aux filles.

On dansait et l'on chantait généralement de vieilles chansons de France, chansons apportées jadis par quelques soldats de chez nous qui avaient guerroyé dans les armées des rois ou de Napoléon, chansons qui s'étaient transmises de père en fils. J'ai encore en mémoire, *Adieu soleil, beau soleil de la France, Les hirondelles* de Béranger et d'autres.

Les soirées des trois jours de la bénichon étaient, bien entendu, les plus importantes. Ces soirs-là, c'était la musique qui jouait les danses sur le pont, qui accompagnait le grand groupe de jeunes gens qui allaient aux filles, souvent à la maison du gros paysan où se trouvait la *miya* (prétendue) du *maîtr'intayâre* (chef de la jeunesse). On disait que celui-là *tinyin ché bouné tsôthè* dans cette maison, c'est-à-dire qu'il y tenait son bon pantalon, qu'il était le préféré. Pour mieux plaire, les filles apportaient de la *cuchaule*, des *cuquettes* et *din brèchi* (*mâvignè*), des bricelets malvenus.

Aller aux filles en groupe, tirer au sort les filles pour aller manger les œufs au mois de mai, œufs récoltés en allant chanter de maison en maison, jouer à la boule sur les routes, le jour de Pâques après les vêpres, les hommes mariés dans un camp et les célibataires dans l'autre, autant de coutumes qui ont disparu ou qui disparaissent de plus en plus.

Note : *â* se prononce comme dans *fort* ; s'en souvenir aussi dans les pages ultérieures !

## Comment on « faisait boucherie »

*Hélène Brodard - sœur de l'abbé François-Xavier Brodard, Jévié, le célèbre patoisant, et du curé-doyen d'Estavayer Louis Brodard - a présenté la boucherie telle qu'elle se passait dans nos campagnes durant une longue période. Dans la revue « Folklore suisse » 1-2, de 1960, elle a intitulé son article « Comment on tue un porc à Botterens ». Mais, telle qu'elle est décrite, cette boucherie n'était pas propre à Botterens. Au contraire, me semble-t-il, elle ressemble à celle de toutes nos campagnes.*

On tue le porc en hiver, de fin novembre à fin janvier, car il faut fumer la viande avant que les mouches ne soient là. Un beau porc pèse environ 150 kg. Voici comment on procède pour savoir empiriquement le poids de la bête. On le « ceint » (*hyindre la pouè*). On mesure le tour de poitrine au moyen d'une ficelle que l'on fait passer derrière les pieds de devant. Si le « tour de poitrine » est de 1 m 30, la bête pèse 130 kg ; s'il est de 1 m 50, elle pèse 150 kg.

### **On se prépare**

La veille du jour où l'on fait boucherie, on prépare les instruments nécessaires : le pétrin (*la mê*) dans lequel le porc sera ébouillanté et le tréteau (*le trabetsè*) sur lequel il sera dépecé. On met sécher dans un petit sac sur le poêle le sel qui servira à mettre la viande en saumure, et l'on sort le moulin à sel (*moulin a chô*) qui servira le lendemain. Si le sel est humide, il ne se moule pas bien.

On prépare également un récipient en bois : cuve (*la tena*), cuveau (*le teno*) ou petit cuveau (*le tenotson*) ou seille (*chèya*) dans lequel on mettra la viande en saumure. On prend pour cela un ustensile « pas dommage » car la saumure le gâte rapidement.

Le matin on ne donne rien à manger au porc, pour que les boyaux ne soient pas pleins, ce qui compliquerait le travail de leur nettoyage.

### ***Le boucher arrive***

Le boucher arrive avec ses outils dans une hotte : la scie (*la réchèta*), les couteaux (*lè kuti*), la machine à faire les saucisses, le racloir (*le rabyè*), de la poix (*la pê*) dont nous indiquerons plus tard l'usage, et en échange de laquelle le boucher recevra les soies (*lè chyon*) du porc. Il a encore un crochet (*le krotsè*) ou une baguette (*la vèrdzèta*) pour retourner les boyaux, et des boyaux secs qui serviront à confectionner les saucisses (*di boui po lè chouchèchè*), car les boyaux du porc seront utilisés pour les saucissons (*le linju*) vu qu'ils sont plus gros. Ces boyaux seront payés à raison de tant le mètre. Le boucher n'apporte pas de tablier : il faut lui en prêter un.

Le boucher n'est pas, habituellement, un professionnel, mais un paysan qui s'est mis lui-même à ce travail. Autrefois on le payait en viande, d'où le proverbe *Nyon l'è majalè po le fèdzo* : « nul n'est boucher pour le foie », le morceau étant de piètre valeur. Actuellement on le paie en argent ; il y a quarante ans, on lui donnait 1 fr. 50 par porc.

S'il arrive pour le déjeuner, on lui donne du café au lait avec des pommes de terre frites. A dix heures, du pain et du fromage avec du café noir et de la goutte, ou du vin chaud. A midi, de la soupe ou du bouillon confectionné avec les os du cochon (*choupa a la tsê*), de la viande avec des pommes de terre. Si l'on a recueilli le sang du porc, on fera, au lieu de viande, de l'omelette au sang. Mais le boucher apprécie moins ce mets ; il en mange trop souvent.

Si le boucher n'est pas paysan, on lui donnera en plus de ses honoraires un morceau de viande.

### ***On tue le cochon***

On sort le goret de son étable (*le bouèton*) et on le mène au moyen d'une corde attachée à la patte de derrière, jusqu'à l'endroit où il sera assommé, devant la grange ou la remise (*la lodze*). On assomme la bête d'un coup de mailloche (*achomâ d'on kou dè mayè*). Puis on le saigne (*chanyi*). Si l'on veut faire de l'omelette au sang (*le chantsè*), on recueille le sang au moyen d'un bidon, sinon on le laisse couler, car on ne fait pas de boudin. (Voir note en fin d'article) Il est très important de bien saigner le cochon, pour que sa viande se conserve bien.

Si l'on recueille le sang, il faut le brasser sans cesse jusqu'à ce que la bête soit morte, sinon il se coagule et il est impropre à la consommation. Pour l'empêcher de se coaguler, on y ajoute de la neige.

Une fois le cochon saigné, on le met dans le pétrin, et on l'ébouillante (*brire le cayon*) dans l'eau à laquelle on a ajouté de la poix pour faire tomber plus facilement les soies. On racle ensuite l'animal (*rahyâ le kayon*) avec le racloir (*rabyè*). Cette opération terminée, on met la bête sur le tréteau (*trabetsè*), on lui coupe la tête et on la partage en deux dans le sens de la longueur (*partadji le kayon*).

On porte ensuite ces deux moitiés (*lè duvè mityè dè kayon*) à l'intérieur de la maison, dans une pièce ou à la grange, et on dépèce la bête (*dèbitâ le kayon*). C'est le boucher qui procède à cette opération, sur le billot (*le tron*). Lui et ceux qui l'aident mettent les morceaux découpés sur une table recouverte d'une nappe (*le manti*). Quand il a fini de découper, le boucher donne aux morceaux et surtout aux jambons une belle forme (*parâ lè mochi, parâ lè tsanbètè*). De leur côté, pendant que le boucher fait tout ce travail, les hommes coupent la viande pour les saucissons et les saucisses ; les femmes lavent une deuxième fois les pieds, les oreilles et le museau que le boucher avait sommairement lavés en les raclant. Ils nettoient les os au fur et à mesure.

Le maître de maison met la viande en saumure. Après avoir mis au fond du récipient un lit de sel moulu le matin, il dépose les pans de lard (*pan dè bakon*) préalablement saupoudrés de sel, puis les jambons, et enfin le reste de la viande : vertèbres, bajoues.

Les jambons restent 10 à 15 jours dans la saumure, le lard 2 à 3 jours, les autres morceaux selon leur épaisseur, jusqu'à ce que la saumure les ait bien pénétrés. On met un lit de saumure et un de viande, alternativement, et l'on tourne chaque jour tous les morceaux, pour que tous s'imprègnent également.

On fait les saucisses et les saucissons. Pour les saucisses, on coupe la viande à la machine ; pour les saucissons (*lè linju*), on la coupe à la hache sur un billot pour qu'elle perde moins de son jus. Toute la viande enlevée aux os est mise dans les saucissons, qui sont meilleurs que les saucisses.

### ***Les mets sont apprêtés***

#### **Fabrication des saucissons (*linju*)**

On ajoute à la viande de première qualité du sel, de l'ail haché très fin (*dij'ô*), du poivre (*dou pèvro*) en petite quantité, et un peu de sucre pour que la viande garde sa couleur rouge. On emploie, pour les saucissons, les boyaux du porc qui sont plus gros, et qu'on remplit à la machine. On les attache à chaque extrémité avec de la ficelle et, de plus, on ferme chaque extrémité par une cheville de bois (*on pointeru*) confectionnée par les propriétaires du cochon. L'extrémité du gros intestin (*dou boui grâ*) est remplie aussi de viande à saucisson ; on appelle ce petit saucisson dodu le *boutefa*, que l'on réserve pour une fête : Pâques ou la Pentecôte.

#### **Fabrication de la saucisse à rôtir**

On prélève de la viande préparée et assaisonnée pour le saucisson et on y ajoute en outre du persil (*le pyèrochè*) et du poireau haché (*le porâ*).

### **Préparation de la saucisse (*la choucheche*)**

On coupe la viande à la machine. On y ajoute, outre du sel et un peu de poivre, un peu de cumin (*le tseri*) et des choux hachés à la machine à saucisses. Après avoir rempli les saucisses à la machine, on les plie en rond, et une seule pointe de bois ferme les deux extrémités que l'on a fait coïncider. La saucisse est de plus attachée à chaque bout avec de la ficelle, pour éviter que la graisse ne sorte par les trous qu'ont faits les chevilles.

### **Préparation de l'omelette au sang**

On met dans la poêle à frire de la graisse avec des oignons émincés. On y ajoute le sang que l'on remue sans cesse. On y ajoute du vin cuit (vin cuit fribourgeois, donc jus concentré de fruits). Saler à volonté. Pas de poivre. On mange cette omelette le jour même à midi.

### **Dans la cheminée**

Puis on met les saucisses et saucissons à la cheminée. On enfile les saucisses à des bâtons (*lè bâthon a tsè*) qui servent d'année en année à cet usage et qui sont en réserve dans la chambre à viande (*tsanbra a tsè*) dont nous parlerons plus bas. Les saucissons, eux, sont attachés aux bâtons par la ficelle. Cette opération a lieu le jour même. Quand les morceaux mis à la saumure sont salés, on les met aussi fumer.

On les laisse à la cheminée le temps nécessaire : 10 à 12 jours pour les saucisses au foie et les côtelettes (*koûthè*), environ 5 semaines pour les saucissons, environ deux mois pour le lard, les jambons et les jambonneaux (*tsanbètè dèvan*). Il faut aller souvent les voir pour éviter de mauvaises surprises : attention aux vers !

On reconnaît que les saucisses et saucissons sont à point quand ils deviennent plissés ; et au goût. Pour le lard, les jambons, on se fie à sa vue et au goût.

Si l'on fait la lessive ou que l'on distille pendant que la viande est à la cheminée, il faut l'en enlever et la mettre dans la chambre à viande, sinon elle devient toute ramollie, se dessale, prend un très mauvais goût, devient pleine d'asticots (*betè lè vèrmé*).

Une fois la viande suffisamment fumée, on la serre dans la chambre à viande, située au-dessus de la cuisine et ouvrant sur la cheminée par une porte. La porte d'accès est munie d'une petite fenêtre qui seule donne un peu de jour. On y met les bâtons avec leur charge de viande et de saucisses, etc.

Ceux qui n'ont pas de chambre à viande mettent la viande fumée dans des cendres pour la conserver et la préserver des vers.

### **Coutumes locales**

A La Roche, on garde un jambon pour l'Assomption, fête patronale, et un pour la Bénichon (deuxième dimanche d'octobre) et pour la Toussaint, 1<sup>er</sup> novembre. On tâche d'avoir de la

viande de cochon jusqu'à la prochaine boucherie. On ne fait pas fête le jour de la boucherie et l'on n'invite personne.

Dans certaines paroisses on donne un morceau de viande ou de la saucisse à rôtir au curé. Cela varie d'un village à l'autre et même d'une famille à l'autre. On en donne aussi à la parenté pauvre.

Dans la Broye, une fois les saucisses fumées, dans certaines familles on fait une soirée où l'on joue aux cartes avec, comme enjeu, de la saucisse que l'on mange ensemble, car dans la Broye on tue beaucoup plus de cochons que dans la Gruyère : jusqu'à 7 ou 8 pour un gros train de campagne. Dans la Gruyère on en tue 3 au maximum, pour un très gros train de campagne. La plupart en tuent un seul.

Dans la Broye, c'est parfois le maître de maison qui fait lui-même office de boucher pour ses cochons.

### ***Abats, saindoux, lard et lardons***

#### **Emploi de la vessie**

On la gonfle encore chaude avec un fétu de paille (*na boutse dè paye*) et on la met sécher au plafond de la cuisine. Elle servira de blague à tabac.

#### **Nombril**

On le pend à sécher à la cuisine à l'abri des atteintes des chats. Il servira à graisser scies et outils.

#### **Queue**

L'extrémité est facilement la proie des enfants qui s'en servent pour faire à l'école des farces de leur cru : on la pend dans le dos d'un camarade, ou on la met dans le pupitre des autres... et l'on attend l'effet. Quand un enfant est forcé de demander pardon à un autre, il lui dit : *Pardon*. Puis quand il se sent hors d'atteinte de celui devant qui il a dû s'humilier, il ajoute, *pèr dèj' la kuva ou kayon* (par dessous la queue du cochon).

#### **Saindoux, lard et lardons**

On a profité de la présence de la machine à hacher du boucher pour hacher aussi le saindoux et le lard à fondre. Cette opération se fait le lendemain de la boucherie.

#### **Mets divers**

On mange le saucisson de préférence avec des *poires a botsi* (*Büschlibire* en singinois) et des choux. Ainsi en est-il aussi du jambon. Il va sans dire que les poires sont cuites à part. A la Bénichon, c'est le plat attendu, avec le ragoût de mouton (*le papè a la béya*).

On cuit pour la première fois du jambon avec les premiers choux le jour du Scapulaire (deuxième dimanche de juillet). On y ajoute les premières pommes de terre.

Des lardons (*lè grâbè*, en français régional « greubons »), on fait dans la Broye du gâteau appelé : gâteau à la rasure. Dans la Gruyère, on met les lardons dans les pommes de terre frites.

### **Proverbes et expressions se rattachant à la boucherie**

*Nyon l'è majalè po le fèdzo.*

Nul n'est boucher pour le foie (explication ci-dessus).

*Chi ka ch'intso tenè chin kayon, ch'invêrnè chin bakon.*

Celui qui s'estive sans cochon, s'hiverne sans lard.

### Expressions

*Tinnâ kôkon kemin la tchîvra tinnè le kuti !* Détester quelqu'un comme la chèvre déteste le couteau. Autrefois on assommait sans les saigner les chèvres, les moutons, les veaux, d'où cette expression.

*Pachâ (ithre) chu le trabetsè* - passer sur la table d'opération.

*Majalâ* - faire boucherie.

*Le maji* - la viande qu'on a en réserve. *No j' an on bokon dè maji po chti l'evê* - nous avons une petite provision de viande de boucherie pour cet hiver.

*Inmajiyi* - briser en mille miettes.

NB On tue rarement à domicile d'autres bêtes que le cochon, sauf en cas d'urgence, de maladie ou d'accident.

### *Remarques de JMB*

Au sujet des cas d'urgence concernant les autres bêtes, il peut s'agir de vaches, de génisses ou de veaux dits « de perte ». Des animaux malades, ou accidentés, étaient confiés aux bouchers non professionnels qui intervenaient dans les fermes. Un souvenir : dans les années 1940, Marcel Moullet, domicilié à Lovens, boucher occasionnel, débitait une vache ou une génisse sur le pont de la grange de mon oncle Michel Chatagny à Onnens et j'assistais à « l'opération ». Le 20 mai 2016, date où j'écris ces lignes, mon cousin Jean-Claude Chatagny m'a expliqué que la viande était ensuite répartie entre paysans par le boucher dans une salle du café. La quantité attribuée dépendait de l'importance du domaine. Le prix payé compensait en partie la perte subie. La viande était consommée fraîche ou, si elle était de bonne qualité, elle pouvait être fumée et portait alors le nom de *bovine*. La tétine fumée se nommait la *moye*. Il arrivait même que les veaux mort-nés soient consommés... La viande de perte de qualité médiocre sentait la *krèvache* (le pourri, le décomposé).

Hélène Brodard précise que, dans l'endroit décrit, on ignore le boudin. Ce qui n'est pas le cas en maintes localités du canton. Le sang brassé avec précaution pour éviter sa coagulation est la base du mets souvent apprécié qu'est le boudin. Celui-ci est apprêté avec de la crème, des herbes aromatiques, des oignons. Le mélange est embossé à chaud dans des boyaux de porc

ou de bœuf ; le boyau de bœuf présente l'avantage d'être plus solide, il rompt donc moins facilement à la cuisson. Il est nécessaire de ne pas cesser de remuer le mélange tout au long de l'embossage. Le boudin est consommé souvent avec de la purée de pommes, appelée aussi  *pommes fondues* .

## Petites notes de folklore fribourgeois

*Article de l'abbé F.X. Brodard dans « Folklore suisse », 1955, 4. L'abbé Brodard connaissait « par cœur » le passé de son village de La Roche. Au XXI<sup>e</sup> siècle, le folklore qu'il évoque n'est même plus un souvenir...*

*Alors, pour la petite histoire, rappelons-le !*

### Courtilières



On sait quels dégâts causent dans les jardins et les champs de pommes de terre les courtilières. Un proverbe en cours à La Roche dit : *On kavayé ke rinkontrè na kurtiyîre chu chon tsemin dê dêchindre dè chala po la tchyâ*, un cavalier qui rencontre une courtilière sur son chemin doit descendre de selle pour la tuer.

C'est assez dire la malfaisance que l'on attribue à cet insecte !

### Vente de bétail

A La Roche et dans la Basse-Gruyère, quand on vend une pièce de bétail, on donne « *le vin* » au serviteur qui s'en occupait. Ce vin se donne sous forme de pourboire d'un montant de 5 fr. Il n'est donné que pour le gros bétail, évidemment. *Le vin* pouvait aussi être un pourcentage payé en plus du prix d'achat. W. Pierrehumbert donne une explication dans son « Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et romand », Ed. Victor Attinger, 1926.

### Compagnonnage

Chez les maréchaux, quand un ouvrier passe pour demander du travail et qu'on n'en a pas pour lui, on lui « doit » 1 fr. et le dîner. Mes oncles maternels ne manquaient jamais à cette coutume, vestige du compagnonnage. Maréchaux de père en fils (leurs petits-neveux sont la septième génération pratiquant ce métier), ils tenaient cette tradition ancestrale du temps où l'on faisait son « tour de France », expression usitée même quand on allait se perfectionner chez un patron du canton.

### Grêle

A Dompière (Broye fribourgeoise), quand il grêle, on met un grêlon dans le bénitier de la chambre, pour demander à Dieu d'épargner de trop grands désastres. Certains assurent que lorsque le grêlon est fondu la grêle cesse.

## Cassée de noix

Il s'agit d'une cassée organisée par la jeunesse du village. Vers la fête de l'Epiphanie (6 janvier) appelée *lè rê*, Les Rois, on allait quêter les noix chez les jeunes filles. C'étaient les membres du comité de la société de jeunesse de Bénichon (*lè j'intéyâre*) qui mettaient la chose en train. Les jeunes filles qui avaient donné des noix aux quêteurs étaient invitées à la cassée. On tirait au sort sa « mie » pour ce soir-là. La cassée se passait à l'auberge, où chacun buvait à ses frais. Le jeune homme cassait les noix pour lui et sa « mie », avec le poing. On ne dansait pas.

La cassée durait de la sortie des vêpres, chantées à 13 h 30, jusqu'à l'angélus, que l'on sonne à la tombée de la nuit. Le « galant » accompagnait sa « mie » au retour et allait à la veillée chez elle le soir. On pouvait aussi s'arranger de gré à gré pour échanger contre sa vraie bonne amie celle que le sort vous avait octroyée.

Cette coutume était encore en vigueur vers 1880 à La Roche. Elle y a disparu. Je me souviens d'avoir vu une cassée ou l'autre de châtaignes et de noix, mais organisées par le cabaretier, vers les années 1910. Actuellement, les « concerts » et bals ont remplacé les cassées d'antan.

## Passer le croûton dans une noce

A Treyvaux notamment - et la coutume s'est aussi répandue ailleurs - vers la fin du repas de noce on apporte sur une assiette un quignon de pain au couple de fiancés que l'on croit devoir être le premier à se marier dans l'année. C'est une gentille taquinerie qui amuse beaucoup. Parfois on ajoute de l'oignon ou d'autres choses pour corser la plaisanterie.

Cette coutume a une origine, ou du moins une explication religieuse. La voici. Dans les paroisses où se continue l'usage du pain bénit à l'office du dimanche, chaque famille fournit à son tour le pain pour la cérémonie. Après la messe, elle envoie l'un de ses membres à la sacristie. Le sacristain lui remet dans la serviette qui a enveloppé le pain, un certain nombre de morceaux de pain bénit et un croûton. On apporte ce croûton au voisin qui devra fournir le pain bénit le dimanche suivant. Ainsi donc, passer le croûton (*pachâ le gujinyon*) signifie : « c'est à ton tour ! »

## Pour faire perdre le lait à une jument



Lorsque le poulain est sevré, pour faire perdre le lait à la jument il faut la mener dans le ruisseau, et la faire marcher dans l'eau à contre-courant. On affirme que le remède est très bon (La Roche).

### Fantôme

Il ne s'agit pas ici d'un revenant, mais d'une poupée. A Morens (Broye) quand un jeune homme se marie, il doit payer un tonneau de vin à la jeunesse (20 à 25 litres), sinon on lui suspend un « fantôme », sorte de grosse poupée, au milieu du village, entre deux poteaux.

(Cette « poupée » pouvait être aussi un épouvantail, un *goumo*, ou *inpontya*, ou *apontya* en *kouetsou*.)

<http://magnolias.centerblog.net/rub-epouvantail-.html>

## Sciure

Dans le même village, et dans beaucoup de villages broyards, si un jeune homme a fréquenté successivement plusieurs jeunes filles, on met de la sciure sur les chemins le jour de son mariage, de son domicile jusqu'au domicile de toutes les jeunes filles qu'il a abandonnées après les avoir fréquentées.

## Étrennes

Autrefois, à La Roche (on m'a signalé la même coutume à Montbrelloz (Broye), on donnait comme étrennes à ses filleuls une « tresse » et un franc que l'on fixait dans ce pain tressé. C'est encore ainsi que mon parrain me donnait toujours mon *boun'an*<sup>1</sup>, mot qui signifie en même temps bon an (nouvel an), étrennes et pain tressé. C'était tout un petit cérémonial. Le jour du nouvel an, il m'invitait à venir chez lui chercher mon *boun'an* après les vêpres. Nous causions gentiment, puis j'allais en luge avec mes cousins et cousines et un autre filleul. Nous rentrions pour prendre les quatre heures : du thé à la cannelle sucré dans la théière, évidemment, et de la tresse. Puis mon parrain nous remettait à chacun notre tresse dans laquelle il avait enfoncé 1 fr.

On dit: *m'a bayî na pîthe*<sup>1</sup> *dè boun'an*, il m'a donné 5 fr. d'étrennes. Le filleul qui n'est plus en âge de recevoir d'étrennes *l'è bâ dè boun'an*, il est « bas » d'étrennes, hors d'âge. Le *boun'an* était aussi quand j'étais enfant une sorte de pain, tressé en forme de couronne que les boulangers donnaient à leurs clients comme étrennes.

<sup>1</sup>*La pîthe, la pièce, ne concernait jadis que la pièce de 5 fr.*

## Les heimatloses

L'orthographe heimatlos diffère au pluriel selon les sources. Celle choisie - et unifiée dans tout le texte - est *heimatloses*. Ce terme allemand a prévalu en Suisse romande où le mot *apatrides* n'est pas usité lorsqu'il est question de sans-patrie. L'existence des heimatloses est bien lointaine puisque l'article qui leur est consacré dans le DHBS assure que l'âge d'or des rôdeurs, gueux, mendiants fut le Moyen Âge. Lorsque la police des étrangers fut organisée au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le monde politique se préoccupa du statut des heimatloses : des anonymes, des nécessiteux, des hors-la-loi. Longtemps après leur reconnaissance forcée en tant que citoyens par la loi fédérale de 1850, on parlait encore de leur singulière destinée et des problèmes qu'ils ont soulevés.

Dans la littérature réservée aux heimatloses, ont été spécialement retenus un article de *Pro Fribourg*, un passage de *Fribourg et ses vagabonds* et un mémoire de licence.

En 2008, Gérard Bourgarel signe un article dans le No 158 de *Pro Fribourg*, où il évoque la malheureuse histoire des heimatloses. Son texte a pour titre *La pauvreté, un déni d'histoire*.

### ***Nova Friburgo : se débarrasser des heimatloses***

L'histoire officielle ne s'encombre pas de celle des pauvres. Leur destin est occulté : il jette une ombre sur la prospérité des nantis. Un exemple, suite à la grande disette de 1816, qui voit les récoltes anéanties, le prix du pain tripler, voire quadrupler et les paysans affluer vers les villes, le Conseil de Police de Fribourg n'y va pas par quatre chemins. Il opte pour un projet de colonisation au Brésil, voyant là l'occasion de se « débarrasser de cette classe nombreuse d'heimatloses à charge du pays. » Le mot est lâché : se débarrasser. Avec quelle efficacité : en 1819, des 830 expatriés fribourgeois, 232 périrent durant la traversée. Une proportion qui est celle des bateaux négriers de l'époque. Les survivants ne sont pas préparés à leurs nouvelles conditions de vie et au climat débilitant. Trois ans plus tard, on compte déjà 300 orphelins. (...)

Finalement, il faudra attendre 150 ans pour renouer le lien avec les descendants de cette tragédie... travestie aujourd'hui en épopée. Dans cette Suisse du début du XIXe siècle, qui s'annonce comme une ère de progrès et de développement, cet épisode fribourgeois n'est pas isolé. Lors des levées de troupes pour les guerres napoléoniennes, on recourt à l'engagement forcé des assistés valides qui disparaîtront dans les plaines glacées de Russie.

### ***Une étude fribourgeoise : la tentation de la répression***

Gérard Bourgarel, dans le même article de *Pro Fribourg* décrit l'attitude du monde politique face aux miséreux.

La politique a toujours été d'en restreindre le nombre : les assistés, même passé l'âge de 25 ans, sont considérés comme mineurs. Ils perdent leurs droits civiques, le mariage leur est longtemps interdit, les enfants sont misés aux enchères. Les établissements qui les reçoivent sont autant de repoussoirs. Devant l'ampleur de cette misère, des études sont commandées par les autorités et confiées à des notables bien pensants. La plus exhaustive dans le canton de Vaud date de 1840 et s'est étendue sur cinq ans. Dans le canton de Fribourg, une motion est déposée en 1858 pour entreprendre une telle étude : elle ne sera achevée qu'en 1865 et rendue publique que trois ans plus tard.

Ce document donne les statistiques, commune par commune, du nombre des assistés de 1861 à 1865, avec en comparaison les données partielles pour les années de 1851 à 1855. En préambule, elle fixe une proportion pour une population cantonale de 106 000 habitants de 15 à 16 % de « population indigente ou peu aisée ». Sur la base des statistiques, elle définit « les contrées qui sont réellement affligées par l'existence d'un grand nombre d'indigents : le bassin de la Gérine, le versant septentrional et oriental du Gibloux, le bassin de la Sonnaz de Noréaz à Corsallettes, les vallées de Charmey et de Bellegarde, enfin les contrées tourbeuses qui environnent la verrerie de Semsales ». Elle met en cause la pauvreté du sol, le manque d'écoles et les « habitudes pernicieuses et dégradantes de la population indigente ». Un état de choses « devenu fort inquiétant pour les propriétaires de ces contrées ». Inquiétant ?

Parce que les communes sont alors contraintes par la loi de prélever un « impôt des pauvres », un impôt foncier pouvant atteindre de 2 à 4 %.

Quant aux remèdes à apporter à cette situation, la commission se réfère à des auteurs aux vues très conservatrices. On évoque l'Ancien Régime comme une époque bénie où « l'esprit du christianisme était assez vivace pour soulager efficacement toutes les infirmités et secourir tous les indigents ». Le canton était « préservé du paupérisme par l'activité laborieuse des habitants, l'esprit d'ordre, d'économie et de moralité. » Les changements intervenus sont dus aux guerres, à l'occupation étrangère, aux réquisitions et aux transformations politiques et sociales. Et surtout le nombre croissant des « heimatloses » : ces gens « sans patrie, sans fortune, sans asile, déserteurs français ou autrichiens, ouvriers allemands, vagabonds de tous genres. » Face à cela, langage bien connu, il faut sévir, pourchasser, emprisonner, expulser ces indésirables. Face aux pauvres de nos contrées, un principe s'impose : qu'ils n'acquièrent pas l'idée qu'ils ont un droit positif à être assistés.

Le Grand Conseil du canton de Fribourg édicte une *loi concernant les heimathlos* (sic) le 16 juin 1837. Son but : *Considérant la nécessité de faire cesser la situation fâcheuse et exceptionnelle dans laquelle se trouvent les gens de cette classe, il convient, dans l'intérêt public, de leur faciliter les moyens d'en sortir par l'acquisition de droits de bourgeoisie.* La loi détermine les deniers de réception en rapport avec la situation des heimatloses, et fixe le nombre d'individus qu'une commune peut être obligée de recevoir : un par 50 000 fr. de la valeur cadastrale des immeubles situés sur son territoire.

Il semble néanmoins qu'il faudra attendre la loi fédérale de 1850 - comme relevé en fin d'article - pour que la situation de tous les heimatloses se régularise.

### ***La loi « peu charitable » de 1869***

La loi du 17 novembre 1869 sur l'assistance et la mendicité, d'essence conservatrice, abroge la loi du 25 mai 1850, d'obédience radicale. Elle supprime la charité légale, c'est-à-dire le recours aux fonds des pauvres pour aider les défavorisés et, si ce dernier est insuffisant, à un impôt communal. Cette loi abolit, pour un demi-siècle, le droit à l'assistance publique.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'assistance est assortie de restrictions, telles la privation de l'exercice des droits politiques (privation du droit de vote et du droit d'éligibilité), et sur un plan privé, la demande d'autorisation de se marier.

Il peut paraître surprenant que des hommes d'Etat, inspirés par les Evangiles, veuillent supprimer le recours aux deniers de l'Etat pour soulager la pauvreté...

### ***1928 : une approche plus humaine***

La loi du 2 mai 1928 sur l'assistance et la bienfaisance annule les deux lois sur l'assistance et les institutions hospitalières de 1869. L'appellation change, montrant que la répression n'est plus au cœur de la législation. Le changement de point de vue entre la loi de 1869 et celle de 1928 sur l'assistance et la bienfaisance est évident dès le premier article : *La société a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les individus et les familles de*

tomber à la charge de l'assistance. Le droit à l'assistance est rétabli. Pour la première fois dans les législations cantonales, la pauvreté est vue comme un problème social, et non plus individuel et moral.

### Les heimatloses dans « Fribourg et ses vagabonds »

Le livre de Charly Veuthey et Martine Wolhauser, *Fribourg et ses vagabonds*, Editions La Sarine, 2002, réserve un passage aux heimatloses :

Le début du XIX<sup>e</sup> siècle est marqué, dans toute la Suisse, par la prise de conscience de l'existence des heimatloses. Ils existent depuis longtemps. Mais c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que les préoccupations qui les entourent apparaissent dans toute leur force et qu'on se rend compte de l'ampleur du phénomène : dans les villes, dans les villages, dans les campagnes, de nombreux pauvres sont dépourvus de toute bourgeoisie. Ils ne sont de nulle part. Or c'est la bourgeoisie qui donne le plus souvent l'accès à l'aide officielle. Les heimatloses ne peuvent donc pas attendre grand-chose quand ils sont dans la gêne.

COMMUNES.	VALEUR CADASTRALE.	POPULATION.	HEIMATHLOS A RECEVOIR.	HEIMATHLOS REÇUS.	NOMBRE.	OBSERVATIONS.
Chardonnay	21,876	116	1	Tella, p. d. et. ff. Louisavekles Léon		Pratifié le 8 Novembre 1829
Chérens	156,266	205	2	Fromaget, Joseph et Fran- çois ff. Etienne	2	Pratifié le 23 Octobre 1829
Chésalles	137,901	59	1.	Brause, Nicolas ff. Valentin Taxie Nélie, dit Nélias, François fil de Pierre Joseph	1 1	Pratifié le 19 J <sup>re</sup> 1825 Pratifié le 4 Juin 1834 Chésalles en tout 2
Chisoppelloz	277,716	109	1	Méth, Pierre ff. Maurice	1	Pratifié le 26 Janvier 1829.
Coyolens	17,669	68	1	H. Hablé, Marie ff. François		Pratifié le 17 Mai 1841.

Pages du registre des heimatloses ; les noms ont souvent des consonances germaniques

Le 22 avril 1831, le *Journal du canton de Fribourg* constate qu' « il existe au milieu de notre société une classe de parias qui, sous le rapport politique est entièrement hors la loi, et sous le rapport civil en partie, puisqu'ils ne jouissent d'aucun droit de communage ou de copropriété, et, qui plus est, ne peuvent se marier. ». Ils n'appartiennent pas tous à ces catégories que le XVIII<sup>e</sup> siècle qualifiait de « rôdeurs », « gueusaille », « batteurs de pays » ou autres « sarazins ». Mais, parmi ces derniers, la plupart sont déjà apatrides. Au XIX<sup>e</sup> siècle, leurs descendants ne le sont pas moins. Un rapport du Ministère public de la Confédération daté de 1653 et cité par Christiane Antoniazza Torche fait directement ce constat : « La

plupart des heimatlozes sont des descendants des anciens rôdeurs qui ont acquis une si triste célébrité dans le siècle passé... à ces vagabonds de père en fils se sont ajoutés de temps en temps des détenus évadés, des déserteurs et autres individus qui n'osaient plus porter leur véritable nom. »

### **Un mémoire de licence consacré aux heimatlozes**

Le mémoire de licence de Christiane Antoniazza Torche, *Les heimatlozes dans le canton de Fribourg (1800-1850)*, Université de Fribourg 1993, retrace les principales caractéristiques de ces apatrides. Son étude porte sur les 1368 individus tolérés comme sans-patrie selon le *Registre des heimatlozes* de 1814 à 1854. La Suisse en a compté 25 540.

Des citations tirées de journaux de l'époque - par exemple du *Narrateur fribourgeois* du 28 septembre 1843 - dressent un affreux portrait des heimatlozes :

*Les différents griefs, oisiveté, vagabondage et criminalité, auraient suffi à faire de ces individus une classe profondément immorale. Cette image fut de surcroît renforcée par le spectacle de leur vie dépravée et corrompue par toutes sortes de vices. Aux yeux des autorités, les sans-patrie semblaient généralement tenir davantage de la bête que de l'humain, ressemblant à des hordes sauvages, (...) couchés la plupart du temps pêle-mêle dans des écuries sans qu'aucune honte ne retienne ces espèces de brutes.*

*N'avez-vous jamais rencontré dans vos excursions des bandes errantes, composées de quinze à vingt individus plus ou moins de tout âge, de tout sexe, sales, déguenillés, dégoûtants, marchant nu-pieds, traînant avec eux quelques rares ustensiles de cuisine ? C'était des heimatlozes, des sans-patrie, sans aveu, sans feu ni lieu. ( ... ) On les traque, on les pourchasse comme la bête fauve.*

Cependant, parmi les cinq critères avancés par l'auteur du mémoire pour définir la provenance des heimatlozes, certains permettent de nuancer cette description.

- 1) **Perte des droits d'origine.** Le droit de bourgeoisie et le droit de cité se perdaient s'ils n'étaient pas exercés, par exemple lorsque des individus s'étaient établis hors de leur commune, canton ou Etat d'origine, ou avaient omis de les renouveler.
- 2) **Intolérance religieuse et mariages irréguliers.** Le changement de religion pouvait être à l'origine du heimatlosat, comme des mariages contractés sans respect des règles établies.
- 3) **Défaut des mesures de police.** Le manque de contrôle des origines par la police, le désordre dans la tenue des registres publics, la négligence administrative des communes, autant de facteurs qui pouvaient classer des individus dans la catégorie des heimatlozes.
- 4) **Inconduite.** Le règlement des pauvres du canton de Berne, en 1807, punissait de la perte des droits de bourgeoisie toute personne menant une vie dépensière ou de débauche, ou négligeant l'éducation des enfants. Fribourg eut ainsi à supporter la

venue de nombreux Bernois exclus de leur canton, ou aussi de bannis d'autres cantons.

- 5) **Le service étranger.** Parmi les heimatloses, on comptait des déserteurs ou anciens soldats, confédérés ou étrangers.

La loi fédérale sur les heimatloses de 1850 jeta les bases d'une intégration juridique de ce monde interlope. Le Ministère public de la Confédération a procédé à la naturalisation forcée de près de 30 000 personnes, parfois malgré l'opposition des communes concernées. Cette loi comprenait aussi une série de mesures visant l'éradication du mode de vie non sédentaire.

*Autre sens de heimatlos :*

## DICTIONNAIRE FRANÇAIS

# Heimatlos

Nom

DÉFINITION

SYNONYMES

**heimatlos**, *nom*

Sens 1

Personne de nationalité allemande qui a quitté son pays pendant la Seconde Guerre mondiale pour échapper au régime nazi.

Histoire

**Exemple :** Les heimatlos ont protesté contre le régime Nazi en fuyant l'Allemagne.

## Fêtes fribourgeoises d'autrefois

*Jeanne Niquille - 1894-1970 - a publié deux articles décrivant les fêtes d'autrefois dans « La Liberté » du 29 avril et du 6 mai 1944. L'auteure est entrée au collège de Sainte-Croix immédiatement après l'obtention de son diplôme d'institutrice, puis elle a fréquenté l'Université où elle a obtenu un doctorat en histoire. Archiviste aux archives cantonales de 1918 à 1957, malgré ses qualités, le nombre et le niveau scientifique de ses travaux, le poste et le titre d'archiviste de l'Etat lui fut refusé...*

*Au début de « Episodes de la vie fribourgeoise II » figure un article consacré à la voisinance - appelée aussi voisinage - dont il est aussi question dans le texte de Jeanne Niquille.*

L'année était coupée, chez nos ancêtres, par de très nombreuses fêtes profanes, familiales et religieuses.

Le carnaval était assez joyeux : les mascarades, bien que souvent interdites, se renouvelaient toujours. A la bénichon, tous les bourgeois se réunissaient aux Grands-Places, où les danses étaient ouvertes par les quatre bannerets<sup>1</sup> en perruques et en costumes de magistrats : le soir venu, on exécutait, sur les places publiques, des coraules aux flambeaux. Des Fribourgeois élégants, qui avaient sans doute séjourné à l'étranger, tentèrent dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'introduire, dans notre ville, l'usage de la valse : en 1789, le gouvernement proscrivit cette nouvelle danse qui était, dit-il, défavorable à la santé et aux bonnes mœurs.

Les foires et les marchés étaient aussi des jours de fête, pendant lesquels les marchands étrangers, les colporteurs et les charlatans ambulants animaient singulièrement les rues du Bourg. Il y avait des camelots français, pourvus d'articles inconnus ou rares, qui apportaient à Fribourg, avec un assez long retard, les nouvelles modes de Paris ; il y avait des apothicaires qui débitaient des panacées mirifiques convenant indistinctement à toutes les maladies des gens et des bêtes. Ces marchands ambulants étaient presque toujours accompagnés de personnages burlesques, de faiseurs de tours qui, par leurs exercices et leurs boniments, attiraient les clients. Les foires de printemps et d'automne duraient plusieurs jours, pendant lesquels un tribunal siégeait en permanence sous le tilleul de Morat, afin de trancher les contestations que le marché faisait naître. Une aune de la longueur réglementaire était fixée à l'un des piliers de l'arbre vénérable : marchands et chalands venaient y vérifier l'exactitude de leurs mesurages.

### ***Bombances de jadis***

Il y avait enfin, parmi les fêtes profanes, les assemblées de voisinage qui s'ouvraient par une messe, à laquelle assistaient tous les habitants d'une même rue ou d'une partie de quartier, et qui se continuaient par un banquet copieux. De l'église à l'auberge, on se rendait en cortège, pour lequel chaque cavalier avait tiré au sort sa partenaire : on y voyait une noble dame au bras d'un simple cordonnier et un magistrat à particule accompagnait la femme de son boulanger.

Une gaieté fraternelle et une franche bonhomie régnaient durant le repas, qui était long. En 1773, à la fête du voisinage de Saint-Nicolas, qui réunit environ cent participants, on servit à chaque table trente plats différents, nombre dans lequel n'étaient pas compris les sauces, les fruits et les desserts. Dès que le banquet était achevé, on dansait et, vers le soir, l'hôtelier servait un repas froid qui s'appelait « un ambigu ».

Les plaisirs gastronomiques étaient très goûtés chez nous. « Les Fribourgeois, disait en 1750 le médecin Laurent Schuler, mangent et boivent trop. » Ce jugement sur les excès alimentaires a été répété par les hygiénistes de tous les pays et de tous les temps. On ne le prendrait sans doute pas trop au sérieux si certains menus anciens ne révélaient des appétits pantagruéliques.

Voici, à titre d'exemple, l'ordonnance d'un repas de fête donné, il y a plus d'un siècle, dans une famille de la noblesse fribourgeoise :

*Premier service*

La soupe aux écrevisses  
Deux plats de poissons différents  
Bouilli frais et petit salé  
Deux plats de légumes  
Des côtelettes de mouton à la française  
Des poulets lardés et garnis aux cornichons  
Des palais de bœuf garnis  
Un boudin aux écrevisses  
Des pigeons lardés et garnis avec des asperges  
Un aspic



*Deuxième service*

Poissons au bleu  
Un canard en gelée  
Poissons frits  
Poulets rôtis  
Une langue faite avec du poisson  
Deux canards à la braise  
Un plat de choux-fleurs  
Des petits pois  
Une salade garnie avec des œufs

Des plats doux

Des oranges avec de la gelée  
Un pouding à l'anglaise  
Une crème à la colonelle  
Une compote aux oranges  
Une tarte aux groseilles  
Des tartelettes aux amandes

Même si nos ancêtres ne prenaient, de chaque mets, que les petites quantités que nous prélevons aujourd'hui sur les plats de hors-d'œuvre, on comprend, à la lecture de pareils menus, que les saignées régulières aient été autrefois très à la mode.

Les fêtes de famille étaient si dépourvues de cette simplicité patriarcale, prônée par les administrateurs du « bon vieux temps », que le gouvernement intervint à plusieurs reprises au cours des siècles pour réfréner le luxe déployé dans les cadeaux et les repas de baptêmes et de mariages. Les réjouissances des noces duraient parfois une semaine entière, pendant laquelle jeunes mariés, parents et amis festoyaient, dansaient et se récréaient à plaisir.

Nos confédérés disent aujourd'hui encore, avec une légère ironie, que nulle part on ne fait de si beaux enterrements qu'à Fribourg. Dans l'organisation de cette cérémonie, qui n'est pas une fête, nos aïeux nous surpassaient par la charité. Leurs funérailles étaient embellies par les innombrables prières et les bonnes œuvres qu'ils instituaient à l'article de ma mort.

## ***Testaments et charité***

L'habitude de faire un testament était, dans les siècles passés, presque générale. Riches et pauvres tenaient à régler minutieusement la distribution de leurs biens, à ordonner dans tous ses détails la cérémonie de leur sépulture. La lecture de ces actes anciens est édifiante. La part qu'on y faisait aux indigents, aux fondations et aux œuvres était très grande. Les testateurs voulaient presque tous que leur enterrement fût un jour de joie pour les déshérités de la localité où ils avaient vécu : ils instituaient des distributions d'argent ou de denrées à tous les pauvres qui se présentaient au domicile du défunt ou qui assistaient à l'office célébré pour le repos de son âme.

Une autre forme de la charité était la coutume du revêtement ou *Gotteskleid*, l'habit de Dieu. Le testateur chargeait l'un des héritiers d'habiller de pied en cap et d'inviter à sa table, tous les dimanches, pendant une année, un ou plusieurs pauvres, qu'on appelait « les revêtus » ; ceux-ci s'engageaient, en reconnaissance à réciter des oraisons et à participer à l'offrande dominicale pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur.

Le souci, autrefois, était général de s'assurer les prières très efficaces des malheureux par des générosités et de mériter la miséricorde divine par des bonnes œuvres. Si la ville de Fribourg, qui était une très petite bourgade, a pu construire une église aussi grandiose que Saint-Nicolas, fonder de nombreux couvents, ériger et entretenir plusieurs hôpitaux, elle le dut aux importantes générosités testamentaires de ses habitants. Les riches n'étaient pas seuls à donner. Ceux-là mêmes qui ne possédaient pas grand-chose trouvaient le moyen d'apporter une contribution aux œuvres communes. Dans la vie de la charité, nos ancêtres suivaient, semble-t-il, l'Évangile de plus près que nous.

## ***L'année liturgique***

L'année liturgique était pour nos ancêtres un cycle vivant qu'ils suivaient avec beaucoup de piété. Ils célébraient avec joie toute fête importante. On comptait annuellement, au XVIII<sup>e</sup> siècle, **quarante-trois fêtes de plus que de nos jours**, ce qui faisait, en moyenne, une fête par semaine.

A Pâques et à la Pentecôte, on chômaient le dimanche, le lundi et le mardi. A la fin du mois de juin, on cessait tout travail : le 22 pour commémorer la victoire de Morat ; le 24 pour célébrer la Nativité de saint Jean-Baptiste ; le 26 pour honorer les saints Jean et Paul et, le 29, les apôtres Pierre et Paul. La dernière semaine de l'année civile n'était qu'une suite de jours fériés : on fêtait Noël le 25, saint Etienne le 26, saint Jean l'Évangéliste le 27, les Saints Innocents le 28, saint Sylvestre le 31.

Certaines fêtes donnaient lieu, en pleine église, à des scènes que nos contemporains jugeraient un peu naïves, voire comiques. Pour le clergé et les fidèles d'autrefois, ces représentations étaient une explication nécessaire des dogmes relatifs à la solennité. Tableaux muets et dialogues n'avaient qu'un but : l'enseignement religieux d'un peuple qui ne savait pas lire ou qui ne possédait pas les livres nécessaires à son instruction.

### **Les fêtes les plus typiques**

Les fêtes religieuses les plus typiques, dans le Fribourg des siècles passés, étaient l'Épiphanie, le cycle de la Passion et de la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu et la Saint-Nicolas.

Au matin du 6 janvier, dès trois heures, la population réveillée par des tambours et des cors se préparait à la fête. Les trois chanoines de Saint-Nicolas qui avaient été désignés pour représenter les mages se rendaient de bonne heure à l'église pour y célébrer simultanément une messe basse. Puis ils rentraient chez eux revêtir leurs costumes royaux. Dès que le jour était levé, les magistrats fribourgeois s'installaient en habits de fête sur l'estrade dressée pour eux près de l'église de Notre-Dame. Le cortège se mettait alors en branle et les rois à cheval débouchaient sur la place avec leurs suites qui arrivaient de trois rues différentes. Ils s'avançaient vers Hérode assis sur un trône devant la Grenette. Après avoir décliné leurs noms, ils lui demandaient de leur indiquer l'endroit où était né le Messie. « A Bethléem » répondait le tétrarque de la Galilée. Munis de ce renseignement, les trois mages quittaient Hérode et une étoile de carton doré mue par une ficelle les conduisait à Saint-Nicolas. Dans le chœur se trouvaient la Sainte Famille et ils offraient à l'Enfant-Jésus leurs dons symboliques : l'or, l'encens et la myrrhe.

Le dimanche des Rameaux, on représentait à la Collégiale<sup>2</sup>, avant l'office, l'entrée de Jésus à Jérusalem : un âne de bois à roulettes, sur lequel était fixée une statue du Christ, était traîné par les quatre bannerets jusqu'à l'entrée du chœur où l'attendaient le clergé et les enfants des écoles, portant des rameaux et chantant le *Pueri hebraeorum*.

Le Vendredi saint, l'après-midi, une procession d'hommes masqués figurait la montée au Calvaire. Puis, dès minuit, c'était l'allégresse de la Résurrection ; des cortèges aux flambeaux parcouraient les rues en chantant l'*Alleluia*.

Le jour de Pâques était pour nos ancêtres le plus grand de l'année. A leur joie chrétienne, qui était profonde, se joignait le plaisir sensuel causé par la fin d'un carême très rigoureux : quarante jours entiers, pendant lesquels ils avaient renoncé à tout morceau de viande. « Vivent les bouchers, adieu les poissonniers ! *Alleluia* », chantait un refrain populaire.

Puis venait l'Ascension ; à Saint-Nicolas, pendant l'office, une statue de bois représentant le Christ montait au ciel, c'est-à-dire dans les combles du chœur, au moyen de ficelles. C'était par le même moyen, mais en sens inverse, que le Saint-Esprit descendait sur les Apôtres, sous la forme d'une colombe, le jour de la Pentecôte. De la Fête-Dieu et de la Saint-Nicolas, il est inutile de parler, parce qu'elles se célébraient comme aujourd'hui, à peu de chose près.

### **Processions et pèlerinages**

Il est encore une forme de la piété de nos aïeux qu'il convient de mentionner : leur goût des processions et des pèlerinages. Remercier Dieu de ses bienfaits, le prier de bénir et de féconder la terre, apaiser la colère divine, tels étaient les buts généraux des processions.



*Une procession à Surpierre au temps passé*

Elles devaient être précédées, selon la règle, d'une journée de jeûne et d'une communion générale des fidèles. Certaines processions se faisaient annuellement, à date fixe, pour rappeler un événement mémorable de l'histoire fribourgeoise ou l'obtention d'une grâce. Mais, en plus, dès qu'une calamité publique - épidémie, épizootie, sécheresse, pluies prolongées, invasion de vers blancs - éprouvait le pays, les paroisses décidaient spontanément de nouvelles dévotions et se pressaient, en corps, vers le sanctuaire du patron qui leur paraissait le plus apte à conjurer le péril. Pour les maladies du bétail, on allait invoquer saint Garin à Cordast ou à Echarlens ; pour la fécondité de la terre et la destruction de la vermine, l'intercession de saint Grat, à Montbovon, était surtout efficace.

Cet amour des processions foraines, c'est-à-dire hors du territoire paroissial, n'était pas approuvé sans réserve par l'autorité ecclésiastique. Ces voyages collectifs donnaient parfois lieu à des désordres. On y jasait paraît-il beaucoup ; les groupes d'hommes finissaient par se mêler à ceux des femmes ; les fidèles, remplis de saint zèle, y faisaient du pas de course pour se devancer les uns les autres et arriver les premiers au but. Enfin, lorsque deux cortèges de paroisses différentes se rencontraient, il se produisait parfois des scènes tumultueuses.

En 1701 par exemple, les gens de Broc et ceux de Riaz partirent un jour pour Bulle, afin d'honorer les saints Pierre et Paul. Les deux paroisses arrivèrent en même temps au seuil du sanctuaire et, comme aucune ne voulait céder le pas à l'autre, il s'ensuivit un débat pénible, qui dut être porté devant l'évêque.

On raconte aussi, mais le fait n'est pas prouvé historiquement, que les paroissiens de Belfaux et de Guin, qui s'étaient croisés à Fribourg alors qu'ils se rendaient en pèlerinage à Bourguillon, avaient engagé une lutte à coups de croix de procession parce que les enfants de Belfaux avaient lancé en passant de vilains surnoms à ceux de Guin.

A la fin du dix-huitième siècle, le chef du diocèse a supprimé un bon nombre de fêtes chômées et de processions. Il souhaitait donner à la dévotion des Fribourgeois un caractère moins extérieur et plus silencieux.

<sup>1</sup>Le banneret représentait l'une des plus hautes charges de l'administration civile. Elle était liée à un quartier. Outre ses attributions militaires, le banneret était chargé de tâches policières et administratives. En temps de guerre, l'avoyer était capitaine et les bannerets ses lieutenants. Les Anciennes Terres étaient rattachées aux quatre quartiers de la ville et réparties entre les quatre bannières : celles de l'Auge et du Bourg à l'est de la Sarine, celles de l'Hôpital et de la Neuveville à l'ouest.

<sup>2</sup>La collégiale de Saint-Nicolas n'est devenue cathédrale qu'en 1924.

## Quand on luttait contre le patois

L'abbé F.X. Brodard, dans « L'Ami du patois » 1/1973, s'insurge contre la défense de parler patois. C'est son frère aîné, Joseph Brodard, musicien, député qui, en 1961, a fait abolir l'article 171 du règlement scolaire du 9 juillet 1886 interdisant l'usage du patois à l'école.

Il fut un temps où l'on combattait le patois. C'était au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les instituteurs avaient reçu des inspecteurs - qui l'avaient reçu, eux, de l'Instruction publique - l'ordre de lutter énergiquement contre l'usage du patois. Je me suis laissé dire que c'était un professeur de français qui avait persuadé le conseiller d'Etat Georges Python que l'usage du patois empêchait les écoliers de bien apprendre le français.

A ce taux-là, il ne faudrait pas non plus étudier d'autres langues, pour éviter de gâter son français ! Or, l'expérience montre que ce sont justement ceux qui savent plusieurs langues qui parlent le mieux la belle langue française.

Au cours de mes études, j'ai eu tout le temps de constater - et de dûment constater - que ceux de mes camarades qui avaient l'accent le plus indéracinable, étaient précisément ceux qui ne savaient pas un mot de patois : les Bullois, les « bolzes », les Neuchâtelois, les Genevois. C'était « ceux de Genève » qui nous ravitaillaient en argot. Cela valait-il mieux que notre patois ?

Quant à l'orthographe, c'était la même chose : les petits campagnards - patoisants en ce temps-là - étaient les plus forts en orthographe. Seul « bolze » faisant exception, notre copain le fameux *Sosthène*<sup>1</sup>, qui écrivait dans *La Liberté* et qui ne s'exprimait pas si mal que ça en patois de Villarvolard. Il avait une orthographe impeccable.

### **La trop fameuse médaille**

On avait recouru, pour détruire le patois, aux moyens les plus odieux. Jugez-en plutôt. On distribuait, dans chaque classe, un certain nombre de jetons appelés *médailles*. Appellation

bien faite - soit dit en passant - pour donner aux enfants le respect et l'amour des vraies médailles ! L'élève qui avait reçu la médaille épiait ses camarades. Disons carrément qu'il se transformait en espion. Dès qu'il en entendait un proférer un mot en patois, il lui passait la médaille. Celui-ci, à son tour, tâchait de s'en débarrasser au plus vite par le même moyen. A la fin de la journée, ceux qui étaient détenteurs d'une médaille devaient dénoncer celui qui la leur avait donnée, celui-ci devait dire de qui il l'avait reçue. On remontait ainsi la filière jusqu'à l'élève qui, le matin, avait la médaille. Il n'était puni que s'il était encore en possession de la médaille le soir, car cela prouvait qu'il ne s'était pas acquitté consciencieusement (!) de son travail d'espion et de cafard. Magnifique, comme méthode d'éducation, n'est-ce-pas ?

Dans certains villages - et je cite le mien avec honneur - les garçons se refusèrent à jouer le jeu, si l'on peut ainsi appeler cet odieux système de délation. Nos deux instituteurs n'insistèrent pas et le patois continua à voler sur les lèvres des enfants. Un camarade ou deux à qui l'on parlait français à la maison (on le prétendait du moins) furent bien forcés de se mettre au patois. Ils le firent sans difficulté aucune, pour pouvoir parler et jouer avec les autres. Et l'on était juriste. Le moindre mot écorné vous valait des quolibets. Le simple fait de ne pas rouler les r était considéré comme une faute de prononciation.

La Sœur Jeanne, qui nous a appris à lire, nous dit un jour, dans son patois broyard : *Fô pao dèvezao lou patao, l'è la linvoua ô dyaobyou*. (Il ne faut pas parler le patois : c'est la langue du diable.) A entendre ce patois - hérétique, puisque non exactement conforme au nôtre - un rire homérique éclata. Et la Sœur n'insista pas davantage.

### **En Provence**

Eh bien, ce qu'on a fait chez nous contre le patois, on l'a fait en Provence contre le provençal, une authentique langue qui avait dès le XII<sup>e</sup> siècle ses poètes, les troubadours. Marie Mauron, l'écrivain provençale, nous a conté, lors de son passage à Gruyères, quelles méthodes on a utilisées en Provence pour abolir le provençal. Les mêmes que chez nous, exactement. Les Provençaux se sont défendus : ils ont obtenu que le provençal soit admis au bachot comme deuxième langue, aussi bien que l'anglais ou l'allemand. Ils ont obtenu gain de cause, mais partiellement : on pouvait passer un examen de provençal... mais la note ne comptait pas ! De nouvelles protestations ont obtenu que la note compte. Alors, les futurs instituteurs provençalisans s'inscrivirent très nombreux. Mais... il y a un mais, on les plaça dans le nord de la France où ils n'avaient aucune possibilité d'enseigner le provençal, on s'en doute. Vraiment, comme disait le Père Gigon « quand l'Etat fait le bien, il le fait mal, mais quand il fait le mal, il le fait bien. »

Maintenons notre patois en le parlant, ne permettons pas que des maîtres s'avisent de l'interdire aux enfants. Qu'on les laisse parler la langue de leurs ancêtres. *Jévié*

<sup>1</sup> *Sosthène, frère du peintre Gaston Thévoz, se prénommaient Armand. Un original, chroniqueur judiciaire à « La Liberté ».*

## Un instituteur vaudois objecteur de conscience en 1915-1916

*« Revue Historique suisse », 108 (2000), principaux passages d'un article du Dr Benjamin Baudraz. John Baudraz, le premier objecteur de conscience, a été longtemps instituteur à Missy, village vaudois entre Saint-Aubin et Vallon-Carignan.*

*Note sur Agiez et Benjamin Baudraz*

*Benjamin Baudraz, cousin des propriétaires actuels du château d'Agiez, a cherché à connaître l'histoire de la bâtisse. Pendant deux ans de suite, il y est venu pendant ses vacances, alors qu'il était étudiant au début des années quarante. Devenu médecin, il a pratiqué la médecine interne à Lausanne de 1956 à 1991. Dès 1970, il s'est intéressé à l'histoire et à la généalogie. Il a plutôt bien réussi dans son entreprise. La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie lui a décerné le Prix Jean Thorens d'histoire en septembre 2003.*

*Benjamin Baudraz a réalisé une étude concernant le refus de servir de John Baudraz, premier objecteur de conscience de la guerre 1914-1918. Il a recueilli les lettres de César Roux, répertorié les réfugiés de Bex, accompli un travail de recherche concernant l'histoire d'Agiez et celle des familles Baudraz et Thomasset. (Cercle vaudois de généalogie, Nouvelles du Cercle, avril 2005)*

Le 15 juin 1915, à Morges, lors de la mise sur pied de la 1<sup>ère</sup> division, John Baudraz, fusilier de 25 ans, déclare refuser de faire son service en alléguant des motifs de conscience fondés sur la religion. Il s'en suivra une arrestation, la comparution devant le Tribunal de la division 1 le 11 août, la condamnation immédiate à quatre mois d'emprisonnement et à la privation des droits politiques pendant un an. L'année suivante, le 19 juillet, après un nouveau refus de servir, John Baudraz est condamné à cinq mois d'emprisonnement et à la privation des droits politiques pendant deux ans, par le même Tribunal. Le 22 juillet, le général Wille accorde sa grâce, et le 31 août, la Commission de visite sanitaire du service territorial 1 à Lausanne déclare John Baudraz définitivement inapte au service à cause d'une neurasthénie grave.

Cette suite d'événements pourrait paraître banale à première vue aux lecteurs de l'an 2000, qui sont au fait de la longue série de condamnations d'objecteurs de conscience survenue après la seconde guerre mondiale : le nombre des refus de servir pour motifs religieux ou éthiques a oscillé entre 24 et 89 par an entre 1960 et 1970, pour s'élever à plus de 300 pour chacune des années 1982, 1983, et 1984.

Si l'on retient au contraire le fait que Baudraz fut le premier soldat suisse de la grande guerre à être jugé pour avoir refusé de servir pour motifs religieux, on peut imaginer que sa décision a pu surprendre l'opinion publique, décontenancer les milieux ecclésiastiques et les théologiens, diviser les partis politiques, interpellier les dirigeants de l'armée.



***Agiez près d'Orbe***

***Présentation de John Baudraz***

John Baudraz vient au monde à Agiez, petit village exclusivement agricole et vinicole dans le district d'Orbe. A sa naissance, le 28 mai 1890, il est le septième d'une fratrie qui comptera onze enfants, dont huit ont atteint l'âge adulte. Les parents sont membres de l'Eglise libre. Leur piété très profonde les amène à mettre en pratique en permanence l'amour du prochain. Charles, le père, n'a pas été tenu à l'écart de la vie du village à cause de ses convictions religieuses : très jeune syndic entre 1878 et 1881, il le sera à nouveau de 1897 à 1904. Il fut de longues années secrétaire du Conseil général puis de la municipalité ; il a couvert la frontière comme jeune soldat en 1870. Il est devenu adjudant sous-officier et pendant plus de trente ans il aura été chef de section militaire.

John fréquente l'école du village entre 7 et 16 ans, sous la férule d'une tante paternelle puis du gendre de celle-ci. Il n'a guère l'occasion de se frotter à des enfants d'un autre milieu : tous ses condisciples sont issus d'Agiez. A 16 ans, sans avoir pu fréquenter le Collège d'Orbe dont ses parents n'auraient pu assumer les frais, il entre à l'Ecole normale de Lausanne. Quatre ans plus tard, il est instituteur. En automne 1910, il reprend à Lucens la classe de son frère Henri, qui vient d'être nommé maître d'une classe primaire-supérieure à Montricher. Auparavant, John avait accompli pendant l'été son école de recrues d'infanterie de soixante-cinq jours, sans difficulté particulière. En 1911, 1912 et 1913, il prend part à des cours de répétition. Il est très bien noté par ses supérieurs. Trois de ses frères aînés ont terminé leur école de recrues dans l'infanterie et un des plus jeunes fera de même en 1911. Tous pensent que leur devoir de citoyen est d'accepter le service militaire.

### **Premier refus de servir, premier procès**

En novembre 1914, Baudraz est stationné avec sa compagnie à Ruegsau, petit village bernois. Un beau jour, il avertit par écrit son capitaine qu'il refuse de servir plus longtemps et ne se présente pas à l'appel le lendemain matin. Son premier-lieutenant vient le trouver et le traite de fou. Puis vient le capitaine, qui se montre plus compréhensif, et enfin l'aumônier qui persuade Baudraz de reprendre son service. Début mars 1915, la compagnie est démobilisée. Baudraz retrouve sa femme, leur fils de huit mois et sa classe d'école.

A la suite de l'ordre de marche du 15 juin 1915, Baudraz se présente sur la place de rassemblement de Morges et fait part à ses supérieurs de son refus de servir ; il est conduit à la prison de Morges. Il séjourne ensuite en observation à l'asile psychiatrique de Cery du 25 juin au 24 juillet. Il y rédige à l'intention des médecins un mémoire où il explique comment il en est arrivé à refuser de porter les armes, en prenant simplement au sérieux les enseignements de Jésus-Christ révélés dans la Bible. Il ne fait référence à aucune doctrine philosophique, à aucun groupement religieux, à aucun mouvement politique. Le 19 juillet déjà, le docteur Preisig, médecin sous-directeur de Cery, conclut à l'intention du juge d'instruction : « Baudraz n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité mentale ».

Le 11 août, le Tribunal de division 1 siège à Porrentruy pour juger Baudraz. L'auditeur, le capitaine Edouard Correvon, un juriste vaudois, est particulièrement sévère à l'égard du prévenu ; il aurait dit : « Ce monsieur, après quelques mois passés à l'ombre, changera peut-être ses idées ». Le grand juge est le capitaine Albert Maunoir, conseiller d'Etat genevois, et conseiller national. Le jugement prononcé le même jour reconnaît que Baudraz s'est rendu coupable de violation des devoirs de service en alléguant des motifs de conscience fondés sur la religion et le condamne à quatre mois d'emprisonnement et à la privation des droits politiques pour un an ; les frais de la cause sont à sa charge.

Le 27 août, Baudraz démissionne « spontanément » de ses fonctions d'instituteur.

Charles Baudraz, le père du condamné, est très inquiet pour son fils. Il adresse une lettre au général Wille, lui demandant de libérer John du service actif. Le général transmet cette supplique à l'auditeur en chef ad interim, le major Hans Huber. Celui-ci propose que le fusilier Baudraz soit transféré dans les troupes sanitaires. Le général acquiesce, et le major



Huber peut aviser le père Baudraz de cette décision. Mais Baudraz refuse toute forme de service dans l'armée. Le chef de l'Etat-major général et l'auditeur de l'armée proposent au général de ne prendre aucune autre mesure et de donner l'ordre à Baudraz de se représenter à son unité lors de la prochaine mise sur pied de la 1<sup>ère</sup> division.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 1915, Baudraz est instituteur à l'école privée de l'Eglise Libre de Missy. Il rédige une brochure qu'il intitule *Réfractaire* et qu'il fait distribuer à plusieurs dizaines d'amis et de connaissances. Il y reprend les éléments de son mémoire, en y ajoutant de nouveaux arguments pour sa défense. Il y explique qu'il a refusé son transfert dans les troupes de santé pour ne pas

devoir soigner des blessés qui, guéris, retourneraient à la troupe et participeraient de nouveau à la tuerie ; il donne le résultat de lectures et de rencontres personnelles qui l'ont confirmé dans son pacifisme absolu.

### ***Deuxième refus de servir, exclusion de l'armée***

En janvier 1916, Baudraz reçoit un ordre de marche le convoquant le 23 mai à Morges. Ses amis sont convaincus qu'il refusera d'entrer en service. L'un d'eux, Maurice Vuilleumier, pasteur à Chesalles-sur-Moudon, se préoccupe de lui trouver sans attendre un bon avocat. Le 15 mai, il s'adresse au capitaine Albert Picot, un ami de Genève. Celui-ci accepte. Extrait de sa lettre : *Je crois fermement qu'il est possible dans notre pays libre et démocratique qu'un officier puisse rendre hommage à la noblesse d'âme et à la conscience d'un homme comme Baudraz sans par là diminuer son autorité de chef. Si c'était le cas et si je me trompais, ce serait l'armée et son esprit qui auraient tort et non pas nous.*

Baudraz avertit le commandant de place de Morges qu'il ne se présentera pas à l'entrée en service le lendemain. Il doit se présenter au Casino de Montbenon, où siège en séance publique le Tribunal de division 1.

Le tribunal est formé de personnalités vaudoises et genevoises. L'auditeur - accusateur - est le capitaine Edouard Chapuisat de Genève. Ce dernier et l'avocat Picot considèrent l'accusé comme sain d'esprit. Ils reconnaissent ses qualités de sincérité, de fermeté, de modestie, tout en sachant que le refus de servir doit être puni en application du code pénal militaire et en tenant compte des circonstances du moment. Mais ils ne balayaient pas d'un revers de main l'objection de conscience. Chapuisat rappelle que « plusieurs personnes préconisent l'institution de services civils pour ceux qui refusent de porter les armes ».

L'auditeur Chapuisat est persuadé qu'une nouvelle peine d'emprisonnement de quelques mois ne serait satisfaisante ni pour Baudraz ni pour l'armée : le réfractaire refuserait un nouvel ordre de marche et réapparaîtrait sous peu au tribunal. Il faut donc l'exclure de l'armée, ce qui est possible selon le code si on lui inflige une année de réclusion au moins, puis solliciter la grâce du général, comme le permet un arrêté du Conseil fédéral du 12 mai 1916. Craignant que le général refuse sa grâce, le tribunal condamne Baudraz à cinq mois d'emprisonnement et à la privation des droits politiques pendant deux ans. Cette relative mansuétude a pour conséquence que Baudraz continuera à faire partie de l'armée. Mais la grâce est accordée par le général quatre jours après le verdict !

Le 31 août 1916, la Commission de visite sanitaire du service territorial 1, à Lausanne, déclare John Baudraz inapte au service pour neurasthénie grave... Ainsi met-on fin, par un expédient, à la carrière militaire de John Baudraz.

### ***John Baudraz après le 31 août 1916***

La grâce du général libère Baudraz de toute peine et la décision de la CVS l'exclut *honorablement* de l'armée. Il reprend sa classe à l'école libre de Missy. Il aurait maintenant toute latitude de faire des adeptes et de promouvoir par la plume le pacifisme chrétien auquel il adhère : la Constitution fédérale lui garantit liberté d'opinion et liberté

d'expression. Il n'utilise pas cette liberté, se contentant de publier sa brochure sans rien y changer, sauf de lui donner un nouveau titre : *Expérience religieuse relative au service militaire*. Il reçoit de nombreuses lettres, dont cent trente ont été conservées. Il entretient entre le 30 juillet 1916 et le 19 mai 1917 une correspondance avec Jules Humbert-Droz<sup>1</sup>.

En 1922, le Département de l'instruction publique réintègre Baudraz dans le corps enseignant officiel en le nommant instituteur primaire à Missy. Il occupera ce poste jusqu'en 1954. Il n'écrira plus rien pour le public, si l'on excepte quatre articles parus dans *Le Lien*, organe de l'Eglise libre du canton de Vaud, en 1948, 1952 et 1954.

A sa retraite en 1954, Baudraz se fixe à Orbe où il décède le 4 avril 1968, le même jour que Martin Luther King. L'épouse de Baudraz a toujours appuyé son mari sans restriction. Les frères du réfractaire l'ont aidé à faire face aux conséquences de son refus de servir, mais aucun n'a été tenté de l'imiter .

Les articles de presse ont commenté l'attitude de Baudraz sur tous les tons, très souvent négativement. Son pacifisme est tantôt compris et accepté, tantôt rejeté avec véhémence.

### ***L'attitude du général Wille***

Le général Wille, commandant en chef de l'armée suisse durant la guerre 1914-1918, tout marqué qu'il ait été par sa germanophilie, était favorable à ce que les objecteurs impénitents fussent astreints à un service civil, et non pas condamnés plusieurs fois à des peines privatives de liberté. Un projet fut élaboré à la demande de Wille - qui était docteur en droit -, par Max Huber, alors professeur de droit, et par son collègue Ernst Hafter, en 1917-1918. Il fut transmis avec recommandation au Conseil fédéral par le chef d'Etat-major général Sprecher von Bernegg, lui-même ancien président d'un tribunal de district. Malheureusement, la majorité du Conseil fédéral décida de renvoyer le texte au Département militaire pour nouvel examen. La fin de la guerre et du mandat de Wille ont relégué le projet aux oubliettes.

Il a fallu attendre la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour que la Suisse introduise un service civil pour les objecteurs.

<sup>1</sup> *Jules Humbert-Droz : pasteur, journaliste, militant du Parti communiste suisse et de l'Internationale communiste, puis du Parti socialiste suisse, né et mort à La Chaux-de-Fonds (23 septembre 1891-16 octobre 1971).*

## **Journaux et Grande Guerre**

*Sébastien Julan, dans « La Liberté » du 10 juin 2016, consacre un article à « l'affaire Lallemand ». Un Alsacien - Léon André Lallemand - fuyant l'armée allemande est refoulé par la Suisse vers la mort. Cette « affaire », il y a tout juste un siècle, a indigné l'opinion publique. Grâce à la presse romande, dont « La Liberté », Lallemand n'a pas été fusillé, mais gracié par Guillaume II. Incorporé dans un régiment disciplinaire, il ira combattre sur le front oriental*

*contre la Russie et en réchappera. En fin d'article, Pascal Fleury interviewe Anne Philipona, présidente de la Société fribourgeoise d'histoire, sur l'attitude des journaux pendant la guerre de 1914-1918.*

*Quelle est l'importance médiatique des journaux pendant la Grande Guerre?*

Anne Philipona : La presse est alors le principal média, alors que Radio Lausanne n'émettra qu'à partir de 1922. Au début du conflit, on trouve de nombreux journaux, souvent de simples «Feuilles» de quelques pages. Parmi les titres les plus connus, il y a la «Gazette de Lausanne» et le «Journal de Genève». Mais aussi, dans les cantons, «La Liberté», «La Gruyère», la «Feuille d'avis de Neuchâtel», «L'Impartial» ou encore le «Nouvelliste valaisan». D'autres titres, comme «Le Fribourgeois», ont disparu depuis lors. Dans la majorité des cas, il s'agit de journaux d'opinion, liés ou proches des partis politiques.

*La presse est-elle contrôlée ?*

En Suisse, la liberté d'opinion est inscrite dans la Constitution depuis 1848. Durant le conflit mondial, elle est restreinte mais sans censure préventive. Ce sont surtout les brochures et tracts de propagande, et quelques petits journaux extrémistes, qui sont touchés. Le contrôle est effectué par le Département militaire fédéral. Il porte avant tout sur les informations touchant à l'armée. Les journaux publient souvent tels quels les communiqués de guerre des belligérants. Leurs commentaires sont en revanche francophiles ou germanophiles.

*Les journaux romands sont favorables à la France ?*

La presse romande est clairement profrançaise. « La Liberté » se montre toutefois plus hésitante, en raison de sa situation géographique, mais aussi du fait qu'une importante communauté allemande gravite autour de l'Université et que plusieurs congrégations religieuses françaises sont réfugiées à Fribourg. C'est ainsi que les manifestations lors de la suppression de l'arrêt des trains d'internés français et belges en gare de Fribourg sont davantage relatées par la « Gazette de Lausanne » que par « La Liberté ». Ce qui ne veut pas dire que le quotidien fribourgeois était germanophile.

*Outre l'affaire Lallemand, la presse a eu à plusieurs occasions une influence durant le conflit. Par exemple ?*

Elle a joué un rôle dans l'« affaire des colonels » - von Wattenwyl et Egli - qui ont livré des informations aux armées autrichiennes et allemandes. Le général Ulrich Wille a d'abord essayé d'étouffer cet espionnage militaire, mais la presse francophone, répercutant la colère des Romands, a imposé un procès. Les deux colonels s'en sont finalement tirés avec 20 jours d'arrêt. Cette affaire a révélé le fossé entre Romands et Alémaniques.

La presse a aussi eu un impact dans l'affaire du syndicaliste Robert Grimm, envoyé en Russie officiellement pour préparer le retour des internés russes, mais officieusement chargé par le conseiller fédéral Arthur Hoffmann de négocier une paix séparée entre la Russie et l'Allemagne, cela au profit des Allemands qui n'auraient ainsi eu qu'un seul front à défendre. Là, la pression de l'opinion publique et des journaux romands a été immédiate : Hoffmann a

dû démissionner du jour au lendemain. Et c'est un Genevois, le président du Comité international de la Croix-Rouge Gustave Ador, qui l'a remplacé au gouvernement. *P.Fleury*

## **Une question récurrente, le bilinguisme**

Un sujet qui agite des inconditionnels et qui agace les modérés ! Chacun sait que, dans le monde d'aujourd'hui, être bilingue ou multilingue est un atout. Mais, pas de fanatisme, pas d'intolérable pression !

### ***Où en est-on aujourd'hui ?***

Des cours d'allemand jalonnent la scolarité obligatoire. Pour qu'il réussisse, cet enseignement devrait être donné avec dynamisme et compétence, et contrôlé. Une dixième année de scolarité en deuxième langue est recommandée. La population fribourgeoise - francophone - n'a pas suivi les autorités qui avaient décidé dans une loi l'immersion, soit l'enseignement de quelques branches dans la langue dite partenaire. Le référendum, en 2000, a abouti. Grâce à des arguments tels que ceux-ci : *Nos enfants, tous nos enfants, doivent pouvoir suivre l'enseignement de toutes les branches dans leur langue maternelle. De quel droit les laisserait-on dans l'ignorance d'un vocabulaire, d'une terminologie et d'une pensée indispensables à leur culture et à la suite de leurs études, que ce soit en histoire, en géographie, en éducation religieuse ou dans une quelconque autre branche ? Pourquoi aussi ne tenir aucun compte des enfants à la compréhension plus lente, en augmentant encore - et comment ! - leurs difficultés ? Et a-t-on songé à tous ces enfants allophones qui seraient confrontés à une deuxième langue étrangère ? Que fait-on enfin de l'interdisciplinarité, tant prêchée naguère, dont l'une des fonctions est de faire concourir les diverses branches du programme à une meilleure connaissance de la langue maternelle ?*

### ***Publication d'un mémoire sur cette question***

En 2003, un mémoire sur le bilinguisme a été publié : Bernhard Altermatt, *La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg/Freiburg (1945-2000), entre innovation et improvisation.*

Cette publication a suscité diverses réactions. Si la partie historique a été qualifiée d'excellente, il n'en est pas de même des parties concernant notamment la définition du bilinguisme, la pratique de l'allemand qui nécessite la connaissance de deux langues, le Schriftdeutsch et le Schwyzertütsch, la territorialité...

Un passage de l'opinion - toujours tranchée ! - de Denis Clerc, ancien conseiller d'Etat, sur le mémoire d'Altermatt :

(...) Le terme de bilinguisme peut aussi qualifier un territoire. Là aussi une distinction s'impose. Pour Altermatt, le canton doit être bilingue sur l'ensemble de son territoire. Pour d'autres, cela veut dire que le canton de Fribourg a deux territoires linguistiques, l'un francophone, où la langue officielle est le français et l'autre germanophone, où la langue officielle est l'allemand. Ce point de vue est conforme à la Constitution et à la jurisprudence.

L'autre ne l'est pas. (...) Grave lacune aussi que son silence sur les problèmes posés par l'usage alémanique du dialecte. Pourquoi les Alémaniques apprennent-ils plus facilement et plus volontiers le français que les francophones n'apprennent l'allemand ? La question n'est pas posée. Elle mérite pourtant de l'être et la réponse est évidente. Il y a deux raisons. La première, c'est l'antigermanisme issu de la guerre. Il a presque disparu. L'autre c'est l'usage du Schwyzertütsch. En apprenant le français à l'école, les Alémaniques apprennent une langue parlée par tous et partout. Alors que les petits francophones apprennent un Schriftdeutsch que personne ne parle. Pourquoi cette différence ? La question n'est ni posée ni traitée. Comment peut-on traiter « objectivement » du problème des langues à Fribourg sans citer l'article 171 du règlement d'exécution de la Loi scolaire du 9.7.1886, en vigueur jusqu'en 1961 : « L'usage du patois est sévèrement interdit dans les écoles ; la langue française et l'allemand (Schriftdeutsch) sont seuls admis dans l'enseignement. Les instituteurs veillent à ce que, en dehors de l'école et dans les conversations entre enfants, il en soit de même. » Cette disposition a été rigoureusement appliquée dans la partie francophone et hypocritement bafouée ailleurs par ceux-là même qui l'avaient promulguée. Avec les conséquences que l'on sait. Et la violation continue. Et l'Etat de droit ? Altermatt l'invoque à tort ou fait comme s'il n'existait pas. Ainsi, il parle de communes bilingues ou monolingues, de districts mixtes, de frontière des langues alors qu'aucun texte légal ne détermine l'appartenance linguistique des communes et ne fixe la frontière des langues. Il est surtout incapable de voir l'articulation entre la liberté d'établissement et la liberté d'expression d'une part, et les limites que le principe de territorialité fixe à ces libertés individuelles par l'usage imposé d'une langue officielle dans le domaine public. (...)

### ***Apprenons le Schwyzertütsch !***

Si l'on veut vraiment comprendre et les Alémaniques et dialoguer avec eux, le Hochdeutsch appris à l'école ne suffit pas. Leur langue parlée est le patois, le Schwyzertütsch. **Alors, si notre métier ou notre travail le nécessite, apprenons-le !**

*La Liberté* du 14 juin 2016 donne une clé aux « welsches » pour qu'ils appréhendent l'idiome tant souvent jugé hermétique qu'est le Schwyzertütsch. La clé est bernoise. Elle est présentée par le journaliste Marc-Roland Zoellig :

Forte de plus de quinze ans d'expérience dans l'enseignement aux adultes, Ursula Pinheiro-Weber réédite sa méthode d'apprentissage du dialecte bernois. L'occasion de faire voler en éclats certaines idées reçues.

« Grüessech mitenand », « guete Morge », « tschou zäme »... La plupart des Romands ont déjà entendu ces expressions et beaucoup savent ce qu'elles signifient. Mais il arrive encore, malgré tout, que les dialectes alémaniques fassent figure de repoussoir de ce côté-ci de la Sarine. La faute notamment à certaines idées reçues, le plus souvent totalement infondées, qui circulent à leur sujet : il serait impossible de les écrire, les locuteurs des différents dialectes régionaux ne se comprendraient pas entre eux, leur apprentissage tiendrait de l'épreuve insurmontable... Toutes ces affirmations aussi péremptoires qu'erronées, Ursula Pinheiro-Weber (58 ans) les rectifie inlassablement depuis le début des années 80, lorsqu'elle a commencé à enseigner le dialecte bernois à l'Ecole cantonale de langue française de Berne. **Sa méthode d'apprentissage destinée aux adultes**, publiée une

première fois en 1992, est aujourd'hui considérée comme une référence. Il en existe même une édition anglaise.

### ***Glossaire de 3000 mots***

Sa version française s'écoule à environ 500 exemplaires par année et est utilisée principalement par des écoles de langues privées et des autodidactes. Les Editions La Sarine viennent d'en publier une mouture entièrement remaniée et remise au goût du jour, accompagnée d'un CD audio contenant des dialogues interprétés par des voix connues outre-Sarine. En feuilletant l'ouvrage de 186 pages, on trouve des mises en scène de situations de la vie quotidienne, des textes de poètes et de chansonniers bernois, divers exercices ludiques... Et bien sûr de nombreux tableaux de grammaire ainsi qu'un glossaire de quelque 3000 mots de dialecte traduits en français, permettant de comprendre l'intégralité des textes contenus dans la méthode.

De quoi se familiariser avec les intonations d'une langue bien plus riche que ce que l'on pourrait soupçonner. Et dont la maîtrise s'avère, au final, tout aussi utile - si ce n'est davantage - que celle de l'allemand standard pour un travailleur romand lambda, plus souvent amené à dialoguer avec des compatriotes alémaniques qu'avec des Bavaois (qui pratiquent, soit dit en passant, un dialecte n'ayant rien à envier au Bärndütsch en matière d'exotisme germanique).

Car les Suisses alémaniques ne renonceront jamais à leurs dialectes, pour des raisons souvent mal comprises de ce côté-ci du Röstigraben. « Lorsque j'enseignais à Berne, la plupart de mes élèves souhaitaient apprendre le dialecte pour des raisons personnelles », explique Ursula Pinheiro-Weber, détentrice d'une licence en lettres de l'Université d'Aix-en-Provence. Une fois sorti du cadre strictement professionnel, le Bärndütsch est en effet la règle dans les interactions sociales. Et le canton à l'ours dispose d'un immense corpus romanesque et poétique en dialecte, dont l'écrivain Pedro Lenz, originaire de Langenthal, est aujourd'hui l'un des fers de lance.

### ***Question d'intégration***

« A l'époque où j'ai commencé à donner mes cours pour l'Association romande de Berne, la plupart de mes élèves étaient des personnes particulièrement intéressées par la langue et la culture locales. A présent, beaucoup de gens ont une approche plus pratique et souhaitent avant tout mieux s'intégrer », constate la journaliste et correctrice, qui travaille aujourd'hui dans le service linguistique d'une imprimerie renommée.

Une des idées reçues qu'elle s'emploie à combattre est celle voulant que les dialectes soient hermétiques les uns par rapport aux autres. « Il y a certes de petites différences au niveau de l'utilisation des verbes et de la prononciation de certains mots », concède-t-elle. Elle reconnaît aussi que le dialecte bernois a une particularité unique en Suisse : l'utilisation du pronom « dihr » (comme dans « Wär syt dihr ? », « Qui êtes-vous ? »), employé à la place du « Sie » de politesse allemand.

### ***Un tronc commun***

Mais la méthode d'Ursula Pinheiro-Weber ne se focalise pas sur ces particularismes, souvent anecdotiques, et met au contraire l'accent sur le vaste tronc commun à l'ensemble des dialectes alémaniques. Autrement dit, les compétences apprises grâce à sa méthode peuvent être utilisées aussi bien à Berne qu'à Zurich, Coire ou Lucerne. Tout ce qu'on risque, c'est de susciter quelques sourires amusés. Un peu comme un Neuchâtelois pourvu d'un accent typique lorsqu'il demande son chemin en ville de Fribourg. Ou un Valaisan à Lausanne.

Peut-on apprendre le dialecte sans passer par l'allemand standard ? « A cette question, je réponds toujours oui », affirme Ursula Pinheiro-Weber. « Ma méthode a d'ailleurs été conçue pour cela. Mais il faut tout de même disposer de quelques notions de grammaire », relativise-t-elle. Car contrairement à ce qui se dit parfois, la grammaire du dialecte n'est pas plus simple que celle du Hochdeutsch, bien qu'elle diffère sur certains points.

Ursula Pinheiro-Weber, *Dialäkt... A la rencontre des Alémaniques*, Editions La Sarine, 186 pp.

### ***Hochdeutsch : les causes du désamour***

C'est de notoriété publique : beaucoup de Suisses alémaniques ne portent pas la langue de Goethe dans leur cœur. Et une tentative de contact en Hochdeutsch se heurte bien souvent à une réplique du tac au tac en français fédéral. « Le dialecte est notre langue de cœur », justifie Ursula Pinheiro-Weber. « Nous le parlons à la maison depuis notre plus jeune âge. L'allemand, en revanche, est souvent considéré comme une langue étrangère que nous sommes contraints d'apprendre dans un cadre scolaire. » Il y a eu aussi le tournant de la Seconde Guerre mondiale, lorsque la majorité de la population a délibérément mis l'accent sur les dialectes afin de se distancier du voisin allemand. Les effets de cette situation se font encore ressentir aujourd'hui, malgré le passage des générations.

Enfin, il existe une raison davantage liée à l'amour-propre expliquant le peu d'empressement de beaucoup d'Alémaniques à pratiquer le Hochdeutsch : « Lorsque nous parlons le français, nous faisons des fautes mais ce n'est pas si grave », explique Ursula Pinheiro-Weber. « Il y a chez nous une certaine gêne à parler le Hochdeutsch car nous le faisons de manière moins élégante que les Allemands. » Reste qu'il demeure incontournable à l'écrit, dans les documents officiels et les journaux. Ce qui implique l'obligation, pour les Alémaniques, d'être au minimum bilingues.

### **A l'abbé Gilbert Perritaz (La Louise du Perchoir) d'apporter la conclusion**

*Les phrases qui suivent sont tirées de « La cathédrale du bonheur », article paru dans « La Gruyère » du 14 juin 2016.*

Pour moi, le bonheur, c'est la joie d'ouvrir les yeux chaque matin, de redécouvrir la beauté du paysage, c'est l'hirondelle qui salit mon balcon, mais qui m'offre son gazouillis et son beau plumage. Un regard bienveillant, une attention, sont autant de cadeaux précieux.

J'essaie d'aimer cette vie qui peut s'arrêter comme un éclair, à l'instant où l'on ne s'y attend pas.

Il faut savoir saluer les jolis moments de la vie. Nous, les vieux, on devrait être comme les bons vins qui, en vieillissant, perdent leur verdeur et leur mordant, mais gagnent en rondeur et en chaleur.

La retraite aujourd'hui ne sonne plus comme l'antichambre de la mort, où l'on promène ses pantoufles du lit au canapé, du fauteuil à la fenêtre comme le chantait Jacques Brel. A 65 ans, on n'est pas vieux. Des retraités se rendent disponibles pour leurs petits-enfants. Je les admire. D'autres retrouvent l'amour, se mettent en couple, voire se marient. Ces unions ont un parfum de conte de fées, comme une seconde jeunesse.

Dans un très beau poème parlant de ses 60 coups qui sonnent à l'horloge, Jean Gabin nous a laissé ces quelques mots : *Le jour où quelqu'un vous aime, il fait très beau. Pourvu qu'on y mette le prix, car il n'est pas facile d'être aimé, quand on oublie d'être aimable.*

Un ami, bon vivant, m'a confié : *Courte messe et long dîner ne m'ont jamais provoqué d'ennui.*

